



**REPUBLIQUE DU TCHAD**

-----  
**Unité - Travail - Progrès**

-----  
**MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE**

**STRATEGIE NATIONALE DE  
L'ENTREPRENEURIAT FEMININ AU TCHAD  
(SNEF) 2023 - 2027**

**(Version finale)**

**Novembre 2022**

## SOMMAIRE

<b>Sommaire .....</b>	<b>2</b>
<b>Acronymes et abréviations.....</b>	<b>4</b>
<b>Liste de encadrés .....</b>	<b>6</b>
<b>Liste des tableaux .....</b>	<b>7</b>
<b>Résumé exécutif .....</b>	<b>8</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>12</b>
<b>Chapitre 1 : Etat des lieux du secteur de l'entrepreneuriat féminin au Tchad .....</b>	<b>19</b>
1.1. Contexte général.....	19
1.1.1. Le contexte géographique, démographique et administratif .....	19
1.1.2. Le contexte politique, économique, social et juridique.....	21
1.1.3. Les dispositifs d'appui aux entreprises .....	25
1.2. Caractéristiques des entreprises détenues par les femmes.....	28
<b>Chapitre 2 : Analyse du secteur de l'entrepreneuriat féminin.....</b>	<b>31</b>
2.1. Contraintes au développement de l'entrepreneuriat féminin.....	31
2.1.1. Contraintes communes à tous les entrepreneurs.....	31
2.1.2. Contraintes spécifiques aux femmes entrepreneurs.....	35
2.2. Principales forces du secteur de l'entrepreneuriat féminin.....	41
2.2.1. Une dynamique entrepreneuriale féminine importante .....	41
2.2.2. Une prise de conscience de l'importance du secteur.....	42
2.2.3. Un secteur qui dispose déjà d'un certain niveau de réglementation.....	42
2.2.4. L'existence d'un cadre de référence national de développement (PND) et d'une Stratégie Nationale de Développement du Secteur privé (SNDSP).....	42
2.3. Opportunités pour le développement du secteur de l'entrepreneuriat féminin.....	42
2.3.1. Une économie informelle dynamique .....	42
2.3.2. L'existence de filières de production prometteuses en termes d'investissement .....	42
2.3.3. Un secteur attirant de plus en plus de partenaires de développement .....	43
2.4. Menaces pour le développement de l'entrepreneuriat des femmes .....	43
2.5. Difficultés auxquelles font face les créatrices d'entreprises et les femmes chefs d'entreprises.....	43
2.5.1. L'absence de dispositifs d'accompagnement ciblant les femmes entrepreneurs.....	43
2.5.2. La faible capacité financière et difficulté d'accéder aux financements.....	44
2.5.3. Les difficultés administratives.....	44
2.6. Les motivations à la création d'entreprise par les femmes.....	44
2.7. Les besoins et aspirations des femmes entrepreneurs.....	45
2.7.1. Modification du rôle de l'Etat pour mieux répondre aux besoins des femmes Entrepreneures.....	45
2.7.2. Renforcement des capacités .....	46
2.7.3. Accès aux financements .....	46
2.7.4. Soutien aux opportunités entrepreneuriales des femmes.....	47
2.7.5. Accès à l'information, aux moyens de production, aux marchés, à l'assurance et la Protection sociale .....	47

2.7.6. Appui à l'émergence et la structuration des organisations professionnelles des Femmes entrepreneures.....	48
2.7.7. Poursuite la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes .....	49
<b>Chapitre 3 : Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad .....</b>	<b>50</b>
3.1. Justification, vision, mission et objectifs de la SNEF .....	50
3.2. Axes stratégiques.....	52
<b>Chapitre 4 : Cadre institutionnel de mise en œuvre, suivi-évaluation, communication et Financement de la SNEF .....</b>	<b>70</b>
4.1. Cadre institutionnel de mise en œuvre de la SNEF .....	70
4.1.1. Principes directeurs du cadre de mise en œuvre de la SNEF .....	70
4.1.2. Cadre institutionnel de mise en œuvre de la SNEF .....	72
4.2. Cadre institutionnel de suivi-évaluation de la SNEF.....	73
4.3. Stratégie de communication .....	74
4.4. Financement de la SNEF .....	75
4.4.1. Budget .....	75
4.4.2. Stratégie de mobilisation des ressources .....	75
<b>Plan d'actions prioritaire 2023-2027 .....</b>	<b>76</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>102</b>
<b>Références bibliographiques.....</b>	<b>103</b>

## **ACCRONYMES ET ABREVIATIONS**

<b>AFC CET</b>	Association des Femmes Commerçantes et Cheffes d'Entreprise du Tchad
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>AFPEF</b>	Agence de Financement et de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin
<b>APECT</b>	Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Tchad
<b>APEMF</b>	Association Professionnelle des Etablissements de Microfinance
<b>ATNOR</b>	Agence Tchadienne de Normalisation
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>CCIAMA</b>	Chambre du Commerce, de l'Industrie, d'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat
<b>CECOQDA</b>	Centre de Contrôle de Qualité des Denrées Alimentaires
<b>CEDEF</b>	Comité pour l'Elimination de la Discrimination à l'Egard des Femmes
<b>CEMAC</b>	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
<b>CNEP</b>	Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin
<b>CNPEF</b>	Comité National de Pilotage de l'Entrepreneuriat Féminin
<b>CNPT</b>	Conseil National du Patronat Tchadien
<b>CELIAF</b>	Cellule de Liaison des Activités Féminines
<b>CMT</b>	Conseil militaire de Transition
<b>CNIFD</b>	Comité National d'Intégration de la Femme au Développement
<b>CPEM</b>	Comité Provincial de l'Entrepreneuriat Féminin
<b>CSI</b>	Contribution du Secteur Informel
<b>DPPSP</b>	Direction Provinciale de la Promotion du Secteur Privé
<b>DPSP</b>	Direction de la Promotion du Secteur Privé
<b>DGIndustrie</b>	Direction Générale de l'Industrie
<b>DAC</b>	Direction de l'Action Coopérative
<b>DGCommerce</b>	Direction Générale du Commerce
<b>DGMines</b>	Direction Générale des Mines et des Carrières
<b>DGDomaine</b>	Direction Générale du Domaine et du Patrimoine
<b>DGPF</b>	Direction Générale de la Formation Professionnelle
<b>DGImpôts</b>	Direction Générale des Impôts
<b>DGDouanes</b>	Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects
<b>ECOSIT</b>	Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad
<b>FAEF</b>	Fonds d'Appui à l'Entrepreneuriat Féminin
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FIDA</b>	Fonds International de Développement Agricole
<b>FNAEMF</b>	Fonds National d'Appui à l'Entrepreneuriat et à la Microfinance
<b>ILO</b>	Organisation Internationale du Travail
<b>INSEED</b>	Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
<b>ISE</b>	Indice Institutions sociales et égalité homme-femme
<b>MCI</b>	Ministère du Commerce et de l'Industrie (Ex-Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé)
<b>MEPA</b>	Ministère de l'Elevage et des Productions Animales

<b>MFEMME</b>	Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'enfance
<b>MFINANCE</b>	Ministère des Finances et du Budget
<b>MEPC</b>	Ministère de l'Economie, de la Planification du développement et de la Coopération internationale (Ex-Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement)
<b>MPME</b>	Micro, Petite et Moyenne Entreprise
<b>OHADA</b>	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>ONUDI</b>	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
<b>PDIDE</b>	Plan directeur d'industrialisation et de diversification économique
<b>PND</b>	Plan National de Développement
<b>PNG</b>	Politique Nationale Genre
<b>PNISR</b>	Plan National d'Investissement du Secteur Rural
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PTF</b>	Partenaires Technique et Financiers
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>SNDSP</b>	Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé
<b>SNEF</b>	Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin
<b>SNRP2</b>	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
<b>SNU</b>	Système des Nations Unies
<b>SNVBG</b>	Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre
<b>TdR</b>	Termes de Référence
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UNCDF</b>	United Nations Capital Development Fund
<b>UNFPA</b>	United Nations Population Fund
<b>UNHCR</b>	United Nations High Commission for Refugees
<b>ZLECAF</b>	Zone de Libre-Echange Continentale Africaine

## **LISTE DES ENCADRES**

Encadré 1 : Le secteur privé au Tchad .....	12
Encadré 2 : Les femmes rurales tchadiennes travaillent plus que les hommes ruraux mais leur travail n'est pas reconnu.....	14
Encadré 3 : Méthodologie .....	17
Encadré 4 : Incidence/profondeur de la pauvreté et autonomisation des femmes.....	24
Encadré 5 : Analyse FFOM du secteur privé au Tchad.....	25
Encadré 6 : Entreprises non agricoles .....	29
Encadré 7 : Epargne et crédit.....	34
Encadré 8 : Les conséquences des inégalités de genre et des abus de pouvoir sur le processus des Changements sociaux et Tchad .....	38

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Matrice des contraintes au développement du secteur privé et de l'entrepreneuriat féminin	32
Tableau 2 : Analyse SWOT du secteur .....	41
Tableau 3 : Budget de la SNEF par axes stratégiques.....	75
Tableau 4 : Bailleurs de fonds potentiels .....	75

## **RESUME EXECUTIF**

Au Tchad, comme partout ailleurs en Afrique, les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) sont perçues depuis longtemps comme un des principaux moyens de faciliter l'accès des populations à l'emploi et aux revenus. D'ailleurs, dès son indépendance, le Tchad comme les autres pays africains ont mis en place de vastes programmes d'appui au secteur privé afin de permettre aux entrepreneurs de mieux contribuer à la création de richesses et d'emplois, d'investissements ou encore d'innovations. Aujourd'hui plus qu'hier, avec la crise de l'emploi et la paupérisation et l'exclusion économique croissante de larges couches de la population et parce qu'il constitue la principale source d'emploi et de revenus pour des millions de personnes, le secteur privé, en particulier le secteur des MPME, fait l'objet de toutes les attentions des pouvoirs publics. Ainsi par exemple, en 2018 le Tchad s'est doté d'une Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé (SNDSP) qui a pour objectifs entre autres de : (i) diversifier l'économie tchadienne, (ii) soutenir les opportunités d'entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes, (iii) développer les MPME pour assurer à toutes les populations des revenus consistants, (iv) renforcer les capacités des acteurs du secteur privé au Tchad, et (v) faciliter la migration des unités productives du secteur informel vers le secteur formel.

Malgré la mise en œuvre de la SNDSP, les entrepreneurs continuent de faire face à de nombreux obstacles et défis qui entravent le développement et la croissance de leurs activités. Parmi ces obstacles et défis, on peut citer la faible diversification économique du pays, un cadre fiscal et réglementaire rigide, le climat des affaires peu incitatif, un cadre politique et institutionnel inadapté à la réalité, une insuffisance des appuis des pouvoirs publics, un faible accès aux marchés, des contraintes liées à la production en raison des capacités de production altérées, des difficultés d'approvisionnement liées à la mauvaise qualité des infrastructures physiques, etc.

Toutefois, s'il est vrai qu'au Tchad les entrepreneurs font face à de multiples obstacles et défis, il est encore plus vrai que ces obstacles et défis sont plus nombreux et plus pesants pour les femmes entrepreneures que pour leurs homologues masculins. En effet, l'analyse du secteur de l'entrepreneuriat féminin au Tchad a mis en évidence une multitude de contraintes spécifiques qui pèsent sur le développement du secteur : l'analphabétisme, le manque de compétences en gestion et en commercialisation, le difficile accès aux financements, l'absence de débouchés, l'absence de possibilités de formation, le faible accès à l'énergie, la forte concurrence dans le secteur, les difficultés à s'associer, la charge familiale et les pesanteurs sociologiques, culturelles et religieuses. Toute chose qui les rend plus vulnérables aux aléas socio-économiques que leurs homologues masculins.

Pour leur part, les créatrices d'entreprises et les femmes cheffes d'entreprises interrogées ont cité, entre autres, la difficulté de trouver une structure d'accompagnement, les difficultés administratives, l'absence de dispositifs d'aides à la création d'entreprise, l'insuffisance des moyens et le difficile accès aux financements, et la longueur et le coût du processus de formalisation comme étant les principaux obstacles et difficultés à la création d'entreprise. L'augmentation du taux de création d'entreprise par des femmes n'est donc possible que si on

lève l'ensemble de ces obstacles et difficultés qui entravent la création d'entreprises par les femmes et si on met à la disposition des créatrices d'entreprises et des femmes cheffes d'entreprises les ressources (aides à la création d'entreprise, Fonds d'appui à la capitalisation, la formation des femmes en montage des projets ou leur accompagnement pour le montage de projets bancables, etc.) nécessaires à la constitution et/ou au développement de leurs entreprises.

L'analyse du secteur de l'entrepreneuriat féminin au Tchad a également mis en évidence les principales forces du secteur, notamment l'existence d'une dynamique entrepreneuriale importante des femmes, la prise de conscience des pouvoirs publics de l'importance de l'entrepreneuriat des femmes et l'existence de règles régissant l'activité entrepreneuriale, d'un cadre de référence national de développement, à savoir le Plan National de Développement (PND) et d'une Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé (SNDSP), mais aussi des opportunités pour le développement du secteur et notamment une économie informelle dynamique et l'existence de filières à forte valeur ajoutée et donc prometteuses en termes d'investissement. Il s'agit, entre autres, de l'élevage de la volaille et des petits ruminants, des cultures maraîchères et céréalières, des mines, de l'agro-industrie, des filières « textile et confection » et « cuir et peaux ».

Les motivations à la création d'entreprise par les femmes sont principalement : la volonté d'être indépendante, la nécessité de s'occuper et donc de créer son propre emploi, et la nécessité de se procurer des revenus pour se prendre en charge et/ou prendre en charge les besoins du ménage. Il est important de noter que très peu de femmes interrogées citent le goût du risque comme étant la principale motivation à la création de leurs activités. Ce constat, c'est-à-dire le fait qu'une forte proportion de femmes entrepreneures créent des activités pour des raisons autres que le goût du risque, est à mettre en relation avec les stratégies de survie qu'elles développent face aux chocs économiques et sociaux (perte d'emploi du mari, absence ou faible contribution du mari aux dépenses du ménage, divorce, veuvage, etc.) qu'elles affrontent et leurs impacts sur les revenus du ménage. En réponse à l'absence de revenus ou à la baisse des revenus du ménage, les femmes développent des initiatives telles que la création et/ou le développement de micro-activités génératrices de revenus pour faire face à leurs besoins de subsistance et à ceux de leur ménage. En somme, l'entrepreneuriat des femmes est en grande partie un entrepreneuriat de subsistance.

Les principaux besoins exprimés par les femmes entrepreneures et femmes cheffes d'entreprises interrogées dans le cadre des entretiens individuels, des focus groups et de l'enquête peuvent être résumés comme suit : un allègement des procédures administratives et une baisse des impôts et taxes, des possibilités d'accéder aux financements et aux aides publiques, des possibilités d'accéder à des formations et à l'information, un accès aux moyens de production et aux marchés y compris les marchés publics, un accès à l'assurance et la protection sociale, un soutien à l'émergence et la structuration des organisations professionnelles, et une intensification de la lutte contre les inégalités des sexes. Le développement durable du secteur de l'entrepreneuriat féminin n'est donc envisageable que si on prend en compte ces besoins. Dit autrement, les axes prioritaires des stratégies, politiques et plans nationaux conscients, cohérents et adaptés visant à promouvoir le développement de l'entrepreneuriat féminin devraient être les

suivants : la modification du rôle de l'Etat, le renforcement ou la création de dispositifs de financement ciblant les femmes entrepreneures, le renforcement des capacités des femmes entrepreneures par l'information, l'éducation, la formation et l'accompagnement, la promotion de l'accès des femmes entrepreneures aux moyens de production, aux marchés, à l'assurance et la protection sociale, l'accompagnement des organisations professionnelles des femmes entrepreneures, et la poursuite de la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes.

En résumé, malgré la mise en œuvre de la SNDSP, des efforts considérables restent à accomplir en vue d'éradiquer les obstacles à l'entrepreneuriat des femmes. Dans ces conditions, l'accompagnement des femmes entrepreneures à tous les niveaux, notamment en élaborant et en mettant en œuvre une SNEF est un impératif clé pour accroître les opportunités d'entrepreneuriat pour les femmes.

Le présent Document de la SNEF au Tchad pour la période 2023-2027 répond à cet impératif. Il est l'aboutissement d'un processus participatif ayant engagé les différents acteurs concernés (essentiellement à N'Djaména), à savoir : les ministères sectoriels, les départements ministériels, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies au Tchad ; l'équipe du Bureau pays du PNUD Tchad ; les autres agences du Système des Nations Unies (UNFPA et FAO, notamment) ; les partenaires au développement (l'Agence Française de Développement, en particulier), les ONG et associations nationales des femmes, et les établissements financiers et leurs réseaux.

Un comité ad hoc mis en place au sein du Ministère du Commerce et de l'Industrie a assuré la lecture de bout en bout des différentes versions du document de la SNEF. Un atelier national de validation technique de la SNEF a été organisé à N'Djaména les 12 et 13 juillet 2022.

La vision globale de la SNEF est « **Le développement socio-économique du Tchad est soutenu par un nombre important d'entreprises des femmes, évoluant en milieu urbain et rural compétitives, dynamiques, innovantes et viables qui contribuent significativement et durablement à la stabilité économique nationale et à l'intégration régionale et internationale** ».

La mission de la SNEF est de « **Parvenir à augmenter le nombre de femmes entrepreneures et rendre leurs entreprises compétitives** », tandis que son objectif est de « **Promouvoir le développement de l'entrepreneuriat des femmes en milieu urbain et rural, pour une croissance économique durable et inclusive** ».

La SNEF comporte cinq (5) objectifs spécifiques – ils sont en lien direct avec les besoins des femmes entrepreneures/commerçantes et femmes cheffes d'entreprises identifiés dans l'analyse du secteur – et partant cinq (5) grands axes stratégiques avec des composantes, des sous-composantes et des actions spécifiques ainsi qu'un plan d'actions prioritaires. Les cinq (5) grands axes stratégiques de la SNEF sont les suivants :

- Axe 1 : Promotion d'un environnement favorable au développement de l'entrepreneuriat féminin ;
- Axe 2 : Promotion de l'accès aux financements et coaching des jeunes filles ;

- Axe 3 : Renforcement des capacités entrepreneuriales et organisationnelles des femmes en milieu rural et urbain ;
- Axe 4 : Facilitation de l'accès à l'information, aux moyens de production et au marché ;
- Axe 5 : Promotion de l'accès à l'assurance et la protection sociale.

La mise en œuvre de la SNEF devrait contribuer (i) à la promotion et le développement durable de l'entrepreneuriat des femmes en milieu rural et urbain pour une croissance et un développement économique durables et inclusifs, et (ii) au développement de diverses formes de coopération et/ou de synergie entre les différents acteurs du secteur de l'entrepreneuriat féminin. Pour rendre cette mise en œuvre de la SNEF efficace, il est prévu d'instituer des cadres institutionnels de mise en œuvre et de suivi-évaluation. Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la SNEF proposé comprend quatre (04) principales structures :

1. Le Comité National de Pilotage de l'Entrepreneuriat Féminin (CNPEF) ;
2. La Direction de la Promotion du Secteur Privé-DPSP (au niveau national) ;
3. Le Comité provincial de l'Entrepreneuriat Féminin (CPEM) ;
4. La Direction Provinciale de la Promotion du Secteur Privé-DPPSP (au niveau provincial), tandis que le cadre institutionnel de suivi-évaluation de la SNEF est composé d'une seule structure : une Cellule Opérationnelle de Suivi-Evaluation (COSE).

Le budget de la mise en œuvre de la SNEF est estimé à la somme de dix-huit milliards neuf cents dix millions francs CFA (18 910 000 000 FCFA) et réparti ainsi comme suit : 1 700 000 000 FCFA pour l'Axe 1 (Promotion d'un environnement favorable au développement de l'entrepreneuriat féminin), 9 260 000 000 FCFA pour l'Axe 2 (Promotion de l'accès aux financements et coaching des jeunes filles), 4 895 000 000 FCFA pour l'Axe 3 (Renforcement des capacités entrepreneuriales et organisationnelles des femmes en milieu rural et urbain), 2 175 000 000 FCFA pour l'Axe 4 (Facilitation de l'accès à l'information, aux moyens de production et au marché), 250 000 000 FCFA pour l'Axe 5 (Promotion de l'accès à l'assurance et la protection sociale), 400 000 000 FCFA pour le suivi-évaluation, 200 000 000 FCFA pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de communication, et 30 000 000 FCFA pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources.

## INTRODUCTION

Les micros, petites et moyennes entreprises (MPME), relevant du secteur formel et informel, représentent le premier bassin d'emploi dans le monde et plus particulièrement en Afrique, constituent la principale source de revenus pour des millions de personnes. Au Tchad, elles dominent le secteur privé et pourraient servir de moteur de croissance et jouer un rôle central en matière de création de richesses et d'emplois, d'investissements ou encore d'innovations. C'est pourquoi en 2018 le pays s'est doté d'une Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé (SNDSP) ayant pour objectifs entre autres de : (i) diversifier l'économie tchadienne, (ii) soutenir les opportunités d'entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes, (iii) développer les MPME pour assurer à toutes les populations, quelle que soit leur localisation (rurale, urbaine), des revenus consistants, (iv) renforcer les capacités des acteurs du secteur privé au Tchad, et (v) faciliter la migration des unités productives du secteur informel vers le secteur formel.

Malgré la mise en œuvre de la SNDSP, les entrepreneurs continuent de faire face à de nombreux obstacles et défis qui entravent leur développement et leur croissance. Parmi ces obstacles et défis, on peut citer, entre autres : la faible diversification économique du pays, la lourdeur et le coût élevé (il y a une direction des PME à la direction générale des impôts qui s'occupe essentiellement de la fiscalité des PME, ces dernières déposent un bilan simplifié, ou payent l'impôt général libérateur une seule fois dans l'année, selon le chiffre d'affaires réalisé) de la fiscalité ainsi que les tracasseries administratives, le climat des affaires non-incitatif, l'insuffisance d'appuis des pouvoirs publics, un faible taux d'accès aux marchés publics et privés et les contraintes liées à la production, notamment les capacités de production altérées et les difficultés d'approvisionnement liées à la mauvaise qualité des infrastructures physiques.

La structure du secteur privé est constituée de 30761 unités économiques (INSEED, 2014) dont près de la moitié est localisée dans la ville capitale Ndjamenam pose de nombreux défis en matière de dynamique d'aménagement du territoire. D'autres indicateurs tels que le pourcentage des entreprises individuelles (97,9%), des entreprises commerciales (76,2%), des chefs d'entreprise femmes (3%) et des chefs d'entreprises sans diplôme (70%) sont évocateurs du niveau élevé d'efforts qu'il y a à entreprendre de la part de toutes les parties prenantes pour amener le secteur privé tchadien à jouer le rôle qui doit être le sien.

### **Encadré 1 : Le secteur privé au Tchad**

Le secteur privé du Tchad est dans un état embryonnaire. Ses performances ne sont pas à la hauteur des atouts dont dispose le pays. Ce qui est très préjudiciable au développement du Tchad qui pourtant s'est résolument orienté – depuis presque trois décennies – vers le paradigme de l'économie libérale qui fait du secteur privé le moteur de développement.

La contribution du secteur privé à la création de la richesse est très faible. Cette contribution n'a pas significativement évolué depuis les années de l'indépendance. La structure du secteur privé constitué de 30761 unités économiques dont près de la moitié est localisée dans la ville capitale N'Djaména. D'autres indicateurs tels que le pourcentage des entreprises individuelles (97,9%), des entreprises commerciales (76,2%), des chefs d'entreprise femmes (3%), et des chefs d'entreprises sans diplôme (70%) sont évocateurs du niveau élevé d'efforts qu'il y a à entreprendre de la part de toutes les parties prenantes pour amener le secteur privé tchadien à jouer le rôle qui doit être le sien et qu'il n'a jamais joué.

Source : Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé au Tchad, MCI, 2018, p. 12

Aux obstacles et défis généraux au développement du secteur privé susmentionnés, les femmes entrepreneures font face à des contraintes et difficultés spécifiques telles que : l'analphabétisme, le manque de formation professionnelle et de compétences en gestion, l'insuffisance de leurs revenus, le difficile accès au financement, la forte prévalence de l'informalité, les pesanteurs socioculturelles et religieuses, etc. Toute chose qui les rend plus vulnérables aux aléas socio-économiques que les hommes entrepreneurs.

Plus généralement, le Tchad est considéré comme un pays où le niveau de la discrimination est très élevé tant dans l'indice ISE (Institutions sociales et égalité homme-femme)<sup>1</sup> élaboré par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) que dans l'indice d'inégalité de genre. En 2014, il pointait au 184<sup>ème</sup> rang (sur 189 pays) au classement selon l'indice ISE. En 2019, le Tchad était classé 187<sup>ème</sup> pays sur 189 avec un indice d'inégalité de genre de 0,71<sup>2</sup>. Bien qu'étant au cœur des équilibres familiaux, culturels, sanitaires, et sociaux et bien que jouant un rôle capital dans le fonctionnement des systèmes économiques, les femmes tchadiennes ont un très faible accès aux différentes ressources économiques (terre, emplois durables, revenus stables, finance, etc.) et au droit commun (éducation, santé, protection sociale, etc.), par rapport aux hommes.

A titre d'illustration, selon l'ECOSIT 4, le taux brut de scolarisation dans le primaire était de 72,5% (39,6% en milieu rural contre 68,1% en milieu urbain) en 2018. Cet écart entre milieu urbain et milieu rural se double de disparités significatives entre sexe : 79,4% pour les garçons et 69,9% pour les filles, soit un écart de 9,5 points (Banque Mondiale 2021)<sup>3</sup>. Toujours d'après l'étude de la Banque Mondiale, les jeunes Tchadiennes atteignent encore des niveaux d'éducation moins élevés et des acquis d'apprentissage plus faibles que les garçons. Une fille qui entre à l'école à 4 ans devrait suivre 6,2 années de scolarité, tandis qu'un garçon achèvera 7,7 années de scolarité. Cet écart en matière de scolarisation entre les filles et les garçons serait attribuable aux mariages d'enfants (environ 67 % des femmes sont mariées avant d'atteindre leurs 18 ans), aux grossesses précoces, aux mutilations génitales, etc. Ces résultats corroborent quelque peu ceux de l'ECOSIT4, à savoir que les quatre principales raisons de non fréquentation scolaire sont le manque de moyens financiers (22,6%), l'échec scolaire (19,9%), la préférence pour un emploi (7,6%), le mariage (7,1%), les études achevées (7,1%) et travaux champêtres/pastoralisme (6,4%) ou ceux du Rapport National sur la Pauvreté Multidimensionnelle au Tchad, soit dans l'ordre : le mariage (30,2%), l'échec scolaire (12,6%), l'impossibilité financière (10,7%) et les grossesses (10,0%).

Toujours selon l'ECOSIT4, le taux d'alphabétisation des adultes (de 15 ans et plus), lui, n'était que de 41,5% en 2018. Ce taux connaît également d'importantes variations lorsqu'on tient compte du milieu de résidence (49,5% en milieu urbain contre 21,1% pour les zones rurales) et du sexe (54% pour les hommes et seulement 22% pour les femmes).

<sup>1</sup>. L'ISE mesure, à l'échelle internationale, les discriminations à l'encontre des femmes dans les institutions sociales.

<sup>2</sup>. Rapport de développement humain 2020, PNUD, page 409.

<sup>3</sup>. Perspectives économiques et pauvreté au Tchad en 10 graphiques, Banque Mondiale, octobre 2021.

**Encadré 2 : Les femmes rurales tchadiennes travaillent plus que les hommes ruraux mais ce travail n'est pas reconnu...**

Bien qu'aucune statistique nationale n'existe pour le Tchad, la FAO estime que les femmes en Afrique subsaharienne travaillent généralement 12 à 13 heures de plus par semaine que les hommes. Au Tchad, comme dans les autres pays du continent, les femmes rurales, qui constituent environ 40% de la population totale, travaillent plus que les hommes ruraux.

Les femmes rurales tchadiennes effectuent un nombre plus important de travaux productifs sur l'ensemble d'une filière, ce qui allonge leur temps de travail. Généralement, le rôle des hommes est de labourer les terres, tandis que les femmes effectuent le reste du travail : au niveau de la production, mais aussi au niveau de la transformation.

De plus, la division sexuelle du travail dans la majorité des foyers ruraux tchadiens (comme dans le monde entier) attribue à la femme la réalisation des tâches domestiques : préparation des repas, ménage, soin des enfants et personnes âgées ou malades, lavage du linge, puisement de l'eau, ramassage de bois, etc. Au Tchad, les femmes dédient 63 heures en moyenne par semaine aux travaux domestiques.

Cette charge de travail domestique combinée à la charge de travail agricole laisse très peu de temps aux femmes rurales pour du repos, de la détente ou des activités de renforcement de leurs capacités (alphabétisation, information, rencontres communautaires ou associatives, etc.).

Malgré un temps de travail beaucoup plus important que celui des hommes, le travail des femmes rurales tchadiennes n'est pas valorisé. En effet, en ce qui concerne les activités agricoles les femmes sont principalement dévouées aux cultures vivrières qui les contraignent à une très grande quantité de travail pour un maigre résultat.

Ce travail fastidieux n'est pas reconnu car il ne concerne que l'espace domestique, et ne répond qu'à une nécessité de subsistance. De même, les activités domestiques des femmes rurales ne sont pas considérées comme un travail mais comme des responsabilités d'assistantat dévolues « naturellement » aux petites filles dès leur plus jeune âge.

**... et gagnent moins d'argent que les hommes alors qu'elles investissent davantage dans l'alimentation du foyer**

Les femmes rurales tchadiennes sont généralement en charge des activités agricoles les moins lucratives. Elles s'occupent le plus souvent des activités de production vivrière de subsistance pour la consommation domestique, tandis que les hommes se chargent des filières plus porteuses, ou encore de la commercialisation et de la vente. Même si l'on rencontre des femmes commerçantes, dans la majorité des cas la segmentation du travail entre hommes et femmes se traduit par un désavantage financier pour les femmes.

Etant donné que la grande majorité des femmes rurales tchadiennes ne sont pas propriétaires, du fait des pesanteurs socioculturelles et religieuses, elles travaillent sur les parcelles de leur mari ou de leur père, des terres qui ne leur appartiennent pas et sur lesquelles elles n'ont aucun droit. Même lorsque la femme a la charge de la commercialisation des produits issus de cette terre, bien souvent les revenus engendrés reviennent à son mari ou aux autres hommes de la famille. Par ailleurs, la faible alphabétisation et la lourde charge des tâches domestiques limitent la capacité des femmes rurales tchadiennes à s'investir dans des activités génératrices de revenus.

Pourtant, les femmes rurales investissent la majorité de leur revenu non seulement pour subvenir aux besoins de leur propre foyer, mais elles contribuent aussi à certaines charges dans leur foyer d'origine (parental). Selon un rapport du Worldwatch Institute, les femmes dans le monde réinvestissent jusqu'à 90% de leurs revenus dans le soin à leurs enfants et le bon fonctionnement de leur ménage tandis que ce pourcentage s'élève à 30-40% pour les hommes.

*Source* : "6 réalités sur les inégalités entre hommes et femmes dans le monde rural au Tchad", Oxfam et al. (2013), pp. 5-7.

Par ailleurs, selon la même source, le taux de mortalité infantile a diminué de façon significative du milieu des années 2000 au milieu des années 2010. En effet, il a baissé de 102 pour 1000 en 2004 à 72 pour mille en 2014-2015<sup>4</sup>. Le taux de mortalité maternelle a aussi fortement baissé :

<sup>4</sup>. Rapport Général ECOSIT4

1099 décès pour 100000 naissances vivantes en 2004 (EDST2) contre 860 décès pour 100000 naissances vivantes en 2014-2015 (EDS/MICS 2014-2015).

Enfin, les données de l'ECOSIT4 indiquent que le taux d'activité au niveau national est de 72,9% pour les hommes, soit près de 24 points de pourcentage de plus que les femmes (49,3%). Dans le même ordre d'idées, l'étude de la Banque Mondiale mentionnée précédemment révèle que les femmes sont moins susceptibles d'exercer dans le secteur formel et d'avoir une activité rémunérée. Elles ne bénéficient pas des mêmes opportunités professionnelles que les hommes, ou lorsque c'est le cas, elles sont plus susceptibles de travailler à temps partiel. Les femmes sont par conséquent moins productives et gagnent moins que les hommes. A ce propos, selon une autre étude<sup>5</sup>, elles possèdent 57% des entreprises agricoles, mais réalisent 77% de bénéfice en moins que les entreprises appartenant à des hommes. Cette situation creuse l'écart entre les sexes en matière de revenus et de productivité, réduisant d'autant leur capacité de négocier et de se faire entendre pour valoriser leur travail productif.

Le Tchad est également l'un des pays africains où les violences basées sur le genre (VBG) sont les plus fréquentes. Les statistiques de l'enquête EDS-MICS pour le Tchad montrent que :

- En 2019, 17,4% de femmes de 15-49 ans ont vécu des violences physiques ou sexuelles au cours des douze (12) derniers mois, contre 17,5% en 2015 ;
- En 2019, 34,1% de femmes âgées de 15-49 ans ont subi une ablation ou une mutilation génitale, une légère régression par rapport à 2015 (38,4%) ;
- Les femmes ont un faible pouvoir de décision en matière de santé procréative (14,3% pour les 25-49 ans, MICS 2015) ;
- La proportion des femmes de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans était de 24,2% en 2019 contre 29,7% en 2015 ;
- Seulement 31,7% des titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles sont des femmes ;
- La participation des femmes aux fonctions de direction dans l'administration publique demeure marginale. Pour l'administration locale par exemple, seulement 14% des conseillers municipaux étaient des femmes entre 2012 et 2019 (Source : Réseau des femmes élues locales d'Afrique/Tchad).

Il est par conséquent clair que toute politique de développement cohérente, inclusive et durable passe nécessairement par la promotion du Genre. La mise en œuvre d'une telle politique pourrait, selon la Banque Mondiale<sup>6</sup>, accroître le PIB par habitant de 13,5 % d'ici 2050.

Au Tchad, la volonté de promouvoir le Genre s'est manifestée par l'engagement du pays à atteindre les Objectifs du Développement Durable (ODD) et particulièrement l'ODD 5 (Egalité entre les sexes et autonomisation des femmes et filles), sa souscription à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing de 1995 qui, faut-il le rappeler, constitue un programme ambitieux en faveur de l'autonomisation des femmes, sa ratification de la Convention sur

<sup>5</sup>. "Inégalités de genre au Tchad et conséquences du Covid-19", Global Dev, octobre 2021.

<sup>6</sup>. Idem

l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) ou de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine-ZLECAf (les femmes africaines sont identifiées comme élément central de l'agenda de la ZLECAf)<sup>7</sup>, à travers la formulation et l'exécution de politiques et stratégies impactant les femmes – telles que la Politique Nationale Genre (PNG) et le Plan quinquennal de mise en œuvre de la PNG 2019-2023, la Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNVBG) ; la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire pour soutenir, encourager et accompagner les initiatives de la femme tchadienne ainsi que la participation des femmes à des grandes instances de décision ; l'institution de la Journée Nationale de la Femme Commerçante et Cheffe d'Entreprise (célébrée chaque 8 septembre) ; la création de la Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin en 2020 ; etc.

Par ailleurs, toujours sur le plan de la condition féminine, l'engagement du Tchad à protéger les droits des femmes, l'a conduit à élaborer et adopter plusieurs lois : la Loi n°029/PR/2015 du 21 juillet 2015 portant interdiction du mariage d'enfants (et l'ordonnance n°006/PR/2015 portant interdiction du mariage d'enfants au Tchad fixe l'âge minimum du mariage à 18 ans, et établit une peine d'emprisonnement de 5 à 10 ans et une amende de 500 000 à 5 000 000 francs pour toute personne qui contraint par quelque moyen que ce soit, une personne mineure au mariage), la Loi n°022/PR/2018 du 5 Novembre 2018, instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives en République du Tchad<sup>8</sup>, etc.

Conscients des avantages de l'autonomisation économique des femmes<sup>9</sup>, les partenaires au développement s'efforcent inlassablement de résoudre les problèmes d'accès des femmes aux ressources économiques et aux services sociaux de base, tandis que des initiatives locales – les organisations non gouvernementales (ONG) et associations nationales des femmes entrepreneures/commerçantes en particulier – travaillent à offrir aux femmes des espaces de réflexion, d'échanges, de recyclage et de formation afin de les aider à s'orienter et cerner les valeurs de l'entrepreneuriat, ses défis et opportunités d'investissements.

En dépit de tous ces efforts, l'autonomisation économique des femmes demeure encore l'un des grands défis à relever au Tchad. Raison pour laquelle, la nécessité d'élaborer une stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin qui servira de feuille de route et de cadre de référence d'intervention pour tous les acteurs intervenant dans ce domaine demeure un impératif clé pour accroître les opportunités d'entrepreneuriat pour les femmes.

---

<sup>7</sup>. Le Tchad a élaboré une Stratégie nationale pour la mise en œuvre de la ZLECAf. Celle-ci a été validée en mai 2022 par différents acteurs des secteurs public et privé (membres du Comité National ZLECAf ; équipe des consultants du Plan directeur d'industrialisation et de diversification économique (PDIDE) ; enseignants de l'Université, staffs techniques du Ministère du Commerce et de l'Industrie et des départements concernés par la ZLECAf, journalistes, représentants des organisations patronales et chambres consulaires, représentants des associations des consommateurs et des femmes entrepreneures, experts spécialisés dans le commerce international, etc.).

<sup>8</sup>. Rapport Général ECOSIT4.

<sup>9</sup>. L'autonomisation des femmes (« Women's empowerment » en anglais), dans son sens le plus large, est définie comme un processus visant à aboutir à l'émancipation des femmes de l'influence qu'exercent les hommes et la société sur elles et partant un processus de prise de conscience et de développement de compétences par lequel des femmes acquièrent une capacité d'agir de façon autonome, à la fois individuellement et collectivement. Elle peut être atteinte, notamment par l'accès au droit commun (éducation, information, sensibilisation, alphabétisation, formation, etc.) et aux ressources économiques (terre, emploi, revenus, services financiers, etc.).

Le présent Document de Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (SNEF) au Tchad pour la période 2023-2027 répond à cet impératif. Il a été élaboré selon un processus participatif qui a associé les différentes catégories d'acteurs concernés. Plus exactement, le processus (formulation et validation) a été mené en plusieurs étapes :

- Partage de l'idée de projet de SNEF au Tchad (l'idée du projet est née du Ministère du Commerce et de l'Industrie ; c'est par conséquent un projet conçu et voulu par le Gouvernement) avec le PNUD, puis discussions préalables au niveau de ces deux acteurs sur les scénarios pour l'élaboration de la SNEF. C'est ainsi que l'option a été prise de faire rédiger le draft du Document de SNEF par une équipe de consultants.

### **Encadré 3 : Méthodologie**

Le processus d'élaboration de la Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad s'est déroulé selon les différentes étapes suivantes :

**Préparation** : collecte de données secondaires à partir de la documentation disponible auprès de différents ministères et du PNUD ou disponibles sur le Web. Il s'agit, entre autres : (i) des documents des stratégies, politiques, plans et programmes nationaux de développement (« Vision 2030, le Tchad que nous voulons », Plan National de Développement-PND 2017-2021, Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé-SNDSP au Tchad, Stratégie de lutte contre les Violences Basées sur le Genre au Tchad, Politique Nationale Genre, Plan quinquennal de mise en œuvre de la Politique Nationale Genre 2019-2023, etc.) ; (iii) des rapports d'études récentes sur le secteur privé et le genre au Tchad ; (iv) des ouvrages et articles de référence sur le secteur privé en Afrique ; et (v) des documents de stratégies de développement du secteur privé de la République démocratique du Congo et du Cameroun.

**Observation sur le terrain** : entrevues et enquête auprès de 126 femmes entrepreneures/commerçantes et cheffes d'entreprises et interviews de différents acteurs concernés par la SNEF (essentiellement à N'Djaména). Il s'agit des ministères sectoriels concernés (Ministère du Commerce et de l'Industrie ; Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance ; Ministère des Finances et du Budget ; Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du développement Durable ; Ministère de l'Elevage et des Productions Animales ; Ministère du Développement Agricole ; Ministère de la Culture et de la Promotion de la Diversité ; Ministère de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale ; Ministère de la Formation Professionnelle et des Métiers ; etc.), du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies au Tchad ; de l'équipe du Bureau pays du PNUD Tchad ; des autres agences du Système des Nations Unies (UNFPA et FAO) ; des partenaires au développement (l'Agence Française de Développement, en particulier), des ONG et associations nationales des femmes (Association des Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprise du Tchad-AFCCE, Comité National d'Intégration de la Femme au Développement-CNIFD, Conseil National des Femmes du Tchad-CONAF TCHAD, Voix de la femme, Association des Femmes Juristes du Tchad, etc.), établissements financiers et réseaux (BSIC, Association professionnelle des établissements de crédit du Tchad, Association professionnelle des établissements de microfinance du Tchad).

**Exploitation et analyse des données collectées** : l'ensemble des informations collectées lors de la préparation et l'observation sur le terrain ont été exploitées pour répondre aux attentes de la mission d'appui à l'élaboration de la SNEF et notamment aux principales questions suivantes : Quelles sont les contraintes et difficultés majeures auxquelles sont confrontées les femmes entrepreneures/commerçantes et quelles sont les opportunités d'investissements dans le secteur de l'entrepreneuriat féminin ? Quelles sont les difficultés auxquelles font face les créatrices d'entreprises et les femmes dirigeantes ? Quels sont les facteurs objectifs de la création d'entreprise par les femmes ? Comment fédérer les ONG et associations des femmes ? Comment faire migrer les femmes entrepreneures du secteur informel et secteur formel ? Quels sont les besoins des femmes entrepreneures et quel rôle reste-t-il aux pouvoirs publics dans le soutien au développement de l'entrepreneuriat féminin au Tchad ?

- Rédaction des termes de référence (TdR) de la mission d'appui à l'élaboration de la SNEF par le MCI, et choix d'une équipe de deux (02) consultants par le PNUD pour réaliser cette mission. Les consultants, dans leur démarche, ont impliqué les principaux acteurs concernés : la Direction de la Promotion du Secteur Privé (DPSP) du Ministère du

Commerce et de l'Industrie, les autres ministères sectoriels concernés<sup>10</sup>, les partenaires au développement, les associations/groupements et coopératives des femmes<sup>11</sup>, les établissements bancaires<sup>12</sup> et les institutions de microfinance<sup>13</sup> et leurs associations professionnelles<sup>14</sup>.

- Organisation de visites essentiellement à N'Djamena (ces visites ont permis d'avoir des échanges et réunions avec les différents acteurs concernés par la SNEF aussi bien sur leurs visions de la SNEF que sur leur compréhension des problèmes abordés par la SNEF) et collecte de données (entretiens et enquête) auprès des femmes entrepreneures/commerçantes et cheffes d'entreprises.
- Rédaction des différentes versions du Document de SNEF et soumission à un comité ad hoc mis en place au sein du Ministère du Commerce et de l'Industrie pour relecture.
- Organisation d'un atelier national de validation technique de la SNEF à N'Djaména les 12 et 13 juillet 2022<sup>15</sup>.

Le présent Document de SNEF au Tchad est structuré en cinq (5) parties :

- Etat des lieux du secteur de l'entrepreneuriat féminin au Tchad ;
- Analyse du secteur de l'entrepreneuriat féminin ;
- Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin ;
- Cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la Stratégie ;
- Elaboration d'un Budget prévisionnel de la SNEF ;
- Plan d'Actions pour la période 2023-2027.

---

<sup>10</sup>. Les ministères de la femme, de la famille et de la protection de la petite enfance ; de l'économie, de la planification du développement et de la coopération internationale ; des finances et du budget ; du développement agricole ; de l'élevage et des productions animales ; de l'environnement, de la pêche et du développement durable ; de la formation professionnelle et des petits métiers ; de la culture et de la promotion de la diversité culturelle.

<sup>11</sup>. Association des Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprise du Tchad (AFC CET), Comité National d'Intégration de la Femme au Développement (CNIFD), Conseil National des Femmes du Tchad (CONAF TCHAD), Voix de la femme, Association des Femmes Juristes du Tchad (AFJT), Association des Femmes pour le Développement Economique et Social (AFDES), Coopérative des Femmes Bouchères, etc.

<sup>12</sup>. La Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC), en particulier.

<sup>13</sup>. Union des clubs d'Epargne et de Crédit du Moyo Kebbbi

<sup>14</sup>. Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Tchad et Association des Etablissement de Microfinance au Tchad.

<sup>15</sup>. L'atelier a été organisé par le Ministère du Commerce et de l'Industrie avec l'appui technique du PNUD.

## CHAPITRE 1 : ETAT DES LIEUX DU SECTEUR DE L'ENTREPREURIAT FEMININ AU TCHAD

Ce chapitre présente brièvement le contexte général dans lequel évoluent les femmes entrepreneures au Tchad ainsi que les institutions de promotion de l'entrepreneuriat féminin et les structures de concertation des femmes entrepreneures. Il donne également une image sommaire de la situation des femmes dans le secteur privé au Tchad.

### 1.1. Contexte général

Le contexte général dans lequel évoluent les femmes entrepreneures au Tchad peut être décrit en deux (2) points :

- Le contexte géographique, démographique et administratif ;
- Le contexte politique, économique, social et juridique.

#### 1.1.1. Le contexte géographique, démographique et administratif

Pays enclavé situé en Afrique centrale, le Tchad s'étend sur une superficie de 1284000 km<sup>2</sup> et partage ses frontières avec six (6) pays (la Lybie au Nord, le Soudan à l'Est, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Niger et le Nigéria à l'Ouest). Il est situé entre les 7<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> degré de latitude Nord et les 13<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> degré de longitude Est. Le pays présente trois principales zones climatiques : (i) la zone saharienne au nord du pays (elle couvre 780000 km<sup>2</sup> et a une pluviométrie pratiquement nulle) ; (ii) la zone sahélienne au centre (elle s'étend sur 374000 km<sup>2</sup> avec des précipitations annuelles variant entre 300 mm et 650 mm) ; et (iii) la zone soudanienne au sud (elle couvre 130000 km<sup>2</sup> et a une pluviométrie annuelle oscillant entre 650 mm et 1200 mm).

La population du Tchad est estimée à 16244513 habitants en 2020<sup>16</sup>, contre 15503179 habitants en 2018 (48,2% d'hommes et 51,8% de femmes) 2020<sup>17</sup>, 10015591 habitants en 2011 (48,5% d'hommes et 51,5% de femmes) et 6288261 habitants en 1993 (48,4% d'hommes et 51,6% de femmes)<sup>18</sup>. Elle est à majorité rurale (75,6%), féminine (51,8%)<sup>19</sup> et principalement jeune (53,3% de la population a moins de 15 ans) et augmente à un rythme annuel de 3,4% par an. La densité moyenne de la population est de 12,5 habitants/km<sup>2</sup> contre 4,9 habitants au Km<sup>2</sup> en 1993 et 8,6 habitants au Km<sup>2</sup> en 2009. L'espérance de vie à la naissance était d'environ 52,3 ans en 2009 (51,6 ans chez les hommes et à 53,4 ans chez les femmes)<sup>20</sup>. Quant au rapport de masculinité, c'est-à-dire le nombre d'hommes pour cent femmes, il révèle une légère prédominance numérique des femmes au Tchad : il est égal à 94,3 hommes pour 100 femmes<sup>21</sup>.

Sur le plan administratif, Etat unitaire fortement décentralisé, le Tchad est découpé en 23 provinces administratives, 95 départements et 365 communes.

<sup>16</sup>. Résultats (projections) du deuxième recensement de la population et de l'Habitat (RGPH2) 2009.

<sup>17</sup>. Rapport Général ECOSIT4

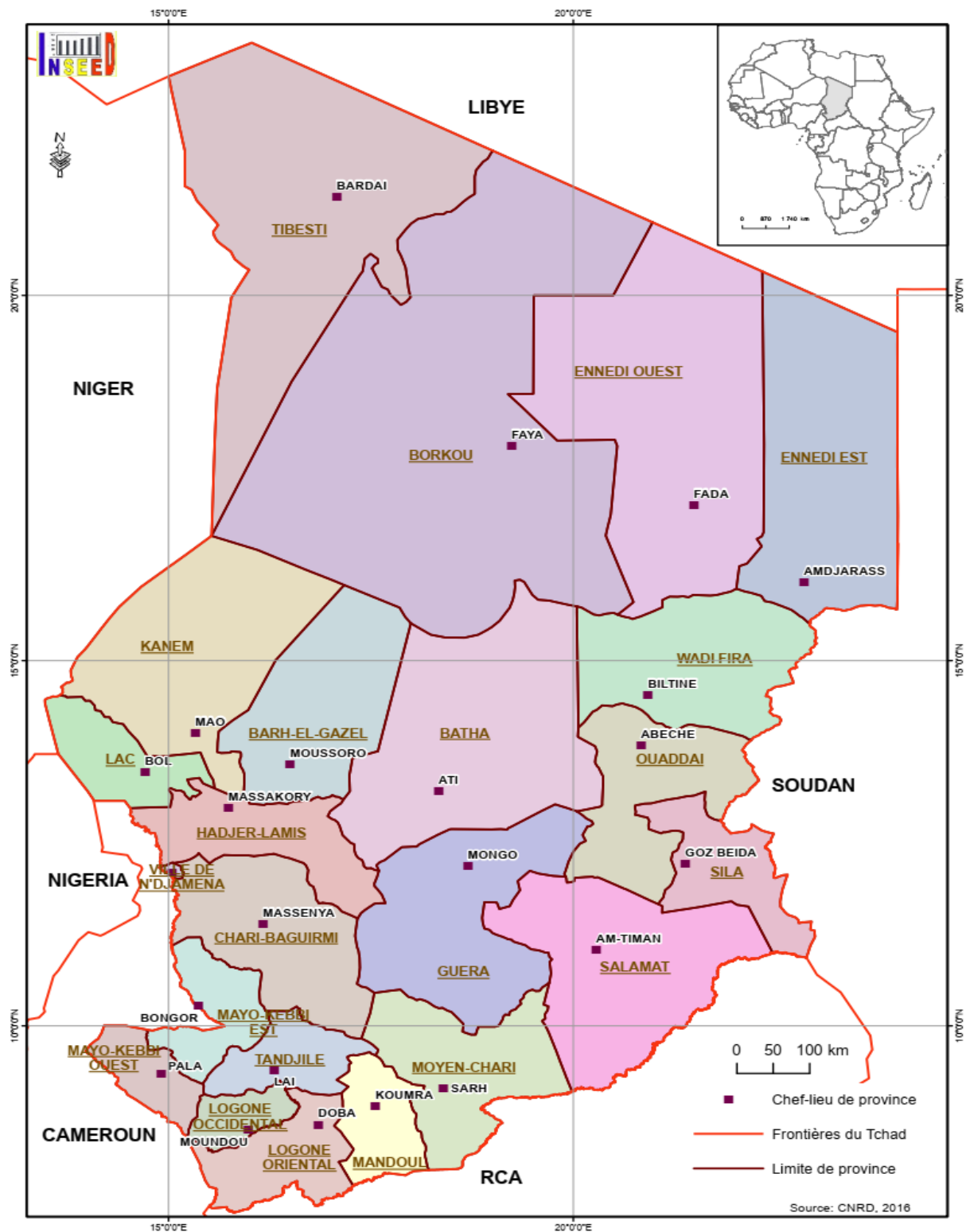
<sup>18</sup>. Résultats du premier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH1) 1993.

<sup>19</sup>. La proportion des femmes rurales dans la population totale est d'environ 40%.

<sup>20</sup>. Rapport Général ECOSIT4

<sup>21</sup>. Rapport Final ECOSIT3

Figure 1 : Carte administrative du Tchad



Source : Rapport Général ECOSIT4, p. ii

## 1.1.2. Le contexte politique, économique, social et juridique

### *Le contexte politique*

La vie politique tchadienne au cours des trois dernières décennies a été marquée par des situations de crises aigües qui se soldent très souvent par le ralentissement de l'activité économique, la destruction des infrastructures socio-économiques et du potentiel de production, et la dégradation de l'environnement sécuritaire. Il en découle une aggravation de la pauvreté, du chômage et de l'insécurité. Ce sont ces constats et observations qui ont inspiré l'élaboration par le Gouvernement de la Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé ainsi que la présente Stratégie de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad avec l'appui multiforme du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

### *Le contexte économique et social*

Le contexte macroéconomique du Tchad a évolué en dents de scie au cours des 20 dernières années. Le Produit Intérieur Brut (PIB), par exemple, a connu une forte croissance (soit 33% en nominal et 28% en réel) entre 2003 et 2004 suite à l'exploitation du pétrole à partir de 2003, avant de plonger entre 2011 et 2017 (le taux de croissance du PIB est passé de 0,8% en 2011 à -2,4% en 2017) sous l'effet de la baisse du prix du pétrole sur le marché international)<sup>22</sup> et en dépit de l'amélioration de la performance du secteur primaire (le secteur primaire a représenté en moyenne environ 48,1% du PIB sur la période 2010-2018 avec une contribution à la croissance économique à hauteur de +2,5 points de pourcentage<sup>23</sup>). En 2018 et 2019, les taux de croissance étaient à nouveau positifs (soit respectivement 2,3% et 3%), principalement en raison de l'augmentation de la production pétrolière. L'économie s'est contractée encore une fois en 2020 de 0,9 % sous l'effet conjugué de la pandémie du Covid-19 et la baisse du prix du pétrole (les recettes pétrolières représentaient 16 % du PIB en 2012, contre 3 % du PIB en 2016 et 9% du PIB en 2021)<sup>24</sup>.

Le Tchad est également caractérisé par une pauvreté endémique en dépit de l'exploitation du pétrole depuis fin 2003. En 2019, il était classé 187<sup>e</sup> pays dans l'Indice de Développement Humain sur 189 pays et territoires<sup>25</sup>, alors qu'il occupait le 178<sup>e</sup> rang sur 182 pays en 2010<sup>26</sup>. En 2020, le pays comptait au bas mot 8 millions de personnes (soit environ 47,5% de la population) vivant en dessous du seuil de pauvreté (60% des habitants des zones rurales et 29% en zones urbaines)<sup>27</sup>, contre environ 6,6 millions en 2018 (soit 42,3 % de la population) vivant en dessous du seuil de pauvreté (49,7% en milieu rural et 19,3% en milieu urbain)<sup>28</sup>. La majorité de la population rurale est constituée de femmes. Par conséquent, les femmes sont les plus touchées par la pauvreté.

<sup>22</sup> Perspectives économiques et pauvreté au Tchad en 10 graphiques, Banque Mondiale, octobre 2021.

<sup>23</sup> Rapport Général ECOSIT4.

<sup>24</sup> Perspectives économiques et pauvreté au Tchad en 10 graphiques, Banque Mondiale, octobre 2021.

<sup>25</sup> Source: Human Development Report 2020, UNDP, 2020.

<sup>26</sup> Source: Human Development Report 2011, UNDP, 2011.

<sup>27</sup> Perspectives économiques et pauvreté au Tchad en 10 graphiques, Banque Mondiale, octobre 2021.

<sup>28</sup> Rapport Général ECOSIT4.

#### **Encadré 4 : Incidence/profondeur de la pauvreté et autonomisation des femmes**

##### ***Incidence et profondeur de la pauvreté au Tchad***

Le taux de pauvreté (son incidence) qui se situe à 46,7% au niveau national augmente de façon significative lorsque l'on quitte la capitale pour le milieu rural via les autres centres urbains. Ce taux qui n'est que de 11% à Ndjamena, augmente rapidement pour atteindre 28,8% dans les autres centres urbains et 52,5% en milieu rural.

La profondeur de la pauvreté qui mesure la distance des pauvres par rapport au seuil de pauvreté se situe à 26,3% au niveau national. Elle est de 4,9% à Ndjamena, 14,1% dans les autres centres urbains et 29,9% en milieu rural. Quant à sa sévérité, elle n'est de 7,8% à Ndjamena, 18,3% dans les autres centres urbains, 18,3% en milieu rural et 15,9% au niveau national. La contribution à la pauvreté est de loin plus élevée chez les hommes (85,7%) que chez les femmes (14,3%) et, selon le statut matrimonial, ce sont les mariés qui sont les principaux contributeurs (89%). Enfin, l'analyse de l'incidence de pauvreté montre que les ménages dirigés par les hommes (47,4%) sont plus frappés par la pauvreté que ceux dirigés par les femmes (42,6%). L'analyse selon la taille du ménage montre en revanche que la pauvreté ainsi que son degré augmentent graduellement avec la taille du ménage. Selon le niveau d'instruction du chef de ménage, on observe que les ménages dont le chef a un niveau primaire (52,1%) ou est sans aucun niveau (48,5%) sont les plus pauvres que les autres.

Par ailleurs, il faut noter que d'une manière générale, la pauvreté a significativement baissé entre 2003 et 2011 passant de 55% à 46,7%. Son rythme de diminution est plus rapide dans les ménages dont le chef est une femme que dans ceux dont le chef est un homme. De même, la pauvreté a plus rapidement baissé en milieu urbain qu'en milieu rural. Cependant, il est à noter que même si la pauvreté a baissé entre 2003 et 2011, les inégalités se sont plus creusées entre les pauvres de 2003 et ceux de 2011. En effet, la profondeur et la sévérité se sont aggravées passant de 21,6% à 26,3% et de 10,8% à 15,9% respectivement.

*Source* : Rapport final ECOSIT 3, 2013, pp. 16-17

##### ***Autonomisation des femmes et pauvreté***

Les questions posées et les résultats obtenus sur la junte féminine permettent de constater que la situation de la femme (pour ce qui concerne son autonomisation et son émancipation) peine à s'améliorer. Les femmes restent toujours loin des instances décisionnelles ; très peu d'entre elles arrivent à travailler à leur propre compte afin de gagner de l'argent (26%) ou de contracter des crédits bancaires (19,7% seulement connaissent bien un lieu d'octroi de crédits mais seulement 11,8% ont pu bénéficier de crédits pour développer les affaires). En ce qui concerne la bancarisation, seules 5,5% disposent effectivement d'un compte qu'elles gèrent elles-mêmes. En ce qui concerne la violence faite aux femmes, 59,5% sont battues par leurs maris parce qu'elles sortent sans autorisation du mari, 62,4% ont subi des violences physiques pour avoir négligé l'entretien des enfants, 40,8% sont battues pour avoir mal préparé le repas et 41,4% ont été frappé par leurs maris pour avoir refusé d'avoir des rapports sexuels avec ces derniers. Dans près de 50% des cas, le mari bat sa femme parce qu'elle a un écart de langage dans les discussions qu'elle a eu avec lui.

*Source* : Rapport Final ECOSIT3, INSEED, 2013, p. 20

##### ***Autonomisation des femmes et égalité des sexes***

L'autonomisation suppose le renforcement des capacités, la constitution des biens et le pouvoir de décision. L'investissement dans l'autonomisation économique des femmes est la meilleure voie vers l'égalité des sexes, la réduction de la pauvreté et une croissance inclusive. La discrimination basée sur le genre condamne souvent les femmes à des emplois précaires et mal rémunérés et ne permet qu'à une petite proportion de femmes d'atteindre des postes juteux. Elle restreint également l'accès des femmes aux activités économiques. D'après l'ONUFEM, donner aux femmes les moyens de participer pleinement à la vie économique dans tous les secteurs est essentiel afin d'édifier des économies solides, réaliser les objectifs internationaux de développement et de durabilité, et d'améliorer la qualité de vie des femmes, des hommes, des familles et des communautés.

*Source* : Rapport National sur la Pauvreté Multidimensionnelle au Tchad, INSEED, 2015, p.59

Toutefois, si le taux de pauvreté est particulièrement élevé aujourd'hui, il convient de noter que le pays a accompli des progrès en matière de réduction de la pauvreté, appuyé, entre autres, par la mise en place de la stratégie nationale de microfinance en juillet 2009 dans le cadre de donner la possibilité aux personnes exclues du système bancaire conventionnel d'accéder aux services

financiers afin d'améliorer les conditions de vie de plus de 4 millions de Tchadiens. En effet, le taux de pauvreté qui était de 55% en 2003 est passé à 46,7% en 2011 et 42,3% en 2018<sup>29</sup>. Il est toutefois remonté à 47,5% en 2020<sup>30</sup>.

L'accroissement de la pauvreté ces dernières années est imputable, selon l'étude de la Banque Mondiale, à la pandémie du Covid-19, la hausse de l'inflation et la baisse du prix du pétrole. La pandémie du Covid-19 aurait entraîné une forte baisse des transferts intérieurs ainsi que les envois de fonds des migrants, avec pour effets induits la limitation de l'accès des ménages aux revenus et aux services essentiels et l'accroissement de la pauvreté. La hausse de l'inflation aurait entraîné une baisse de la consommation des ménages et une hausse de la part des habitants vivant sous le seuil national de pauvreté de 5,5 points de pourcentage en 2020, tandis que la baisse du prix d'achat du coton aurait eu impacté les moyens de subsistance des ménages ruraux, ceux des producteurs en particulier. Quant à la baisse du prix du pétrole, il a entraîné une récession et fait passer dans l'extrême pauvreté des centaines de milliers de Tchadiens.

Il convient de mentionner que le taux de pauvreté varie sensiblement selon le milieu de résidence et les caractéristiques de la population. Selon l'ECOSIT4, en 2018, le taux de pauvreté se chiffrait à 19,3% en milieu urbain (20,9% en 2011) contre 49,7% en milieu rural (52,5% en 2011)<sup>31</sup>. Les plus touchés par la pauvreté sont les populations sans instruction (69,4%) et les indépendants agriculteurs-éleveurs-pêcheurs (88%). Etant donné que la majorité de la population rurale est constituée de femmes et que la majorité des femmes sont analphabètes, on peut déduire qu'elles sont plus touchées par la pauvreté.

Le Tchad est aussi caractérisé par une insécurité alimentaire structurelle. Elle affecte une bonne partie de la population (en 2021, le nombre de personnes en insécurité alimentaire était de 5,3 millions, soit environ 31% de la population) et tout particulièrement les ménages vivant dans le nord et le centre du pays (provinces d'Ennedi, Borkou, Barh-El-Gazal et Lac)<sup>32</sup>.

L'insécurité alimentaire structurelle est liée en grande partie aux risques naturels et aux changements climatiques. En entraînant une incertitude de la pluviométrie, une hausse des températures, des sécheresses et des inondations qui, à leur tour, accroissent la vulnérabilité des systèmes de production agro-pastorale, les risques naturels et climatiques induisent une baisse inexorable des rendements et de la production avec pour conséquence l'aggravation de la vulnérabilité de ceux qui vivent directement ou indirectement du secteur agro-pastoral, c'est-à-dire, l'immense majorité de la population. Ce secteur emploie plus de 75,2% de la population – la main d'œuvre féminine est principalement concentrée dans ce secteur (73%), contre 65% de la main d'œuvre masculine – et contribue pour près de 50% du PIB. Aux risques naturels et la vulnérabilité aux effets des changements climatiques, il convient d'ajouter la mauvaise gouvernance du secteur agro-pastoral et les récurrents conflits politico-militaires, intercommunautaires et éleveurs-agriculteurs comme principales causes de l'insécurité alimentaire structurelle au Tchad.

<sup>29</sup> Rapport Général ECOSIT4.

<sup>30</sup> Perspectives économiques et pauvreté au Tchad en 10 graphiques, Banque Mondiale, octobre 2021.

<sup>31</sup> Il variait de 13,6% à N'Djaména à 63,1% au Moyen-Kebbi Ouest (Source : Rapport Général ECOSIT4).

### ***Le contexte juridique***

Sur le plan juridique, l'environnement des entreprises est particulièrement précaire, malgré l'adhésion du Tchad à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) en 2016<sup>33</sup>. Cette adhésion et l'entrée en vigueur des actes uniformes constituent un changement profond dans le droit tchadien des affaires, et devrait être, toute chose égale par ailleurs, un élément de modernisation et de sécurité permettant une amélioration du climat des affaires. Mais force est de constater qu'en dépit de l'adhésion à l'OHADA et l'adoption de ses instruments juridiques, l'environnement des affaires demeure peu favorable. La preuve, le Tchad a été classé dans les derniers rangs aux éditions 2009 (176<sup>e</sup> rang sur 181 pays classés) et 2020 (182<sup>e</sup> rang sur 190 pays classés) du rapport « *Doing business* » de la Banque Mondiale.

Par ailleurs, un cadre législatif et réglementaire national a été mis en place par le Gouvernement pour soutenir, encourager et encadrer l'entreprise au Tchad. Parmi les outils législatifs et réglementaires ainsi que les règles encadrant le quotidien de l'entreprise, on peut citer : (i) la Loi n°006/PR/2008 du 3 janvier 2008 instituant la Charte des investissements de la République du Tchad ; (ii) les règles de création de l'entreprise au Tchad ; (iii) la législation du travail et la sécurité sociale ; (iv) les textes régissant la concurrence, la consommation, la métrologie et la normalisation ; (v) la fiscalité des entreprises ; (vi) l'accès à la propriété foncière ; (vii) l'accès à la justice et les autres mécanismes de règlement des différends ; (viii) le code des marchés publics ; (ix) les conventions internationales dans lesquels le Tchad est signataire ; (x) les textes régissant le fonctionnement des groupements, groupements à vocation coopérative et les coopératives ; (xi) les règles encadrant le mouvement associatif<sup>34</sup> ; etc.

Sur le plan judiciaire, la justice commerciale et le secteur de la justice en général est caractérisé par : le manque de ressources humaines et matérielles, en dépit de l'effort colossal qui a été fait ces dernières années en matière de formation et de recrutement des magistrats et greffiers ; le faible fonctionnement des tribunaux de commerce ; l'inaccessibilité de la justice (coûteuse et souvent très éloignée des justiciables) ; le manque d'indépendance du pouvoir judiciaire vis-à-vis de l'exécutif ; les difficultés d'exécution des décisions de justice qui se traduisent par l'impunité ; l'inadéquation de la formation du personnel judiciaire et la coexistence d'une justice traditionnelle/religieuse et moderne ; la durée de traitement des dossiers ; le délabrement du système pénitentiaire ; les lenteurs des procédures pénales ; et le faible fonctionnement des tribunaux de commerce. Cette situation affecte sa crédibilité auprès des populations, y compris les micros et petits entrepreneurs.

Plus généralement, malgré l'amélioration du cadre juridique et l'effort réalisé dans la modernisation de l'appareil judiciaire ces dernières années par le Gouvernement tchadien, les populations, les femmes en particulier, rencontrent encore de nombreuses difficultés pour accéder au droit et à la justice : l'insuffisante connaissance des femmes (surtout les femmes rurales) de leurs droits, le taux élevé d'analphabétisme chez les femmes et le manque de moyens

---

<sup>32</sup>. Cadre Harmonisé d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest (CH) - Mars 2021.

<sup>33</sup>. Le Traité OHADA a été ratifié par le Tchad le 13/04/1996 et est entré en vigueur le 02/07/1996.

<sup>34</sup>. Source : SINDSP

financiers (ce qui réduit leur capacité à ester en justice) ; le poids et la prévalence des règles coutumières (surtout en milieu rural) et la coexistence de ces règles avec le droit musulman ; etc.

**Encadré 5 : Analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces) du secteur privé au Tchad**

**Les Forces**

- La représentation partagée par les différents acteurs de la nécessité de l'appropriation de la doctrine libérale de l'économie ;
- L'adoption des instruments juridiques de l'OHADA en matière de la pratique des affaires ;
- L'existence des institutions créées pour encadrer le secteur privé ;
- L'existence d'une vision qui accorde une place de choix au secteur privé ;
- L'existence d'un cadre de référence en matière de politique nationale de développement (PND) ;
- Le potentiel des terres arables qui permet de développer l'agriculture par des méthodes intensives ;
- L'engagement du Tchad dans de nombreuses conventions internationales du commerce qui lui permettent d'accéder à de vastes marchés extérieurs ;
- Le potentiel minier qui est important et pourrait constituer un secteur diversification de l'économie et de développement inclusif ;
- L'existence des régimes spéciaux qui encadrent certains secteurs de l'entrepreneuriat ;
- L'existence de nombreuses organisations et groupements dans l'entrepreneuriat des femmes.

**Les Opportunités**

- Les débouchés réels qui existent pour de nombreux produits en l'état en provenance du Tchad ;
- Les débouchés qui existent tant au marché intérieur qu'à celui extérieur pour des produits transformés en provenance du Tchad ;
- La place occupée par les ressortissants du pays dans les institutions sous-régionales et régionales de développement ;
- Le potentiel agricole qui permet une industrialisation optimale dans certaines filières ;
- Le potentiel du secteur de l'élevage peu valorisé dont la modernisation pourra avoir des effets d'entraînement dans tous les autres secteurs de l'économie ;
- La possibilité de développement du secteur des services non financiers aux entreprises qui offrent de nombreuses possibilités d'emplois aux jeunes diplômés et aux séniors expérimentés.

**Les Faiblesses**

- L'environnement des affaires peu favorable ;
- La déficience des cadres juridiques et judiciaires ;
- Le système fiscal instable et non approprié à l'environnement des affaires ;
- Les dysfonctionnements des institutions d'appui au secteur privé ;
- La faible implication du secteur privé dans la conception et l'opérationnalisation des politiques publiques ;
- La faiblesse des organisations patronales ;
- L'incohérence de certaines actions d'accompagnement de l'entrepreneuriat ;
- Le fonctionnement en isolation des structures en charge de l'accompagnement du secteur privé ;
- L'inopérationalité des cadres de concertation entre le secteur public et privé ;
- La faible implication du secteur bancaire et financier dans le financement du secteur privé ;
- Le niveau élevé du secteur informel et d'une absence de son encadrement ;
- L'obsolescence du système de formation technique et professionnelle ;
- Le faible niveau de sécurisation des titres de propriété ;
- La non maîtrise du potentiel réel du secteur minier ;
- La non prise en compte appropriée du genre dans les politiques publiques ;
- La non-consistance du secteur des services non financiers aux entreprises.

**Les Menaces**

- La remontée des cours du pétrole qui pourrait mettre en veille tous les engagements pris en faveur de la valorisation du secteur privé ;
- L'inertie de l'administration publique dans la prise des décisions primordiales ;
- La résistance de certains pans du secteur privé, notamment le secteur informel, à adhérer aux mutations proposées ;
- L'impossibilité pour l'Etat d'assurer dans les délais les engagements financiers qui sont de son ressort.

Source : Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé au Tchad, MCI, 2018, pp. 50-51

### 1.1.3. Les dispositifs d'appui aux entreprises

La loi 012/PR/2020 portant création de la Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (CNEF) a été signé le 28 juillet 2020. La CNEF a pour mission d'assurer la représentation des

intérêts spécifiques des femmes entrepreneures dans les divers secteurs d'activités économiques. A ce titre, elle est chargée de :

- Représenter et défendre les intérêts généraux de ses membres au niveau national et international ;
- Promouvoir l'autonomisation économique de la femme tchadienne et le développement de l'entrepreneuriat féminin au Tchad ;
- Renforcer et développer les capacités humaines, matérielles et technologiques des femmes entrepreneures ;
- Mettre en place les services d'appui financiers et non financiers aux femmes entrepreneures.

L'adoption en cours du Décret fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la CNEF rendra effective l'application de la loi susmentionnée en vue de booster le développement de l'entrepreneuriat féminin et affirmer la place de la femme entrepreneure tchadienne dans le monde des affaires. En attendant cette adoption, la CNEF évolue provisoirement au sein de la Chambre du Commerce, de l'Industrie, de l'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat (CCIAMA).

La CCIAMA a pour mission d'œuvrer pour la promotion des entreprises et le développement du secteur privé en général. Elle est l'interface entre les pouvoirs publics et le secteur privé. Instituée par la Loi N° 26/PR/94, la CCIAMA a pour attributions de : (i) donner aux pouvoirs publics, les avis et renseignements qui lui sont demandés sur les questions commerciales, industrielles, agropastorales, minières, artisanales et fiscales et sur les questions de main-d'œuvre et de réglementation du travail ; (ii) suggérer les moyens d'accroître la prospérité des différentes formes d'activités économiques et notamment du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, de l'élevage, de l'artisanat et des mines ; (iii) tenir à disposition des professionnels et du public toutes les informations utiles et se charger de l'assistance technique de ses membres et ressortissants ; (iv) assurer l'exécution des travaux et admission des services nécessaires aux intérêts dont elle a la charge ; (v) établir ou diffuser les statistiques commerciales de son ressort, étudier les conditions d'exportation et de placement des produits du Tchad, les meilleures conditions d'importation et les améliorations des rapports entre les promoteurs ainsi qu'entre les fournisseurs de services et les usagers. La CCIAMA dispose d'une Direction d'Appui aux Entreprises.

L'Agence Nationale des Investissements et des Exportations du Tchad (ANIE) est aussi une institution d'appui aux entreprises qui a pour but d'encourager, de promouvoir et de développer les investissements, dans les différents secteurs économiques et l'exportation des produits et services nationaux. Elle a pour mission de : (i) encourager et promouvoir les activités industrielles, commerciales et artisanales au Tchad ; (ii) apporter conseil et assistance technique intégrés aux promoteurs économiques dans la conception, la formulation, la réalisation et la gestion de leurs projets d'investissement et d'affaires conformément à la réglementation en vigueur ; (iii) informer, sensibiliser et encourager tous les opérateurs économiques en collaboration avec la CCIAMA ; (iv) aider les entreprises à accroître la compétitivité de leurs

produits sur le marché ; (v) constituer et mettre à la disposition des investisseurs une banque de données sur les opportunités d'investissements et les informations techniques ; (vi) délivrer aux opérateurs économiques toutes les pièces administratives nécessaires à leurs activités, en liaison avec les départements ministériels et institutions concernés.

Par ailleurs, on dénombre une multitude de bailleurs de fonds et d'opérateurs qui interviennent dans le secteur privé en général. Sans entrer dans les détails, disons qu'on distingue deux grands types de bailleurs de fonds et d'opérateurs : d'une part, les bailleurs de fonds et les opérateurs nationaux (pouvoirs publics, ONG nationales et communautés locales) et d'autre part, les interventions extérieures (ONG internationales et partenaires de développement).

Concernant les pouvoirs publics, de nombreux départements ministériels – on en dénombre une vingtaine – ont pour mission d'appuyer le secteur privé (c'est notamment le cas de la Direction de la Promotion du Secteur Privé, la Direction Générale de l'Industrie, la Direction de l'Action Coopérative, la Direction Générale du Commerce, la Direction Générale des Mines et des Carrières, la Direction Générale du Domaine et du Patrimoine, la Direction Générale de la Formation Professionnelle, la Direction Générale des Impôts, la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects, etc.). Toutefois, leur appui ne fait pas la distinction entre des entreprises appartenant à des femmes et celles appartenant à des hommes.

Par ailleurs, il existe une multitude d'institutions publiques permanentes d'appui au secteur privé parmi lesquelles l'ANIE, le Centre de Contrôle de Qualité des Denrées Alimentaires, l'Office National pour la Promotion de l'Emploi, l'Office National d'Appui à la Jeunesse et aux Sports, l'Office National de Promotion du Tourisme, le Secrétariat Permanent de la Commission Technique chargée du Désengagement de l'Etat des Entreprises, le Fonds National d'Appui à la Formation Professionnelle, l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural, etc. Ces structures ont des moyens limités et leurs offres ne ciblent pas non plus spécifiquement les femmes entrepreneures.

Certains partenaires techniques et financiers (PTF) comme la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement accordent la priorité à une approche en termes de marché centrée sur le crédit et la mise sur pied d'institutions de financement relativement performantes. D'autres opérateurs et bailleurs de fonds (Union Européenne, Agence Française de développement, Coopérations allemande, belge, suisse, etc.) développent des dispositifs d'appui associant crédit, suivi-conseil, formation et appui technologique, soit directement, soit par l'intermédiaire des ONG locales.

D'autres PTF tels que le PNUD, l'ONU femmes, le FENU et l'UNFPA disposent de toute une gamme de mesures destinées à favoriser le développement du secteur privé, notamment les MPME, et/ou l'autonomisation économique des femmes (cas notamment du PNUD, de l'ONU femmes et de l'UNFPA). Les services offerts vont du financement des entreprises au renforcement des capacités institutionnelles. Plusieurs programmes, visant à instaurer un climat plus favorable aux entreprises privées et à favoriser la création de structures de formation ainsi que l'émergence d'organisations professionnelles, sont par ailleurs testés.

Parallèlement, certaines ONG internationales intervenant au Tchad ont mis en place des programmes ou des projets comportant très souvent des interventions dédiées exclusivement ou principalement aux femmes. C'est le cas notamment de l'ONG Oxfam Grande-Bretagne. Ainsi par exemple, en 1986, elle a accompagné les femmes du secteur informel dans le processus de structuration en groupements puis en Union et leur a fourni du crédit pour le développement de l'épargne et pour financer la construction de magasins de stockage des produits, les activités de transformation des produits locaux et la commercialisation tant à Ndjaména qu'à Moundou. Depuis la fin des années 80, elle accorde des prêts et/ou des subventions à des groupes de femmes urbaines pour la réalisation de projets d'investissement individuels notamment dans le petit commerce (produits locaux et condiments, vivres, produits importés ou industriels, etc.) et la transformation des produits locaux afin de favoriser leur accès à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat et partant renforcer davantage leur autonomisation.

Enfin, il existe de nombreuses ONG et associations nationales qui offrent aux femmes des espaces de réflexion d'échanges et de formation afin de les aider à s'orienter et cerner les valeurs de l'entrepreneuriat, ses défis et opportunités d'investissements. C'est le cas de l'Association des Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprise du Tchad devenue une ONG (ONG FCCET). Structure faîtière des femmes commerçantes et cheffes d'entreprises, l'AFCCET vise, entre autres, à : (i) encourager et développer le commerce et l'entrepreneuriat féminin ; (ii) orienter, former et informer la femme commerçante et chef d'entreprise dans ses activités ; (iii) promouvoir l'image de la femme commerçante et Chef d'entreprise au Tchad et à l'étranger ; (iv) représenter la femme commerçante et Chef d'entreprise auprès des différentes institutions étatiques. Présente dans 23 provinces du Tchad, elle revendiquait, en 2018, environ 10000 femmes réparties dans 1250 organisations de base (groupements, groupements à vocation coopérative, coopératives). Les activités de ces membres concernent essentiellement le commerce, l'artisanat, l'agriculture, l'élevage et les services.

A côté des ONG et associations des femmes entrepreneures, certaines structures faîtières des femmes sont plutôt « généralistes » mais prennent en compte l'aspect entrepreneurial dans leurs objectifs et interventions. C'est le cas de la Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines (CELIAF). Structure à vocation nationale, CELIAF a pour objectifs de : (i) créer un espace d'échange et de réflexion pour les associations féminines ; (ii) faciliter l'accès à l'information relative aux appuis techniques, matériels et financiers ; (iii) favoriser les relations entre les associations et les organisations nationales et internationales ; (iv) aider à la réflexion sur les stratégies de développement au féminin ; (v) assurer la représentation des associations, des membres et de défendre leurs intérêts ; et (vi) soutenir les activités économiques des femmes. En 2018, le CELIAF regroupait plus de 1200 associations et groupements féminins et revendiquait plus 50000 membres.

## **1.2. Caractéristiques des entreprises détenues par les femmes**

Les données collectées sur le terrain, notamment celles de l'enquête auprès des femmes entrepreneures ne permettent pas de faire une analyse rigoureuse des caractéristiques des entreprises appartenant à des femmes. On apprend cependant de l'enquête que les entreprises et

commerces appartenant à des femmes forment un univers diversifié. Leurs potentialités d'émergence, de croissance et de développement sont logiquement déterminées par les fluctuations de l'économie nationale, les filières dans lesquelles elles interviennent et les segments de marché sur lesquels elles sont en concurrence. Les entreprises appartenant à des femmes partagent toutefois les quatre (4) principales caractéristiques suivantes :

- **Des entreprises coopératives, individuelles ou familiales** : Il ressort de l'enquête que la plupart des entreprises appartenant à des femmes sont des unités coopératives, individuelles ou familiales. L'artisanat et le maraîchage sont dominés par les entreprises coopératives, tandis que les secteurs du petit commerce et de la transformation des produits locaux sont en grande partie constitués d'entreprises individuelles ou commerciales. Il est important de noter que **si** les femmes se trouvent dans la culture maraîchère, l'artisanat, le petit commerce (vente de poissons, de viande, de légumes, etc.) et la transformation des produits locaux.

#### **Encadré 6 : Entreprises non agricoles**

Sur le plan national, 58,7% de ménages ne possèdent pas une entreprise non agricole, 33,5% possèdent deux entreprises non agricoles et 6,7% possèdent trois entreprises. On observe que les entreprises que possèdent les ménages sont, principalement, dans les branches d'activités telles que les *activités de fabrication* (44,0%), le *commerce* (36,2%), et les *activités de services personnels* (9,1%).

Les résultats montrent que les fonds propres (c'est-à-dire les économies réalisées par les promoteurs des entreprises) constituent la première source de financement des entreprises indépendamment du milieu de résidence et du sexe de l'entrepreneur. La part des entreprises non agricoles financées par cette source s'élèverait à environ 85,3% au niveau national, et quels que soient le milieu de résidence et le sexe de l'entrepreneur, cette part se situerait bien au-delà de 82%. La deuxième source de financement des entreprises non agricoles est l'aide d'un parent vivant au pays. Elle concerne environ 7% d'entreprises au niveau national et est plus fréquente dans les centres urbains (10,1%) que dans les zones rurales (plus de 5%).

Les entreprises non agricoles ont principalement pour fournisseurs les petites entreprises privées commerciales (35,9%) et les ménages/particuliers (27,7%). Le secteur public ne vient qu'en quatrième position avec une proportion de 9,4%. Les ménages constituent les véritables ou principaux clients des entreprises non agricoles (83,5%). Le secteur public constitue le deuxième type de client le plus important en termes de proportion (12,2%).

Les principaux problèmes rencontrés par les promoteurs d'entreprise et considérés comme difficultés majeures au fonctionnement sont la forte concurrence, le manque de la clientèle et l'accès au crédit. En effet, 24,4% de promoteurs d'entreprises estiment que la forte concurrence représente un défi majeur pour le fonctionnement de leur entreprise, alors 20,5% estiment que c'est plutôt le manque de la clientèle qui constitue la difficulté majeure. Ces deux principaux problèmes sont identifiés aussi bien par les promoteurs urbains que ruraux.

Au niveau national, 40,0% des hommes promoteurs d'entreprises utilisent de la main d'œuvre familiale, alors que cette proportion est de 57,0% chez les femmes promotrices. La proportion des femmes promotrices utilisant la main d'œuvre familiale est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. La ventilation de ces statistiques par province montre que ce sont le Mandoul et le Ouaddai qui viennent en tête en termes d'utilisation de la main d'œuvre familiale dans les entreprises. Pendant ce constat est vrai pour le milieu rural, la tendance est différente pour le milieu urbain où le Wadi-Fira et le Logone Oriental viennent en tête.

Source : Rapport Général ECOSIT4, INSEED, 2021, pp. 39-40

- **Des femmes entrepreneures majoritairement analphabètes** : Les femmes entrepreneures ayant reçu une formation professionnelle sont peu nombreuses. Celles qui ont fréquenté l'école primaire ou secondaire ont un niveau universitaire ou ont été alphabétisées en langue nationale constituent une minorité (source : données de l'enquête). Cela signifie

que la majorité d'entre elles ne savent ni lire, ni écrire. Ces constats confirment ceux de l'étude sur le secteur informel réalisée dans le cadre de l'expérience de l'ONG Oxfam mentionnée précédemment, à savoir que la majorité des personnes actives dans le secteur informel sont des femmes ; que la quasi-totalité des femmes partenaires d'Oxfam sont analphabètes. La forte présence des femmes dans le secteur informel s'expliquerait par la facilité d'accès qu'il présente : il n'est pas besoin d'une formation pour s'insérer dans le circuit.

- ***Une faible accumulation financière*** : Les entretiens avec les femmes entrepreneures révèlent une faible capitalisation financière dans l'entreprise/commerce et la part prépondérante de l'autofinancement dans le démarrage d'une entreprise ou d'un commerce. L'épargne personnelle est la source la plus importante tant des investissements initiaux que des investissements additionnels. L'épargne personnelle est complétée par les apports des membres de la famille proche ou de la famille élargie. Quant à l'emprunt bancaire et aux contributions des services gouvernementaux, ils sont quasi inexistantes.

**L'étude sur le secteur informel réalisée par Oxfam Tchad ne dit rien d'autres.** L'accumulation du capital ou la constitution de l'épargne s'avère très pénible pour les femmes, **voire impossible**. Le capital de départ est généralement constitué grâce à la maigre épargne personnelle, au don d'un parent, ami ou conjoint et/ou la cession d'une partie de biens antérieurement acquis (bijoux, ustensiles, vêtements, etc.). Face à cette situation, les femmes mettent en œuvre des stratégies alternatives, par exemple la mise en place de tontines pour financer les grosses dépenses ou les investissements.

## CHAPITRE 2 : ANALYSE DU SECTEUR DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ

Ce chapitre décrit les contraintes qui entravent le développement des activités des femmes entrepreneures, les forces du secteur et les menaces qui pèsent sur son développement, les opportunités pour le développement du secteur ainsi que les difficultés auxquelles font face les créatrices d'entreprises et les femmes cheffes d'entreprises afin de mieux appréhender les besoins des femmes entrepreneures et identifier les possibles réponses en matière de politiques publiques.

### 2.1. Contraintes au développement de l'entrepreneuriat féminin

Les entreprises détenues par des femmes forment, on l'a vu, un univers diversifié. Leurs potentialités d'émergence, de croissance et de développement sont toutes logiquement déterminées par les fluctuations de l'économie nationale et les secteurs dans lesquels elles interviennent. Cependant, quel que soit le secteur des femmes entrepreneurs, quelle que soit la nature de leur activité, il y a des contraintes qu'elles partagent avec leurs homologues masculins.

#### 2.1.1. Contraintes communes à tous les entrepreneurs

Comme on peut l'observer au tableau 1, l'ensemble des contraintes communes auxquelles les entrepreneurs tchadiens, hommes et femmes font face peuvent être regroupées en deux catégories distinctes : (i) les contraintes liées à l'environnement politique, institutionnel, fiscal, légal et réglementaire et (ii) les contraintes d'ordre économique.

*Un climat des affaires peu propice* : Le climat du développement de l'entreprise privée au Tchad a été pendant longtemps très défavorable. Bien qu'on ait parlé ces dernières années de la nécessité de développer le secteur privé pour dynamiser l'économie, le climat général des affaires demeure peu attractif. On a vu précédemment que, dans l'ensemble, la situation macro-économique s'est améliorée sur une bonne partie des deux dernières décennies. Le Produit Intérieur Brut (PIB), par exemple, a connu une croissance exceptionnelle au cours des années 2000. Cela n'a cependant pas été suffisant pour réduire significativement l'incidence de la pauvreté. Aussi, beaucoup de tchadiens n'ont toujours pas les moyens d'épargner et/ou d'investir. Parallèlement, la réduction du pouvoir d'achat des populations a entraîné la contraction des activités, les activités commerciales en particulier. De plus, en dépit de l'adhésion à l'OHADA, l'environnement des affaires demeure peu favorable. A titre d'illustration, le Tchad a été classé 182<sup>e</sup> rang sur 190 pays classés à l'édition 2020 du rapport « *Doing business* » de la Banque Mondiale.

*Un cadre fiscal rigide* : La politique fiscale est très souvent citée par les acteurs rencontrés dans le cadre de la mission d'appui à la formulation de la SNEF comme étant défavorable au développement des entreprises et plus singulièrement aux MPME. Ainsi les opérateurs du secteur informel et donc une grande partie des micros et petites entreprises, sont soumis depuis janvier 1993 à la Contribution du Secteur Informel (CSI) en fonction de leur chiffre d'affaires. Les systèmes d'imposition (CSI) et de taxation (patente et TVA) sont relativement complexes et

incompréhensibles pour la majorité des MPME. De plus, les changements et les ajustements fiscaux sont fréquents et appliqués sans concertation avec les entreprises assujetties.

**Tableau 1** : Matrice des contraintes au développement du secteur privé et de l'entrepreneuriat féminin

<b>Contraintes au développement des activités citées par les femmes entrepreneures et femmes cheffes d'entreprises</b>	<b>Contraintes au développement du secteur privé reprises dans la SNDSP</b>
La difficulté d'accéder aux financements	L'environnement des affaires peu favorable
La difficulté d'écouler la production	La déficience des cadres juridiques et judiciaires
Le faible accès à l'électricité	Le système fiscal instable et non approprié à l'environnement des affaires
La difficulté d'accès à l'information, aux marchés publics, au marché international ainsi qu'aux textes juridiques et aux lois de Finances	Les dysfonctionnements des institutions d'appui au secteur privé
La difficulté d'accès aux textes juridiques et aux lois de Finances	La faible implication du secteur privé dans la conception et l'opérationnalisation des politiques publiques
Le coût élevé des produits intermédiaires	La faiblesse des organisations patronales
Le manque de possibilité de formation	L'incohérence de certaines actions d'accompagnement de l'entrepreneuriat
La concurrence et la saturation du marché	Le fonctionnement en isolation des structures en charge de l'accompagnement du secteur privé ;
L'inadéquation du cadre politique, institutionnel, fiscal et réglementaire	L'inopérationalité des cadres de concertation entre le secteur public et privé ;
Les insuffisances du cadre économique	La faible implication du secteur bancaire et financier dans le financement du secteur privé
Les faiblesses des associations des femmes et l'absence de collaboration entre elles	L'obsolescence du système de formation technique et professionnelle
L'analphabétisme	La non maîtrise du potentiel réel du secteur minier
Les difficultés à s'associer	La non prise en compte appropriée du genre dans les politiques publiques d'encadrement du secteur productif
L'absence de soutien des pouvoirs publics	La non consistance du secteur des services non financiers aux entreprises.
L'absence de dispositifs de prévention des risques adaptés	Le niveau élevé du secteur informel et l'absence d'encadrement
Les pratiques coutumières en vigueur dans le pays et les pesanteurs socioculturelles	La non consistance du secteur des services non financiers aux entreprises.
L'insuffisance des revenus	
Le poids des dépenses sociales et le manque de pérennité des activités	

Source : Tableau établi sur la base des résultats des entretiens et de la SNDSP 2018-2021

Les MPME utilisatrices d'intrants importés souffrent en outre d'une discrimination à travers les tarifs douaniers en vigueur qui leur font supporter des droits plus élevés que les grandes entreprises. En effet, la classification des biens d'équipements et de certaines matières premières qu'utilisent les micros et petites entreprises pour la production de biens de consommation durables sont en fait des produits à taxe élevée. On peut citer le cas des pièces de rechange et des outils qui sont véritablement des biens de première nécessité et des moyens de production essentiels pour les MPME.

Les formalités de constitution et les procédures à accomplir pour exercer légalement une activité ou pour obtenir les avantages du code des investissements sont peu propices au développement

des MPME. Toutefois, la mise en place d'un guichet unique à l'Agence Nationale des Investissements et des Exportation (ANIE) représente une avancée en termes de simplification des procédures et de réduction des coûts.

Les procédures de sollicitation de marchés publics ainsi que la réglementation de ceux-ci excluent d'office les MPME. La complexité des formalités et procédures (attestations de la Direction des Impôts, de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, etc.), le coût d'obtention de l'agrément, les conditions financières et techniques requises pour répondre aux appels d'offre publics et les longs délais de paiement sont autant de facteurs dissuasifs pour les MPME. En effet, celles-ci ne disposent pas de fonds de roulement suffisants pour entreprendre les formalités d'accès à ces marchés, ni pour continuer à fonctionner en attendant de recevoir les paiements de l'Etat. Il faut toutefois reconnaître que beaucoup de micro-entreprises ne sont tout simplement pas en mesure d'exécuter des commandes publiques de manière satisfaisante.

***Un cadre légal et réglementaire inadapté*** : L'environnement légal et réglementaire est également cité par les acteurs rencontrés comme étant un obstacle majeur au développement du secteur privé au Tchad. On a vu précédemment que des outils législatifs et réglementaires ainsi que les règles encadrant le quotidien de l'entreprise (Loi instituant la Charte des investissements de la République du Tchad, règles de création de l'entreprise au Tchad, etc.) ont été mis en place. Mais ils font toutefois l'objet de nombreuses critiques, y compris de la part des femmes entrepreneures interviewées. Ils ne tiendraient pas suffisamment compte des besoins et des réalités du secteur. Pire encore, compte tenu des lourdeurs administratives du système judiciaire, des procédures et des coûts liés à ces procédures, les banques commerciales et les institutions de microfinance font rarement appel à ce cadre légal pour la résolution des litiges avec les clients MPME. Quand elles ont un litige avec un client MPME, elles préfèrent le résoudre à l'amiable (par exemple négocier un échéancier avec le client), que de faire appel aux institutions légales du pays. Cela constitue un handicap pour le développement de leurs activités et explique en partie la réticence des établissements financiers à prêter aux MPME.

***Le difficile accès au financement bancaire*** : Concernant le financement bancaire, il est de notoriété publique que les MPME réussissent difficilement à obtenir un prêt pour financer leurs investissements ou leurs fonds de roulement. Deux critiques principales sont adressées aux établissements bancaires : les conditions trop rigides et les procédures administratives longues et compliquées. Cela dit, cette situation procède aussi d'un choix délibéré des banques elles-mêmes. En dépit de leur surliquidité structurelle, les banques n'ont pas une réelle stratégie de prospection commerciale, se cantonnent presque exclusivement aux besoins de financement des grandes entreprises de production et des sociétés d'import-export. Autrement dit, les banques commerciales sont inaccessibles à la plupart des MPME étant donné que les montants relativement faibles des crédits qu'ils sollicitent sont généralement jugés trop peu rentables. De plus, les emprunteurs sont confrontés à des coûts de transaction tels (déplacements, attentes, frais administratifs, etc.), que le coût réel de leur crédit devient prohibitif. Il convient d'ajouter à ces contraintes, l'absence de titres de propriété des actifs que possèdent les entrepreneurs, limitant ainsi la possibilité d'utiliser ces actifs comme collatéral lors des opérations d'emprunts bancaires. En résumé, les banques commerciales s'intéressent très peu au secteur des MPME.

Elles considèrent les prêts aux MPME comme des prêts peu rentables (petits montants chers à distribuer et à récupérer) et à hauts risques (risques économiques, « mauvaise volonté » des petits entrepreneurs à rembourser, etc.).

#### **Encadré 7 : Epargne et crédit**

Au niveau national, le nombre d'individus de 15 ans et plus possédant un compte auprès d'un établissement financier est estimé à 233 554. Plus de la moitié de ces comptes (50,9%) sont logés dans des banques classiques tandis que les institutions de microfinance et les caisses rurales d'épargne en hébergent 21,2%. Le mobile banking, les cartes prépayées et la poste se partagent les comptes restants avec des proportions respectives de 17,7% ; 9% et 2,1%

Le milieu urbain compte 170 861 de ces comptes dont 58,0% dans les banques classiques, suivies du mobile banking (16,4%), des institutions de microfinances (12,1%), des cartes prépayées (11,9%) et de la poste (1,6%). Quant au milieu rural, qui compte 62 693 de l'ensemble des comptes, ce sont prioritairement les caisses rurales d'épargne qui les hébergent (46,1%) suivies des banques classiques (31,6%), du mobile banking (17,5%), de la poste (3,6%) et des cartes prépayées (1,3%).

A partir des données collectées, on estime à 279 589 le nombre total des individus de 15 ans et plus ayant exprimé une demande de crédit au moins une fois au cours des 12 derniers mois précédant le jour de l'entretien. Parmi ces individus les ruraux (212 373, soit 76,0%) sont de loin plus nombreux que les citadins (67 215, soit 24,0%), et les hommes (57 %) sont relativement plus nombreux que les femmes, quel que soit le milieu de résidence.

Le nombre d'individus de 15 ans et plus qui ont obtenu du crédit au cours des 12 derniers mois est estimé à 224 033, soit 80,1% de demandeurs de crédit. Parmi ceux dont les demandes ont abouti, 177 169 résidents en milieu rural, soit 79,1% de l'ensemble de ces individus... Quel que soit le milieu de résidence, la proportion des hommes bénéficiaires reste toujours plus importante à celle des femmes.

Les raisons de la non obtention du crédit demandé sont diverses. L'absence de garantie (31,4%), la faible capacité de remboursement (21,2%) et les autres crédits en cours de remboursement (12,7%) sont les principales raisons pour lesquelles les demandes de crédits n'auraient pas obtenu une suite favorable.

Quatre individus sur dix (41,1%) ont déclaré avoir utilisé le crédit obtenu pour la consommation de ménage, 14,9% pour l'achat des intrants agricoles, 12,4% pour démarrer une affaire, 8,2% pour la santé, 5,9% pour financer une affaire existante, 5,0% pour célébrer des événements et 3,9% soit pour l'acquisition de terrain, la construction ou la réparation de maison.

Les principales structures pourvoyeuses de crédit, en termes d'effectifs de demandeurs de crédit par type d'institutions sollicitées sont les ménages (65,8%), suivis des tontines et associations (9,3%), des fournisseurs (7,9%), de la caisse rurale (7,0%), et de la banque (5,3%).

Sur l'ensemble des individus âgés de 15 ans et plus ayant obtenu du crédit, près de 2 individus sur 3 (65,8%) ont reçu un montant nominal inférieur à 50 000 F CFA, 13,5% entre 50 000 F CFA et 100 000 F CFA, 10,5% entre 100 000 F CFA et 250 000 F CFA, 4,0% entre 250 000 F CFA et 500 000 F CFA et 6,1% pour un montant supérieur à 500 000 F CFA. Les bénéficiaires de crédits de montants nominaux inférieurs à 50 000 F CFA sont relativement plus nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain (72,8% contre 42,9%), alors que les bénéficiaires des montants nominaux supérieurs à 500 000 F CFA sont relativement plus nombreux en milieu urbain qu'en milieu rural (22,9% contre 1,0%). On remarque en général qu'au fur et à mesure que le montant nominal de crédit octroyé augmente, on enregistre de moins en moins des individus du milieu rural qui en bénéficient.

Les individus âgés de 15 ans et plus ayant bénéficié du crédit ont chacun un montant nominal de remboursement à chaque échéance. En effet, sur l'ensemble des 282 314 individus âgés de 15 ans et plus ayant obtenu de crédit, 78,3% remboursent à chaque échéance un montant nominal inférieur à 50 000 F CFA, 13,7% pour un montant allant de 50 000 F CFA et 100 000 F CFA et 8,0% pour un montant supérieur à 100 000 F CFA. Les individus sous crédit ayant un montant nominal de remboursement inférieur à 50 000 F CFA sont relativement plus nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain (83,2% contre 62,3%). Les bénéficiaires de crédits de gros montants nominaux de remboursement (100 000 F CFA et plus) sont relativement plus nombreux en milieu urbain qu'en milieu rural (15,3% contre 5,8% en milieu rural).

Source : Rapport Général ECOSIT4, INSEED, 2021, pp. 37-39.

A côté des banques commerciales, il existe plusieurs institutions de microfinance (IMF) au Tchad. Elles s'adressent prioritairement aux populations exclues du secteur bancaire classique et appliquent à leurs prêts des taux d'intérêt débiteurs nettement inférieurs aux ceux des institutions bancaires classiques. Il apparaît, cependant, que le rôle des IMF dans le financement des besoins d'investissements et des besoins de fonds de roulement des entrepreneurs est réduit, faute de capacité financière suffisante et de ressources longues.

Enfin, l'offre des prêteurs informels intéresse la majorité des petits producteurs, y compris les MPME, sur une base stable. Cependant, ils appliquent des taux d'intérêt élevés, voire parfois prohibitifs. De plus, leur faible capacité financière ne leur permet guère de financer des besoins d'investissement de montants significatifs sur une grande base.

**Les difficultés d'approvisionnement en produits intermédiaires :** L'enclavement du pays, la mauvaise qualité des infrastructures, ainsi que l'inorganisation des circuits de commercialisation rendent complexes les opérations d'approvisionnement en produits importés et surtout des produits locaux. Cela contribue à accroître les coûts de production des entreprises et donc à réduire leur compétitivité. Ainsi par exemple, la majorité des femmes entrepreneures interrogées trouvent effectivement trop chères les matières premières et les équipements. Quant aux importations directes, elles connaissent très souvent des irrégularités d'acheminement, tandis que les approvisionnements locaux sont perturbés par les difficultés de transport routier intérieur. De plus, les problèmes d'alimentation chroniques (faible connectivité, fréquentes coupures de courant, coûts élevés, etc.) entravent le développement de la production et des ventes. A ce propos, il est important de noter que le Tchad a le taux d'accès à l'électricité le plus faible (après la République Centrafricaine) en Afrique centrale.<sup>35</sup>

### **2.1.2. Contraintes spécifiques aux femmes entrepreneures**

Les femmes entrepreneures ont des opinions variées sur les contraintes spécifiques qui entravent le développement de leurs activités. Pour la plupart, les contraintes spécifiques suivantes sont citées à maintes reprises : l'analphabétisme, le manque de compétences en gestion, l'absence de possibilités de formation, la charge familiale, les difficultés à s'associer, les pesanteurs sociologiques, culturelles et religieuses, etc.

**L'analphabétisme :** L'écrasante majorité des femmes entrepreneures interrogées sont analphabètes. Pour rappel, le taux d'analphabétisme chez les femmes, estimé à 83,4% en 2011, est beaucoup plus élevé que chez les hommes (61%)<sup>36</sup>. Ceci a évidemment un impact très important sur leur aptitude à gérer des entreprises/commerces. Non seulement elles n'ont pas des compétences pour gérer efficacement leurs activités, mais en plus elles n'ont pas des connaissances et des perspectives de développement des secteurs dans lesquels elles interviennent. Ce qui les rend non mature afin de saisir les opportunités qui se présentent à elles. Ainsi par exemple, les femmes entrepreneures connaissent mal les procédures et formalités de sollicitation de marchés publics et sont incapables de les maîtriser, car trop longues et

---

<sup>35</sup>. IEA, 2019

complexes. Résultat, elles sont exclues de ces marchés. Il y a aussi que leurs activités génèrent moins de revenus que celles des hommes entrepreneurs et partant ne disposent pas de fonds de roulement suffisants pour entreprendre les formalités d'accès à ces marchés.

A ce propos, l'étude de la Banque Mondiale<sup>37</sup> révèle que les femmes tchadiennes sont moins susceptibles d'exercer dans le secteur formel et d'avoir une activité rémunérée. Elles ne bénéficient pas des mêmes opportunités professionnelles que les hommes, ou lorsque c'est le cas, elles sont plus susceptibles de travailler à temps partiel. Les femmes sont par conséquent moins productives et gagnent moins que les hommes. Cette situation creuse l'écart entre les sexes en matière de revenus et de productivité, réduisant d'autant leur capacité de négocier et de se faire entendre pour valoriser leur travail productif.

***Des entreprises et commerces pour la plupart informels*** : Il ressort des résultats des entretiens et de l'enquête que la plupart des entreprises et commerces détenues par des femmes évoluent plutôt dans le secteur informel que dans le secteur formel. En effet, seules 4,9% des entreprises formelles sont dirigées par des femmes et 85% des femmes qui entreprennent sont dans l'informel<sup>38</sup>. Cette situation présente un double inconvénient. Tout d'abord, parce que leurs activités sont informelles, les femmes entrepreneures, ont plus de difficulté à accéder au crédit (quelques femmes entrepreneures enquêtées ont bien approché une banque ou une institution de microfinance (IMF) et aucune d'elles n'a réussi à obtenir un prêt pour financer ses investissements ou pour ses fonds de roulement, notamment parce qu'elles exercent, pour la plupart, dans l'informel, mais aussi parce qu'elles ne disposent pas de garanties suffisantes). Ensuite, les femmes entrepreneures ne disposent pas de récépissé de registre de commerce, elles ne peuvent pas entreprendre les formalités d'accès aux marchés publics.

***Le manque de possibilités de formation*** : La majorité des femmes entrepreneures interviewées ont mentionné le manque de formation initiale ou complémentaire comme l'un des problèmes majeurs qui entravent le développement de leurs activités. Beaucoup d'entre elles avouent ne pas savoir comment augmenter leur production et leurs ventes. Pouvoir se former contribuerait, soutiennent-elles, à résoudre ces problèmes.

Concernant le problème de formation, il faut reconnaître que les filières existantes sont peu nombreuses et fortement concentrées sur les grandes villes. La formation professionnelle au Tchad est dispensée à travers quelques écoles secondaires et supérieures d'enseignement technique et centres de formation professionnelle. Les femmes entrepreneures et plus largement les micros et petits entrepreneurs sont exclus de ces types de formation. Ils sont trop coûteux, longs et inadaptés à leur réalité : ils ne sont pas assez pratiques, n'évoluent guère pour refléter l'évolution des réalités du marché ou celles des techniques et ne mettent pas l'accent sur la satisfaction des besoins du marché sur l'identification de créneaux porteurs.

Il y a aussi la formation sur le tas. Elle est souvent la seule véritablement accessible mais par définition elle convient moins pour l'acquisition de savoir-faire dans les métiers nouveaux. En

---

<sup>36</sup>. Rapport ECOSIT3

<sup>37</sup>. Perspectives économiques et pauvreté au Tchad en 10 graphiques, Banque Mondiale, octobre 2021.

<sup>38</sup>. Rapport de la rencontre d'échanges avec les opérateurs économiques organisée par l'Agence nationale des investissements et des exportations (ANIE), Tchad Infos du 4 mars 2022.

outre, là où elle existe, elle est trop souvent détournée de sa vraie fonction et les patrons masquent véritablement sous ce vocable l'emploi d'une main-d'œuvre sous-payée. Les apprentis bénéficiaires qui souvent, sont illettrés, n'arrivent généralement au mieux qu'à imiter ce que fait le patron sur base de la même technologie.

***L'absence de débouchés*** : Les femmes entrepreneures affirment avoir des difficultés manifestes pour écouler régulièrement leurs produits. L'analyse montre que ces difficultés résultent du faible niveau de la demande solvable, de la saturation du marché et de l'absence de fonds de roulement, car les femmes entrepreneures interrogées disent que les marges bénéficiaires ont chuté à cause de forte baisse des activités, de la concurrence et de la baisse du pouvoir d'achat des populations à faible revenus, principal client des femmes entrepreneures (il ressort des entretiens que très peu de femmes ont augmenté sensiblement leurs ventes au cours des dernières années ; que dans la plupart des cas, les ventes sont restées stables ou ont régressé). Les besoins en fonds de roulement des entreprises se seraient par ailleurs considérablement accrus.

Les femmes entrepreneures se révèlent incapables de bien comprendre les besoins réels (dans l'espace et dans le temps) de leurs clients et canaliser leurs produits vers les marchés porteurs. Ceci est dû en partie au manque de compétences et de professionnalisme. Toujours est-il que cette perspective restreinte les oblige à essayer d'imiter les activités qui les entourent en se préoccupant peu de la saturation du marché. Cela est particulièrement manifeste dans le petit commerce.

En outre, une grande partie des femmes entrepreneures sont incapables de fabriquer des produits de qualité. Cette situation s'explique dans une certaine mesure par le manque de compétences et le recours aux technologies rudimentaires. Bien entendu, c'est par souci de minimiser les coûts d'investissement que les femmes entrepreneures optent généralement pour de telles technologies. De tels choix correspondent à leur capacité d'investissement mais ils conduisent souvent à des solutions peu satisfaisantes et ne permettent pas d'atteindre des niveaux élevés de productivité, ni d'atteindre une qualité susceptible de soutenir la concurrence des importations.

A la question de savoir s'il y a trop de concurrence, l'écrasante majorité des femmes entrepreneures trouvent qu'il y a trop d'entreprises et de commerce dans leur secteur. Certaines d'entre elles répondent que c'est surtout le secteur des moyennes et grandes entreprises qui leur fait concurrence.

***L'absence de mécanismes de prévention des risques et de sécurité sociale adaptés*** : La plupart des femmes entrepreneures/commerçantes s'efforcent d'articuler le budget de la famille et le budget de l'entreprise/commerce pour limiter les risques auxquels elles font face. Mais si l'articulation entre le budget de la famille et le budget de l'entreprise/commerce permet réduire les risques, elle ne permet pas de les prévenir. D'autres femmes entrepreneures/commerçantes constituent une épargne et/ou comptent sur le soutien financier ou matériel des parents et amis. Mais cela ne leur permet pas non plus de faire face à des risques majeurs que sont la rupture d'approvisionnement en produits intermédiaires, la faillite, la maladie, le décès ou la famine. En outre, il existe des formes traditionnelles d'entraide et de solidarité et celles-ci constituent des

valeurs cardinales dans la plupart des communautés urbaines et villageoises. Mais ces formes traditionnelles de prévention des risques ont malheureusement leurs limites (coût élevé de placements multiples et variés, difficulté de réponse des rouages de solidarité sollicités à l'extrême, etc.).

**Encadré 8 : Disparités en matière de survie, de développement et de protection des enfants et des femmes**

Au cours de la première décennie du millénaire, grâce à la production pétrolière qui a débuté en 2003, le Tchad a observé une croissance moyenne annuelle de 7% de sa richesse. Mais les bénéfices de cette croissance ont été réduits par des crises humanitaires (conflits armés et intercommunautaires, déplacements de populations), une crise nutritionnelle, des épidémies et des catastrophes naturelles (inondations et sécheresse). Ces facteurs conjugués aux défis socio-économiques ont limité les progrès vers l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

L'analyse des disparités en matière de survie, de développement et de protection des enfants et des femmes met en évidence de fortes inégalités, en l'absence des filets de protection sociale. Au regard de défis liés au contexte du pays et de la lenteur des progrès en matière de développement socio-économique, les partenaires au développement explorent des opportunités pour des stratégies basées sur des données probantes qui contribueront à accélérer le progrès vers l'atteinte de quelques-unes des priorités nationales de développement.

L'attention accordée à la protection sociale repose sur l'acceptation grandissante de l'idée selon laquelle des mesures de grande envergure sont nécessaires pour lutter contre la mortalité. Il s'agit notamment de l'amélioration du statut des femmes, de leur éducation, de leur aptitude à gagner un revenu, ainsi que de l'autonomisation au niveau local et des prestations des soins de santé.

Source : Rapport National sur la pauvreté multidimensionnelle au Tchad, INSEED, 2015, p. 17

A côté des réseaux sociaux traditionnels existent des systèmes de prévention (caisses d'entraide et de solidarité, mutuelles de santé, mutuelles des femmes, etc.) obéissant à des règles précises (cotisations régulières permettant la constitution d'une épargne de prévoyance collective, cotisations plus ponctuelles en fonction des événements heureux ou malheureux survenant dans la vie des membres ou enfin de tontines à vocation commerciale ou sociale). Mais ces réseaux sociaux présentent aussi des limites. Elles ne prennent pas en compte les besoins d'assurance (l'assurance contre la rupture d'approvisionnement en produits intermédiaires ou la faillite des MPME, en particulier) ou de protection sociale du micro et petit entrepreneur et de ses employés.

**L'absence d'une plateforme unique pour la promotion du secteur et sa défense :** Il existe beaucoup d'ONG et associations nationales des femmes dont certaines se sont spécialisées dans l'appui aux femmes entrepreneures. Mais le problème avec ces ONG et associations, c'est qu'il n'existe pas une véritable plate-forme unique, solide de représentation et de défense de la profession pouvant se présenter comme l'interlocuteur incontournable des pouvoirs publics et des partenaires au développement et agissant comme partenaire privilégié dans la prise de toute décision majeure concernant le secteur. En outre, la plupart d'entre elles connaissent de sérieux problèmes de fonctionnement, de gestion, de gouvernance et de financement qui menacent leur existence ; sans oublier l'insuffisance des moyens financiers pour la réalisation de leurs activités.

**Le poids des normes sociales, culturelles et religieuses :** La plupart des femmes entrepreneures interrogées citent les responsabilités familiales extrêmement lourdes qui leur incombent (la difficulté de concilier vie professionnelle et vie familiale, par exemple) et surtout les normes

culturelles, sociales et religieuses bien enracinées réussissent à tenir les femmes confinées aux champs et au foyer. Les femmes entrepreneures enquêtées ressentent encore ces préjugés culturels, sociaux et religieux. Bon nombre de femmes mariées font mention de la persistance de la résistance des hommes à ce que leurs épouses créent leur propre entreprise ou tout simplement travaillent hors du foyer familial. Par exemple, selon certaines femmes, il n'y a pas longtemps encore, et bien qu'aucune loi ne l'exige, de nombreuses banques n'octroyaient pas de prêt à une femme sans la signature de son mari, même si celle-ci était en mesure de fournir personnellement la caution nécessaire.

**Encadré 9 : Les conséquences des inégalités de genre et des abus de pouvoir sur les processus de changement sociaux au Tchad**

La discrimination à l'égard du statut des filles et le déni d'opportunité pour leur épanouissement dès leur plus jeune âge, engendre une chaîne de conséquence néfaste au développement du capital humain, social, économique et politique des filles, des femmes et de leurs enfants. Non seulement de très nombreuses localités n'ont pas d'écoles mais lorsqu'il y en a, les filles n'ont pas l'opportunité d'achever le cycle primaire ou de continuer vers le secondaire si elles ont déjà leurs règles... Les raisons avancées pour expliquer que les filles ne vont pas à l'école alors que les garçons y vont, incluent le risque pour les filles de se faire agresser, violées ou attaquées par les animaux sauvages ou des chiens. Les témoignages indiquent que les filles sont mariées généralement après le CM2 et ne poursuivent donc pas leur scolarité, ce qui nuit au processus d'apprentissage individuel mais aussi à l'apprentissage collectif puisque les écoles, et plus tard les universités ou les centres de formations, ainsi que toutes les institutions qui nécessitent une éducation formelle, sont privées de la participation et de la contribution des femmes.

Le fait que les femmes ne puissent pas se rendre à un centre de santé sans l'accord de leur mari, et sans les moyens financiers pour payer le trajet et les frais médicaux, est au détriment de leur santé et le capital humain de toute la famille. La majorité des femmes ne prend pas de décisions sur leur propre santé, y compris sur leur santé sexuelle et maternelle, ce qui, couplé à un manque de connaissance sur leurs droits reproductifs, sur le planning familial et sur les risques des grossesses précoces, engendrent des risques pour leur survie, leur bien-être et celui de leurs enfants.

Le manque de connaissance et d'accès à l'information, combiné aux inégalités en matière de prise de décision entre les hommes et les femmes, entravent l'accès et le maintien des moyens d'existence. La gestion des ressources productives par la femme est limitée par l'accès inégal à la terre et au droit foncier, quand bien même, le droit légal et religieux autorise les femmes à hériter de la terre de leurs parents, d'en jouir, de la louer ou de la vendre. Les normes sociales discriminantes sont problématiques pour le développement, car ils empêchent les femmes d'accéder à des opportunités de manière équitable.

Un des impacts majeurs des relations inégales de pouvoir entre époux est la difficulté, voir l'impossibilité pour les femmes de décider comment gérer les ressources du ménage en l'absence de leur mari lorsque celui-ci est parti migrer à la recherche de revenus alternatifs. Cette situation qui affecte une grande partie des ménages ruraux en raison de l'ampleur des migrations, a un impact négatif sur les processus de planification flexible et collectifs entre époux. Le divorce est une pratique avancée par certaines femmes pour s'adapter aux difficultés engendrées par ce manque de pouvoir décisionnel. Cependant, c'est une solution difficile à concevoir et à mettre en œuvre à cause des normes sociales qui perçoivent les femmes divorcées de manière négatives et de l'attitude des parents qui obligent leur fille à rester mariée.

Les inégalités de prise de décision au niveau communautaire et la discrimination à l'égard des femmes, en particulier les jeunes femmes, mais aussi des personnes dont l'ethnie est associée à des castes dites inférieures, est un frein au processus de gouvernance équitable, responsable et redevable. Les instances institutionnelles sont dominées par les hommes à tous les niveaux et les pratiques lucratives des chefs coutumiers qui exigent des cotisations pour s'impliquer dans la résolution des conflits familiaux et villageois, n'encourage pas les groupes marginalisés à faire entendre leur voix ou à demander justice pour la violation de leurs droits.

Source : "6 réalités sur les inégalités entre hommes et femmes dans le monde rural au Tchad", Oxfam et al. (2013), pp. 5-7.

Ces traditions sociales, culturelles et religieuses ont évidemment des effets sur les activités des femmes. Cependant, les femmes entrepreneures et commerçantes reconnaissent que des changements se produisent, même si le processus est lent. Suite à l'évolution sociale, à l'urbanisation et face à la nécessité économique, mais également en raison de l'intérêt porté par le Gouvernement et les partenaires au développement à l'égalité des sexes et à l'autonomisation économique et financière des femmes, de plus en plus de femmes se lancent dans le privé.

A cela, il faut ajouter qu'au Tchad, comme partout ailleurs en Afrique, la famille est le lieu d'arbitrage entre l'économique et le social. A ce propos, la littérature spécialisée sur la question de l'arbitrage entre l'économique et le social<sup>39</sup> insiste surtout sur les handicaps et les contraintes que la famille fait peser sur le développement des activités économiques, celles des femmes en particulier. Ainsi, le faible échec du développement de l'entreprise en Afrique est souvent expliqué par les pratiques sociales locales, les obligations communautaires et le fait que la production et les échanges y sont mis au service de causes extérieures à l'économie proprement dite. Les cadeaux aux parents, l'argent et le temps consacrés aux funérailles, aux baptêmes et à d'autres cérémonies sont souvent dénoncés comme étant des dépenses improductives qui grèvent le budget de l'entreprise et l'empêchent de se développer.

Notre enquête ne s'est pas appesantie sur la question de l'arbitrage entre l'économique et le social au sein des familles des femmes entrepreneures et commerçantes. Toutefois, les enquêtes réalisées ailleurs en Afrique<sup>40</sup> montrent que la réalité est plus complexe qu'on ne le pense. Le système de droits et obligations familiales et communautaires détermine un système de transfert de revenus et de biens et influence le comportement du micro-entrepreneur : la plupart des micro-entrepreneurs urbains envoient de l'argent ou des cadeaux aux parents restés au village, cotisent à des systèmes d'entraide, et reçoivent en contrepartie des dons et cadeaux ou ont accès à certains services. Pour les micro-entrepreneurs, il n'y a pas de « frontière » entre la famille et les activités de l'entreprise ; il est impossible de séparer les dépenses familiales et sociales du budget de l'entreprise. D'ailleurs, ils n'ont souvent pas la possibilité de choisir entre affecter leurs revenus à la famille ou à l'entreprise. Les bénéficiaires sont généralement faibles. Et même ceux qui réussissent sont menacés par des événements imprévus auxquels ils n'ont pas toujours les moyens de faire face. Ainsi, si un enfant doit être soigné, il n'existe pas de système de protection sociale. Si un parent décède, il faut financer les funérailles et payer l'école de ses enfants. Il est dès lors difficile de reprocher au micro-entrepreneur de prélever des moyens sur le budget de l'entreprise pour y faire face.

En somme, les pratiques sociales et communautaires assurent une sécurité minimale par la redistribution des richesses. En l'absence d'un système de protection sociale conventionnel, elles correspondent à une stratégie de prévention face aux difficultés futures. Ces pratiques relèvent de l'entraide qui, on le sait, suppose la réciprocité. On ne reçoit que si l'on a donné, même si le montant et la nature du don importent peu. Le micro-entrepreneur ne peut donc renoncer à ces pratiques sans courir un risque très important, celui d'être isolé, exclu socialement et sans recours lorsqu'il sera en difficulté.

<sup>39</sup>. Cf. les travaux de Grant W. et al., 1991 ; Fauré Y.-A., 1994 ; CIDR, 1995 ; etc.

<sup>40</sup>. CIDR, 1995 ; Fauré, 1994 ; Grant et al., 1991 ; etc.

En d'autres termes, arriver à articuler l'économique et le social constitue le défi des micro-entrepreneurs hommes et femmes. Ceux-ci bâtissent leur entreprise en valorisant au maximum les réseaux familiaux et sociaux, en sachant arbitrer entre ces différents intérêts et ceux de l'entreprise.

## 2.2.Principales forces du secteur de l'entrepreneuriat féminin

Comme on peut l'observer dans le tableau ci-après, les principales forces du secteur de l'entrepreneuriat féminin au Tchad sont : l'existence d'une dynamique entrepreneuriale importante des femmes, la prise de conscience des pouvoirs de l'importance de l'entrepreneuriat des femmes et l'existence de règles régissant l'activité entrepreneuriale et d'un cadre de référence national de développement.

### 2.2.1. Une dynamique entrepreneuriale féminine importante

Les femmes tchadiennes ont une longue tradition entrepreneuriale et elles sont plus susceptibles de devenir entrepreneures que les hommes. Comme nous l'avons vu, elles interviennent dans des filières de production qui correspondent à des défis majeurs pour les populations : maraîchage, artisanat, pêche, petit commerce, etc.

**Tableau 2 : Analyse SWOT du secteur**

<p><b>1) Les forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une dynamique entrepreneuriale locale importante : longue tradition entrepreneuriale, mise en place par les femmes des systèmes de survie,</li> <li>- Une volonté politique affirmée de soutenir le secteur privé, y compris l'entrepreneuriat féminin,</li> <li>- L'existence d'un cadre de référence national en matière de développement (PND),</li> <li>- L'existence des structures institutionnelles d'appui au secteur privé,</li> <li>- La création en 2020 de la Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (CNEF) par la Loi 012/PR/2020,</li> <li>- Un secteur disposant déjà d'un certain niveau de réglementation,</li> <li>- L'existence de plusieurs associations des femmes entrepreneures et cheffes d'entreprises,</li> <li>- Le Plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR) qui vise à faire du secteur rural une source importante de croissance économique, assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans un contexte de développement durable,</li> <li>- La célébration de la Journée Nationale de la Femme Commerçante et Cheffe d'Entreprise (chaque 8 septembre) qui constitue une opportunité et un moyen de communication avec plus de 3000 femmes venues de 23 provinces à Ndjaména.</li> </ul>	<p><b>2) Les faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le manque de données fiables sur l'importance du secteur privé,</li> <li>- L'absence d'une structure institutionnelle spécialisée de promotion de l'entrepreneuriat féminin,</li> <li>- L'absence d'information et de sensibilisation des femmes sur les textes juridiques concernant la création d'entreprise et sur les formalités et procédures de sollicitation de marchés publics,</li> <li>- L'inadéquation du régime fiscal et du légal et réglementaire aux conditions du secteur,</li> <li>- La faible implication du secteur bancaire et l'absence d'opérateurs financiers spécialisés dans le financement de l'entrepreneuriat financier,</li> <li>- La faible qualité des produits finis des entreprises des femmes et problème d'accès à l'énergie,</li> <li>- La faiblesse des capacités des ONG et associations nationales des femmes,</li> <li>- La non adoption du décret d'application de la loi portant création de la CNEF,</li> <li>- L'insuffisance des infrastructures pour l'acheminement des produits sur le marché.</li> </ul>
<p><b>3) Les opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une économie informelle dynamique,</li> </ul>	<p><b>4) Les risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les soubresauts politico-militaires et le risque de</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un potentiel agricole, pastoral et minier peu valorisé,</li> <li>- Le regain d'intérêt de la part des partenaires au développement (un secteur attirant des investisseurs),</li> <li>- Les potentiels touristique, artisanal et numérique du pays,</li> <li>- L'implémentation de la Zone de libre-Echange Continental Africain (ZLECAF).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>reprise des hostilités,</li> <li>- La faible capacité financière des structures institutionnelles d'appui au secteur privé et le faible déploiement territorial de ces structures,</li> <li>- La baisse du prix du pétrole qui pourrait affecter la capacité redistributive de l'Etat,</li> <li>- Les conflits agriculteurs-éleveurs, les injustices sociales et la corruption,</li> <li>- Les aléas climatiques, le manque de la culture d'excellence ou de la qualité, l'envahissement des marchés locaux par les produits étrangers.</li> </ul>
---	---

Source : auteurs

### 2.2.2. Une prise de conscience de l'importance du secteur

Le Gouvernement tchadien est conscient de l'importance du secteur privé et de la nécessité de soutenir ce secteur et de lui faire jouer un rôle important dans la plupart des stratégies, politiques et plans nationaux de développement, notamment le PND. Par ailleurs, le Gouvernement, à travers le Ministère du Commerce et de l'Industrie, s'est engagé dans un processus de soutien du secteur de l'entrepreneuriat féminin, notamment en créant en 2020 la Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin et en élaborant une SNEF.

### 2.2.3. Un secteur qui dispose déjà d'un certain niveau de réglementation

Malgré ses insuffisances, le cadre légal et réglementaire existant a contribué à améliorer la performance globale du secteur, tout au moins le fonctionnement des groupements et des mouvements associatifs.

### 2.2.4. L'existence d'un cadre de référence national de développement (PND) et d'une Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé (SNDSP)

Le Plan National de Développement (PND) a consacré le secteur privé en tant que secteur prioritaire (Axe 3 du PND) ; sans oublier la Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé qui vise, entre autres, à soutenir les opportunités d'entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes.

## 2.3. Opportunités pour le développement de l'entrepreneuriat des femmes

### 2.3.1. Une économie informelle dynamique

La situation socio-économique fortement dégradée a paradoxalement eu des effets négatifs mais aussi des effets positifs sur l'émergence et le développement du secteur de l'entrepreneuriat féminin. En effet, le secteur informel se développe, de petites activités génératrices de revenus se créent et les populations innovent dans des mécanismes endogènes de revitalisation de l'économie locale. Tout cela induit un développement du tissu de micro, petites et moyennes entreprises formelles et informelles, notamment dans les villes sans ou avec l'appui de l'Etat.

### 2.3.2. L'existence de filières de production prometteuses en termes d'investissement

L'analyse met en lumière plusieurs filières à forte valeur ajoutée et donc prometteuses en termes d'investissement. Il s'agit, entre autres, de l'élevage de la volaille et des petits ruminants, des cultures maraîchères et céréalières, des mines, des filières « textile et confection » et « cuir et

peaux ». Les industries extractives par exemple sont un secteur et un marché, certes dominés par les grandes entreprises, mais porteurs pour créer des MPME sous-traitantes.

### **2.3.3. Un secteur attirant de plus en plus de partenaires au développement**

Un nombre croissant de partenaires bilatéraux et multilatéraux manifestent un intérêt réel pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au Tchad par le développement d'activités génératrices de revenus. Ces partenaires apportent de plus en plus leur appui aux structures institutionnelles de promotion du secteur privé sous forme d'assistance technique et financière, mais aussi conçoivent et mettent en œuvre des projets et programmes pour accroître l'autonomisation des femmes. Avec le retour de la stabilité économique, on peut pronostiquer un accroissement des investissements dans le secteur dans les années à venir.

## **2.4. Menaces pour le développement de l'entrepreneuriat des femmes**

Les principales menaces pour le développement du secteur sont liées à l'environnement politique, économique, institutionnel et social. Parmi ces menaces on peut citer :

- Les soubresauts politico-militaires et le risque de reprise des hostilités fait redouter une menace sur la paix et la sécurité, condition première de tout développement économique.
- La faible capacité financière des structures institutionnelles d'appui au secteur privé et le faible déploiement territorial de ces structures pourraient également entraver le développement du secteur dans les villes et en milieu rural.
- La baisse du prix du pétrole qui pourrait affecter la capacité redistributive de l'Etat.

## **2.5. Difficultés auxquelles font face les créatrices d'entreprises et les femmes cheffes d'entreprises**

Interrogées sur les obstacles et difficultés à la création d'entreprise, les femmes créatrices d'entreprises et cheffes d'entreprises ont évoqué pêle-mêle la difficulté de trouver une structure d'accompagnement, les difficultés administratives, l'absence de dispositifs d'aides à la création d'entreprise, l'insuffisance des moyens et le difficile accès aux financements, et la longueur et le coût du processus de formalisation.

### **2.5.1. L'absence de dispositifs d'accompagnement ciblant exclusivement les femmes entrepreneures**

Selon les femmes créatrices d'entreprises interrogées, il n'existe pas de cadre qui explique à un porteur de projet comment il doit s'organiser pour monter un projet de création d'entreprise (par exemple qui dresse une liste complète de tous les dispositifs fiscaux, financiers et sociaux auxquels un porteur de projet peut prétendre) ni de structures d'accompagnement des porteurs de projet de création d'entreprise (le montage du projet, y compris la réalisation des études de faisabilité et des prévisions financières et comptables ; l'élaboration des plans d'affaires ; la recherche de financements ; etc.). Le porteur de projet de création d'entreprise se retrouve donc souvent seul dans la préparation de son projet. Notons toutefois que des dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets existent au niveau de l'ANIE et de la CCIAMA, mais ils ne sont pas destinés uniquement qu'aux femmes.

### **2.5.2. La faible capacité financière et la difficulté d'accéder aux financements**

Les femmes interrogées disent également que les porteurs de projet de création d'entreprise sont confrontés à l'insuffisance des moyens et la difficulté d'accéder aux financements bancaires. En dehors de la difficulté de trouver une structure d'accompagnement, le manque de financement serait le principal obstacle pour les femmes porteuses de projet de création d'entreprise. Certaines femmes rencontrées disent connaître des femmes porteuses de projet de création d'entreprise qui ont dû abandonner par manque de financement. Le manque de financements bancaires est d'autant plus difficile à surmonter qu'il n'existe pas de dispositifs d'aides ou de subventions publiques.

### **2.5.3. Les difficultés administratives**

Les démarches administratives des porteurs de projet d'entreprise sont, selon les femmes enquêtées, complexes et le coût est très élevé surtout pour les promotrices de l'intérieur du pays notamment parce que les services chargés de la délivrance des documents administratifs de l'ANIE ne sont pas dans toutes les provinces du pays. Il y a actuellement cinq (5) agences provinciales de l'ANIE qui s'occupe de la création d'entreprise à Moundou, Abéché, Bongor, Mongo et Sarh. De plus, il n'existe pas encore un service administratif en ligne (ce service administratif de création d'entreprise en ligne est en projet au sein de l'ANIE). Tout cela explique en partie pourquoi les femmes entrepreneurs préfèrent exercer dans l'informel.

D'autres problèmes liés aux démarches administratives que les femmes rencontrent le plus souvent pour l'obtention des pièces administratives sont le manque d'information, d'orientation (constitution des pièces, méconnaissances des structures de délivrance, etc.) et l'analphabétisme que certaines se font arnaquer par des personnes mal intentionnées. Il y a aussi d'autres raisons qui sont le manque des moyens, les tracasseries fiscales, etc.

## **2.6. Les motivations à la création d'entreprise par les femmes**

Les raisons pour lesquelles la femme crée son entreprise sont principalement : la volonté d'être indépendante, la nécessité de s'occuper et donc de créer son propre emploi, et la nécessité de se procurer des revenus pour se prendre en charge et/ou prendre en charge les besoins du ménage. On peut noter en passant que très peu de femmes interrogées citent le goût du risque comme étant la principale motivation à la création de leurs activités.

Ce constat, c'est-à-dire le fait qu'une forte proportion de femmes entrepreneures créent des activités pour des raisons autres que le goût du risque, est à mettre en relation avec les stratégies de survie qu'elles développent face aux chocs économiques et sociaux (perte d'emploi du mari, absence ou faible contribution du mari aux dépenses du ménage, divorce, veuvage, etc.) qu'elles affrontent et leurs impacts sur les revenus du ménage. En réponse à l'absence de revenus ou à la baisse des revenus du ménage, les femmes développent des initiatives telles que la création et/ou le développement de micro-activités informelles pour faire face à leurs besoins de subsistance et à ceux de leur ménage. Autrement dit, l'entrepreneuriat des femmes est un entrepreneuriat de subsistance. Toujours est-il qu'une analyse minutieuse des déterminants de la décision des femmes pour se lancer dans l'entrepreneuriat permettra de mettre en exergue les facteurs qui

résultent des normes sociales et ceux qui dépendent d'elles aux fins de formuler des politiques nationales adaptées de développement de l'entrepreneuriat féminin.

## **2.7. Les besoins et aspirations des femmes entrepreneures**

Si l'on devait résumer très brièvement les besoins exprimés par les femmes entrepreneures et cheffes d'entreprises interrogées dans le cadre des entretiens individuels et en focus groups et dans le cadre de l'enquête, on pourrait les formuler comme suit : un allègement des procédures administratives et une baisse des impôts et taxes ; des possibilités d'accéder au financement et à des aides publiques ; un accès durable à des renforcements des capacités, à l'information, aux moyens de production (y compris un meilleur accès à l'électricité), aux marchés et à l'assurance et la protection sociale ; l'émergence d'organisations professionnelles autonomes dans toutes les filières, et une intensification de la lutte contre les inégalités des sexes. Elles pensent que ces besoins peuvent être satisfaits grâce à elles-mêmes et grâce à l'assistance des pouvoirs publics, des partenaires au développement ou des acteurs locaux (institutions bancaires et financières, ONG, communautés locales, etc.). Sur cette base, on peut sans doute suggérer que les axes prioritaires des stratégies, politiques et plans nationaux visant à promouvoir le développement de l'entrepreneuriat féminin pourraient être les suivants : la modification du rôle de l'Etat ; le renforcement ou la création de dispositifs de financement ciblant les femmes entrepreneures ; le renforcement des capacités des femmes entrepreneures ; l'appui durable aux opportunités entrepreneuriales des femmes, l'amélioration de l'accès des femmes entrepreneures à l'information, aux moyens de production, aux marchés et à l'assurance/protection sociale ; l'appui à l'émergence d'organisations professionnelles autonomes ; et la poursuite de la lutte contre les inégalités des sexes.

### **2.7.1. Modification du rôle de l'Etat pour mieux répondre aux besoins des femmes entrepreneures**

Les contraintes liées à l'environnement économique, institutionnel, fiscal et juridique des entreprises ainsi que l'absence de l'appui de l'Etat sont invoquées par les femmes entrepreneures comme facteur de blocage du développement de leurs activités. Ceci signifie sans doute que la promotion et le développement du secteur entrepreneurial et plus singulièrement de l'entrepreneuriat féminin passe nécessairement par la mise en place et le maintien d'un environnement propice aux affaires et initiatives des femmes entrepreneures. A cet égard, l'Etat, s'il ne peut pas assurer son rôle d'acteur principal du secteur de l'entrepreneuriat féminin, doit néanmoins garder sa fonction d'orientation, de coordination, institutionnelle et juridique. Certes l'appel à « moins d'Etat » est à la mode et a diverses justifications dans la situation de crise actuelle que traverse le Tchad. Il ne faut cependant pas oublier que l'exemple de certains pays asiatiques montre que le développement des MPME nécessite, surtout au départ, une implication forte de l'Etat avec une poursuite des efforts sur de longues années ainsi que la coordination des interventions et des relations étroites entre les différents acteurs (Etat, partenaires au développement, entrepreneurs, associations professionnelles des entrepreneurs, etc.). En dépit de ces appuis, l'Etat doit poursuivre le développement de différents systèmes et instruments d'appui et la mise de ces systèmes et

instruments au service des MPME à tous les niveaux, car accéder à des appuis spécifiques est aussi un besoin prioritaire de ces dernières.

Au-delà des considérations générales sur l'amélioration de l'environnement économique, institutionnel et juridique des entreprises, quelques mesures concrètes pourraient être étudiées et mises en œuvre pour mieux répondre aux besoins des femmes entrepreneures (voir plus loin).

Un premier moyen d'appuyer l'entrepreneuriat féminin et plus largement le secteur des MPME d'une manière adaptée, serait de simplifier les formalités de création d'entreprise. Les MPME, notamment les MPME informelles, faut-il le rappeler, ne refusent pas de se restructurer et ne recherchent pas coûte que coûte la clandestinité. La plupart d'entre elles souhaitent au contraire être reconnues, pour obtenir de la considération en vue de limiter les tracasseries administratives. Bien entendu, cette reconnaissance doit être rapide et peu coûteuse en termes de charges fiscales et sociales. Elle devrait aller de pair avec l'établissement pour les MPME, d'un impôt forfaitaire dont une partie pourrait être alléger pour la promotion de secteur des MPME.

Il faudrait également simplifier et alléger la législation fiscale, du travail et de la sécurité sociale pour les MPME, surtout lorsque l'on sait qu'elle n'est pas appliquée ou entraîne de nombreux effets pervers sur le statut des ouvriers et des apprentis. La création et le renforcement de mutuelles d'assurance et de santé pourrait par ailleurs contribuer à couvrir un certain nombre de charges sociales.

Enfin, au-delà des mesures susmentionnées, les femmes entrepreneures et cheffes d'entreprises sont désireuses d'accéder facilement aux appels d'offres des marchés publics et privés.

### **2.7.2. Renforcement des capacités**

Une autre revendication des femmes entrepreneures concerne le renforcement de leurs capacités par l'éducation entrepreneuriale, la formation et le recyclage à l'entrepreneuriat et l'accompagnement. Il en est de même pour l'amélioration de la qualité de leurs produits par l'innovation et l'accès à la technologie et la mise en réseaux de leurs entreprises.

La formation et le recyclage demeurent de nos jours un levier très important, à condition qu'ils prennent en compte le contexte spécifique du secteur entrepreneurial féminin. La formation technique et professionnelle devrait donc s'adapter aux besoins des bénéficiaires (création d'une entreprise, préparation de plans d'affaires simplifiés, gestion d'une entreprise, compétences socio-émotionnelles, recherche de financement, etc.). On pourrait alors envisager la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures : la mise en place de programmes de formation adaptés, la mise sur pied de centres de formation professionnelle, la mise en place d'incubateurs d'entreprises, une exploitation du potentiel de formation sur le tas, etc.

### **2.7.3. Accès aux financements**

Les femmes entrepreneures ont plus de difficultés pour financer leurs besoins de trésorerie, d'investissement, de préfinancement des marchés ou des bons de commande. A ce propos, il n'est pas inutile de rappeler que les résultats des dispositifs d'appui aux MPME cherchant à intéresser les banques et les établissements de la microfinance, soit en allégeant ou en simplifiant les conditions d'octroi et de remboursement afin qu'elles puissent facilement

respecter leurs obligations financières, soit en plaçant auprès d'eux des fonds de garantie ou des lignes de crédit à taux réduit, soit en mettant en place des cellules d'appui chargées de monter les dossiers et suivre les emprunteurs, sont extrêmement décevants en termes de portée et de taux de remboursement.

L'intérêt récent des institutions bancaires et des établissements de microfinance pour le secteur des MPME est artificiellement induit par les incitations des bailleurs de fonds et des pouvoirs publics. Dans la réalité, elles restent réticentes à s'impliquer dans le financement des besoins des MPME. Les raisons principales de ces réticences sont, entre autres, les risques élevés des prêts aux micro et petits entrepreneurs et le coût élevé des opérations.

Bref, on comprend dès lors pourquoi les femmes entrepreneures veulent que l'on crée des conditions favorables avec des services taillés sur mesure et hors du circuit bancaire classique. Pour répondre à cette volonté d'accéder à des services financiers adaptés, on pourrait imaginer la création de dispositifs novateurs de financement tels que les fonds d'appui aux AGR des femmes et les banques féminines, les mécanismes d'épargne sécurisés et la fourniture de subventions en espèces ou par virement bancaire par le biais de concours de plans d'affaires et/ou en créant et renforçant des structures de microfinancement qui leur sont réservées.

#### **2.7.4. Soutien aux opportunités entrepreneuriales des femmes**

L'analyse a permis de mettre en évidence les limites et les faiblesses de certains dispositifs d'appui au secteur privé existants et l'absence d'appuis spécifiques aux femmes entrepreneures. Cela signifie qu'œuvrer à l'amélioration de l'environnement des affaires n'a véritablement de sens que si l'on travaille parallèlement à renforcer les capacités des institutions publiques et privées appuyant les entreprises et en mettant sur pied des structures institutionnelles spécifiques de promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Il ne faut pas non plus oublier que la contre-performance de certains dispositifs de soutien au secteur privé est liée à l'absence de systèmes de recherche-développement et suivi-évaluation-contrôle. Dans ces conditions, des interventions complémentaires en matière de suivi-évaluation et de recherche-développement sont nécessaires pour assurer la pérennité des dispositifs d'appui aux MPME, y compris les entreprises appartenant à des femmes et pour répondre durablement à leurs besoins. Le suivi-évaluation-contrôle implique le développement, l'expérimentation et l'analyse des performances des dispositifs existants de manière régulière ainsi que l'analyse de l'impact économique et social sur les bénéficiaires. Ce type de démarche rigoureuse peut aussi éclairer les pouvoirs publics sur les effets de certaines mesures en ce qui concerne l'environnement des entreprises.

#### **2.7.5. Accès à l'information, aux moyens de production, aux marchés, à l'assurance et la protection sociale**

Une autre revendication des femmes entrepreneures concerne l'accès à l'information économique et juridique, aux moyens de production, aux marchés et l'assurance/protection sociale. L'accès des femmes entrepreneures à l'information économique et juridique par exemple passe par l'organisation de forums, stages, colloques et autres activités de

communication sur le marché (offre, demande, prix, etc.) et les textes juridiques relatifs à la création d'entreprise, l'assouplissement des conditions d'accès aux marchés publics, etc., mais aussi la vulgarisation et la diffusion des techniques de production et de vente.

L'accès des femmes entrepreneures aux moyens de production étant une condition nécessaire à l'accroissement de la production et, toute chose égale par ailleurs, à l'augmentation des ventes, il est primordial de les aider à s'équiper et à s'approvisionner régulièrement en produits intermédiaires et partant réduire les droits de douanes sur les matières premières et autres biens d'équipements importés qu'elles utilisent pour la production de biens de consommation durables, éliminer progressivement les restrictions gouvernementales sur les importations de biens d'équipements et de matières premières essentielles et de produits intermédiaires, investir dans les infrastructures (routes, transport, marchés, etc.), etc.

Un meilleur accès des femmes entrepreneures aux marchés intérieur, régional et international est non moins essentiel à l'accroissement de la production et du chiffre d'affaires. Bien évidemment, cela passe, entre autres, par le renforcement de la protection et la résilience des populations à faible revenu, principales clientes des femmes entrepreneures/commerçantes, l'appui à la collecte et la diffusion de l'information sur les marchés (offre, demande, prix des produits, etc.), l'amélioration de la transparence et l'efficacité des circuits de commercialisation, la mise en place des facilités financières (crédit fonds de roulement ou pour la constitution de stocks) pour les femmes impliquées dans le commerce en gros et demi-gros, la formation des femmes entrepreneures aux normes de qualité et aux procédures de commercialisation, etc.

Enfin, les limites des systèmes traditionnels d'assurance et de protection sociale plaident en faveur de la recherche de solutions complémentaires ou alternatives pour mieux protéger les femmes entrepreneures contre les risques : mise en place d'un système de protection sociale plus formel, appui et renforcement des mutuelles de santé créées par les femmes ; appui au développement de la micro-assurance, etc.

#### **2.7.6. Appui à l'émergence et la structuration des organisations professionnelles des femmes entrepreneures**

L'un des souhaits des femmes entrepreneures rencontrées est de voir les organisations des femmes jouer un rôle central dans la défense des intérêts des femmes. Ce souhait se comprend, car les résultats des entrevues avec certains responsables d'ONG et associations nationales des femmes ont révélé la quasi-absence d'organisations professionnelles dans le secteur de l'entrepreneuriat féminin (l'ONG Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprise du Tchad et la Cellule de Liaison des Activités Féminines sont les seules associations nationales dédiées à la cause des femmes entrepreneures) et l'absence de défense des intérêts des femmes entrepreneures face aux pouvoirs publics. La Chambre de Commerce de l'Industrie, d'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat (CCIAMA) ne semble pas avoir cette vocation et demeure un organisme paraétatique d'appui et de médiation avec le gouvernement. Le Conseil National du Patronat Tchadien (CNPT) représente surtout les entreprises formelles, de grande taille. Les associations/groupements de productrices sont soit, trop sectorielles (ex. Coopérative

des femmes bouchères, Union des organisations des femmes vendeuses de poissons, etc.), soit encore trop jeunes pour jouer un rôle de large représentation.

Il est pourtant indispensable que les femmes entrepreneures s'organisent davantage car cela constitue le seul moyen pour faire connaître leurs attentes aux décideurs politiques et les amener à avoir une vision stratégique du développement de l'entrepreneuriat féminin. De plus, la création d'associations professionnelles autonomes contribuerait à accroître les capacités des femmes entrepreneures à accéder à l'information et au financement et permettrait de constituer un partenariat de poids face aux différents intervenants (bailleurs de fonds, ONG locales et internationales, communautés locales, etc.), particulièrement face aux pouvoirs publics.

Il est important de souligner que la constitution d'organisations d'interface censées représenter les femmes entrepreneures ne peut être véritablement utile que si l'autonomie des organisations ainsi constituées est garantie aux niveaux financier et fonctionnel. De ce point de vue, l'apport des organismes d'aide bilatéraux et multilatéraux peut être déterminant. Cela permettrait de ne pas fausser l'équilibre des rapports de force. Les organismes d'aide, tout comme les pouvoirs publics, ne devraient en aucun cas intervenir dans la constitution et le fonctionnement de ces organisations.

#### **2.7.7. Poursuite de la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes**

Un autre élément qui a été fermement établi est que les femmes entrepreneures sont confrontées à davantage d'obstacles et défis que les hommes, comme certaines normes sociales, des cadres juridiques inégaux et des différences au niveau de l'éducation, de la formation, de l'accès aux ressources, du capital et des réseaux, etc. Cela impacte négativement le développement de leurs activités et explique en grande partie les disparités hommes entrepreneurs-femmes entrepreneures (les femmes entrepreneures évoluent dans les secteurs moins rentables ; enregistrent des bénéfices relativement plus faibles ; ont un chiffre d'affaires relativement plus faible, etc.). On comprend donc aisément le cri de cœur sans équivoque lancé par les femmes entrepreneures rencontrées pour la poursuite de la lutte contre les inégalités des sexes et la valorisation de la position des femmes afin de modifier les relations de pouvoir tant au sein des ménages qu'au sein des communautés. C'est en le faisant que le Gouvernement tchadien et ses partenaires au développement pourront créer un environnement économique et social propice au développement du secteur privé en général et de l'entrepreneuriat féminin en particulier.

## **CHAPITRE 3 : STRATEGIE NATIONALE DE L'ENTREPREURIAT FEMININ AU TCHAD**

La Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (SNEF) au Tchad s'insère dans les différents plans, stratégies, politiques et programmes nationaux de développement, notamment la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons »<sup>41</sup>, le Plan National de Développement (PND) 2017-2021 et la Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé (SNDSP) ainsi que les stratégies et politiques impactant les femmes tels que la Politique Nationale Genre (PNG) et le Plan quinquennal de mise en œuvre de la PNG 2019-2023 ; la Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNVBG) ; la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire pour soutenir, encourager et accompagner les initiatives de la femme tchadienne ; l'institution en 2017 de la Journée Nationale de la Femme Commerçante et Cheffe d'Entreprise (célébrée chaque 8 septembre) ; la création de la Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (CNEF) en 2020 ; etc.

Les éléments de SNEF au Tchad s'appuient notamment sur :

- L'analyse du secteur de l'entrepreneuriat féminin et plus particulièrement les principales contraintes et défis au développement des activités des femmes entrepreneures, les difficultés rencontrées par les créatrices d'entreprise et les femmes cheffes d'entreprises ainsi que les opportunités pour le développement de l'entrepreneuriat des femmes ;
- L'analyse des besoins spécifiques des femmes entrepreneures et des femmes cheffes d'entreprises mis en exergue par le diagnostic des problèmes rencontrés dans la réalisation de leurs activités.

Ces éléments comprennent :

- La justification de la stratégie ;
- La vision de la stratégie ;
- La mission de la stratégie ;
- Les objectifs de la stratégie ;
- Les orientations stratégiques.

### **3.1. Justification, vision, mission et objectifs de la SNEF**

#### **Justification**

Comme mentionné dans l'introduction, au Tchad comme partout ailleurs en Afrique, les micros, petites et moyennes entreprises, formelles et informelles, dominent le secteur privé et constituent la principale source d'emploi et de revenus pour des millions de personnes. Elles pourraient de ce fait servir de moteur de croissance et jouer un rôle central en matière de création de richesses et d'emplois, d'investissements ou encore d'innovations. On comprend aisément pourquoi en 2018 le pays s'est doté d'une Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé (SNDSP).

---

<sup>41</sup>. La « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » vise à améliorer le bien-être et la prospérité des populations tchadiennes à travers quatre (4) axes stratégiques : (1) Renforcement de l'unité nationale ; (2) Renforcement de la bonne gouvernance et de l'État de droit ; (3) Développement d'une économie diversifiée et compétitive et (4) Amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne.

Malgré la mise en œuvre de la SNDSP, les entrepreneurs continuent de faire face à de nombreux obstacles qui entravent leur développement et leur croissance. Parmi ces obstacles et défis, on peut citer la faible diversification économique du pays, la lourdeur et la complexité de la fiscalité ainsi que les tracasseries administratives, le climat des affaires qui n'est guère incitatif, une insuffisance des appuis des pouvoirs publics, un faible accès au marché et des contraintes à la production en raison des capacités de production altérées, des difficultés d'approvisionnement liées à la mauvaise qualité des infrastructures physiques, le difficile accès au financement, etc.

Toutefois, s'il est vrai qu'au Tchad les entrepreneurs font face à de multiples obstacles et défis, il est encore plus vrai que ces obstacles et défis sont plus nombreux et plus pressants pour les femmes entrepreneures que pour leurs homologues masculins. En effet, aux obstacles et défis généraux au développement du secteur privé susmentionnés, les femmes entrepreneures font face à des contraintes et difficultés spécifiques : l'analphabétisme, le manque de compétences en gestion, le difficile accès aux financements et aux marchés, les pesanteurs socioculturelles et religieuses, etc. Toute chose qui les rend plus vulnérables aux aléas socio-économiques que leurs homologues masculins.

En résumé, malgré la mise en œuvre de la SNDSP, des efforts considérables restent à accomplir en vue d'éradiquer les obstacles à l'entrepreneuriat des femmes. Dans ces conditions, l'accompagnement des femmes entrepreneures en milieu rural et urbain, notamment en élaborant et en mettant en œuvre une SNEF est un impératif clé pour accroître les opportunités d'entrepreneuriat pour les femmes.

### **Vision**

La vision de la SNEF est : « **Le développement socioéconomique du Tchad est soutenu par un nombre important d'entreprises des femmes, évoluant en milieu urbain et rural compétitives, dynamiques, innovantes et viables qui contribuent significativement et durablement à la stabilité économique nationale et à l'intégration régionale et internationale** ».

### **Mission**

La mission de la SNEF est de « **Parvenir à augmenter le nombre de femmes entrepreneures et rendre leurs entreprises compétitives** ».

### **Objectifs**

**Objectif général** : L'objectif de la SNEF est de « **Promouvoir le développement de l'entrepreneuriat des femmes en milieu rural et urbain, pour une croissance économique durable et inclusive** ».

**Objectifs spécifiques** : Les objectifs spécifiques de la SNEF sont en lien direct avec les besoins des femmes entrepreneures et femmes chefs d'entreprises identifiés dans l'analyse du secteur. Ils sont au nombre de cinq (5) :

- Objectif spécifique 1 : Promouvoir un environnement favorable au développement de l'entrepreneuriat féminin en milieu rural et urbain ;

- Objectif spécifique 2 : Promouvoir l'accès aux financements et coaching des jeunes filles ;
- Objectif spécifique 3 : Renforcer les capacités entrepreneuriales et organisationnelles des femmes en milieu rural et urbain ;
- Objectif spécifique 4 : Faciliter l'accès à l'information, aux moyens de production et au marché ;
- Objectif spécifique 5 : Promouvoir l'accès à l'assurance et la protection sociale.

### **3.2. Axes stratégiques**

Les cinq (5) objectifs précités peuvent être traduits en cinq (5) grands axes stratégiques avec des composantes et des sous-composantes ainsi que des actions spécifiques. Les cinq (5) grands axes stratégiques sont les suivants :

- Axe 1 : Promotion d'un environnement favorable au développement de l'entrepreneuriat féminin en milieu rural et urbain ;
- Axe 2 : Promotion de l'accès aux financements et coaching des jeunes filles ;
- Axe 3 : Renforcement des capacités entrepreneuriales et organisationnelles des femmes en milieu rural et urbain ;
- Axe 4 : Facilitation de l'accès à l'information, aux moyens de production et au marché ;
- Axe 5 : Promotion de l'accès à l'assurance et la protection sociale.

#### **AXE 1 : PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ EN MILIEU RURAL ET URBAIN**

L'Axe 1 vise d'une part à doter la SNEF d'un cadre institutionnel adéquat pour rendre sa mise en œuvre efficace et d'autre part à doter le secteur de l'entrepreneuriat féminin d'un cadre institutionnel, juridique, réglementaire et fiscal adapté, mais aussi lutter contre l'informalité. Il couvre par conséquent deux (2) principales composantes :

- La mise en place d'un cadre institutionnel national et provincial adéquat pour la SNEF articulé avec le cadre de mise en œuvre de la SNDSP ;
- La promotion d'un environnement économique, social et culturel favorable au développement de l'entrepreneuriat féminin, et la lutte contre l'informalité.

#### **Composante 1 (Axe 1.1) : Mise en place d'un cadre institutionnel national et provincial adéquat**

Trois (3) sous-composantes sont retenues pour la mise en place du cadre institutionnel national et provincial de mise en œuvre concertée et harmonieuse de la SNEF :

- La mise en place des structures de pilotage de la SNEF ;
- La coordination des actions dans le secteur de l'entrepreneuriat féminin ;
- La mise en place d'une base de données de l'Entrepreneuriat Féminin.

#### ***Sous-composante 1 (Axe 1.1.1) : Mise en place des structures de pilotage de la SNEF***

Les actions à mener :

- Mettre en place un Comité National de Pilotage de l'Entrepreneuriat Féminin (CNPEF) chargé de la mise en œuvre de la SNEF ;
- Créer des services chargés de l'entrepreneuriat féminin au sein de la Direction de la Promotion du Secteur Privé (DPSP) et au niveau de chaque province ;
- Etablir un Plan d'action national et des Plans d'action provinciaux de la SNEF ;
- Renforcer les capacités des structures de coordination (Direction de la Promotion du Secteur Privé, Direction en charge de l'autonomisation économique de la femme, Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin) et toutes les structures d'appui à l'entrepreneuriat féminin par l'appui technique (formation de longues et courtes durées et de voyage d'étude etc.), matériel/logistique et financier.

***Sous-composante 2 (Axe 1.1.2) : Assurer la coordination des actions dans le secteur de l'entrepreneuriat féminin***

Les actions à entreprendre :

- Organiser les rencontres périodiques (trimestrielles ou annuelles) du CNPEF ;
- Organiser des rencontres de concertation à tous les niveaux entre les différents acteurs concernés (pouvoirs publics, partenaires au développement, femmes entrepreneures et leurs organisations professionnelles, organisations professionnelles du secteur privé, communautés locales, etc.) pour maintenir un dialogue ouvert et transparent sur l'évolution du secteur et suivre la mise en œuvre de la Stratégie ;
- Planifier et assurer le suivi-évaluation des activités à exécuter par les différents acteurs.

***Sous-composante 3 (Axe 1.1.3) : Mettre en place une base de données de l'entrepreneuriat féminin***

Les actions à entreprendre :

- Créer une base de données de l'entrepreneuriat féminin ;
- Mettre à jour régulièrement la base de données.

***Composante 2 (Axe 1.2) : Promotion d'un environnement économique, social et culturel favorable au développement de l'entrepreneuriat féminin en milieu rural et urbain, et lutte contre l'informalité***

Deux (2) sous-composantes sont définies pour la composante 2 de la SNEF, à savoir :

- La mise en place d'un cadre fiscal, légal et réglementaire, et administratif adapté ainsi que la création d'un environnement économique et socio-culturel propice de l'entrepreneuriat féminin ;
- La lutte contre les causes de l'informalité.

***Sous-composante 1 (Axe 1.2.1) : Mettre en place un cadre fiscal, légal et réglementaire, et administratif adapté et créer un environnement économique et socio-culturel propice au développement de l'entrepreneuriat féminin***

Les actions à mener :

- Elaborer avec la participation de tous les acteurs une réglementation plus souple, flexible et adaptée (Lois et décrets d'application) inclusive et générale régissant le secteur des MPME appartenant à des femmes, qui tient compte de la diversité des formes juridiques, de la localisation et de la taille des entreprises, etc. ;
- Vulgariser les textes et lois favorables à l'entrepreneuriat féminin et favoriser leur appropriation par les femmes entrepreneures. Cette action consiste à organiser des séances d'information, de plaidoyer et d'appropriation de ces textes et lois révisés par les acteurs pour permettre leur application effective. Il sera élaboré le guide de la femme entrepreneure ;
- Mettre les différents outils législatifs et réglementaires encadrant le quotidien de l'entreprise ainsi que le code des marchés publics à la disposition des femmes entrepreneures et leurs associations professionnelles ;
- Etendre le guichet unique de création d'entreprise dans toutes les provinces du pays et réduire le nombre de procédures, les délais et le coût afin de rendre les formalités de création d'entreprise plus simples et fluides ;
- Mettre en cohérence toutes les actions de développement, définir et mettre en œuvre toutes les réformes structurelles et législatives envisagées au niveau national en vue d'améliorer les performances de l'économie et particulièrement le climat des affaires ;
- Vulgariser les documents des stratégies et politiques nationales, les textes réglementaires et juridiques, la loi des Finances, le Code des marchés publics et tous les documents ayant une incidence sur le secteur des MPME auprès des acteurs concernés, notamment les associations professionnelles des femmes entrepreneures ;
- Accélérer l'adoption de la charte de petites et moyennes entreprises ;
- Accélérer l'adoption des statuts de l'entrepreneur ;
- Créer des centres de développement d'entreprises, de coopératives, d'accélérateurs et d'incubateurs féminins dans les 23 provinces ;
- Lutter contre la discrimination à leur égard des femmes rurales et urbaines, notamment les normes culturelles, sociales et religieuses existantes qui freinent leur émancipation, par la conception et le lancement de projets/programmes de conscientisation des acteurs à tous les niveaux sur la nécessité d'accepter les points de vue des femmes et de les rechercher, de travailler à élever le statut des femmes par l'éducation, la sensibilisation, l'alphabétisation, la formation et l'accès aux ressources afin de modifier les relations de pouvoir tant au sein des ménages qu'au sein des communautés.

### ***Sous-composante 2 (Axe 1.2.2) : Lutte contre les causes de l'informalité***

Les actions à mener :

- Réaliser une étude (par exemple des enquêtes en collaboration avec l'INSEED, les universités et centres de recherche, les acteurs sur secteur informel, etc.) pour mieux connaître les raisons profondes du développement du secteur informel, y compris les raisons de la forte présence des femmes entrepreneures dans l'informel ;

- Mettre en œuvre les recommandations de cette étude pour lutter contre l'informalité et réduire la part du secteur informel dans l'économie.

## **AXE 2 : PROMOTION DE L'ACCES AUX FINANCEMENTS ET COACHING DES JEUNES FILLES**

Le diagnostic a montré que les femmes entrepreneures ont plus de difficultés à accéder aux financements et que ces difficultés contribuent à freiner le développement de leurs activités. Il est donc impératif que la SNEF tienne compte de leur situation spécifique. C'est pourquoi l'Axe 2 de la SNEF vise à faciliter le financement des entreprises des femmes et promouvoir le l'entrepreneuriat et coaching des jeunes filles. Il couvre une seule composante : la facilitation du financement des entreprises des femmes et promotion de l'entrepreneuriat et coaching des jeunes filles.

### **Composante 1 (Axe 2.1) : Facilitation du financement des entreprises des femmes, promotion de l'entrepreneuriat et coaching des jeunes filles**

Deux (2) sous-composantes sont définies pour cette composante :

- Faciliter le financement des entreprises appartenant à des femmes ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat et le coaching des jeunes filles.

#### ***Sous-composante 1 (Axe 2.1.1) : Faciliter le financement des entreprises des femmes***

Actions à entreprendre :

- Créer des dispositifs financiers novateurs au profit des femmes entrepreneures pour contribuer au développement du secteur. Parmi ceux-ci, nous avons la création d'une Agence de Financement et de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (AFPEF) ou d'un Fonds d'Appui à l'Entrepreneuriat Féminin (FAEF) et/ou une banque féminine dont le capital sera abondé par l'Etat, le privé et/ou les PTF. La gestion du Fonds d'Appui à l'Entrepreneuriat Féminin (FAEF) sera confiée à une institution financière privée ;
- Mettre en place des mécanismes d'épargne sécurisés au profit des femmes entrepreneures ;
- Mettre en place un Fonds de garantie des crédits des femmes entrepreneures ;
- Fournir des subventions en espèces par le biais de concours annuel de plans d'affaires auquel participeraient les femmes porteuses de projets de création et/ou de développement d'entreprise ou de la femme chef d'entreprise de l'année ;
- Créer ou renforcer des structures de microfinancement qui interviennent pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin ;
- Inciter les institutions financières à créer des procédures bancaires favorables aux femmes comme l'annulation des soldes minimums, la réduction des exigences de garantie et l'inclusion d'autres formes de garantie plus accessibles aux femmes ;
- Mettre en place un dispositif d'accompagnement des femmes pour le montage de projets bancables ;

- Réaliser une étude de création d'un Fonds d'aide pour les femmes entrepreneures en vue d'une assistance à l'élaboration des études de faisabilité, des plans d'affaires, des plans de développement, etc. ;
- Mettre en place un dispositif d'information sur les opportunités de financement en collaboration avec tous les acteurs afin que les informations soient accessibles à toutes les femmes des différents niveaux déconcentrés ;
- Envisager les possibilités d'instituer ou faire instituer un concours de la banque la plus sensible au genre, c'est-dire la banque qui exhibe le rapport montant du portefeuille de prêts aux femmes/montant total du portefeuille de prêts le plus élevé ou de la banque qui compte le grand nombre de femmes emprunteuses ;
- Instituer un salon des banques et des MPME pour permettre aux banques de présenter leurs programmes de financement spécialement conçus au profit des MPME en vue de booster leur développement ;
- Mettre en place des programmes d'éducation financière qui permettront aux entrepreneures de développer des compétences et comportements financiers appropriés ;
- Renforcer les droits fonciers des femmes en vue d'augmenter leur capacité de garantir un investissement pour réduire les exigences des banques en matière de garanties et procéder à une relecture des textes de loi existants de manière à assurer le respect des droits fonciers des femmes.

***Sous-composante 2 (Axe 2.1.2) : Promouvoir l'entrepreneuriat et le coaching des jeunes filles***

Les actions à mener :

- Identifier des pistes novatrices pour financer la création d'entreprises par les jeunes filles comme par exemple le lancement de concours de plans d'affaires permettant aux entrepreneures novices de préparer leur projet entrepreneurial et de le présenter devant un jury à l'issue duquel la gagnante reçoit un petit montant ou le crowdfunding pour les jeunes filles ;
- Inciter les partenaires au développement à investir dans des domaines innovants tels que les incubateurs et les pépinières d'entreprises ciblant les jeunes filles ;
- Former les jeunes filles en montage des projets ;
- Créer et mettre en place des centres d'alphabétisation ;
- Mettre en place un mécanisme de communication efficace, fiable et durable.

**AXE 3 : RENFORCEMENT DES CAPACITES ENTREPRENEURIALES ET ORGANISATIONELLES DES FEMMES EN MILIEU RURAL ET URBAIN**

L'analyse a montré que l'un des handicaps pour le développement du secteur de l'entrepreneuriat féminin au Tchad est le manque d'éducation entrepreneuriale et la quasi-absence de dispositifs d'accompagnement des femmes entrepreneures. Un autre élément qui a été fermement établi est que les seules possibilités de formation pour la plupart des femmes entrepreneures proviennent des systèmes traditionnels d'apprentissage. Les potentiels d'innovation induits par ces systèmes sont quasiment nuls, qu'il s'agisse de renouvellement de

produits, d'amélioration des techniques de production, de l'adaptation aux nouvelles technologies ou de promotion de nouvelles activités. L'un des buts de l'Axe 3 de la SNEF est justement de renforcer les facteurs qui déterminent la compétitivité des femmes entrepreneures : l'accès à l'éducation et à la formation entrepreneuriale, au suivi-accompagnement entrepreneurial et aux innovations.

Par ailleurs, l'analyse a révélé que sur les 30761 unités économiques répertoriées par l'INSEED en 2014, la majorité était localisée dans les villes (dont près de la moitié dans la ville capitale Ndjamena) et seulement 3% des chefs d'entreprise étaient des femmes. En outre, un autre élément qui a été établi est la quasi-absence de dispositifs d'appui techniques et financiers ainsi que de structures de formation professionnelle décentralisés. De plus, sur le plan technique, la situation est du même ordre d'idée dans la mesure où d'une part, la plupart des structures publiques concernées n'ont pas de services décentralisés hors des grandes villes, et d'autre part, la plupart des expériences d'appui ne peuvent se permettre d'offrir des services décentralisés en dehors des grands centres urbains faute de ressources nécessaires. Enfin et surtout, 78,1% de la population tchadienne vit en milieu rural et la majorité de la population rurale est constituée de femmes ; sans oublier que les femmes rurales et plus largement les femmes tchadiennes font face à des discriminations multiples. Il est par conséquent essentiel que la SNEF prenne en compte le besoin de renforcer l'entrepreneuriat féminin en milieu rural ; tel est aussi l'objet de l'Axe 3.

Enfin, au Tchad, les progrès dans la mise en place d'organisations professionnelles des femmes entrepreneures et femmes cheffes d'entreprises restent encore marginaux. Il est pourtant indispensable que les femmes entrepreneures et femmes cheffes d'entreprises s'organisent davantage car cela constitue pratiquement le seul moyen pour faire connaître leurs attentes aux décideurs politiques et les amener à avoir une vision stratégique du développement de l'entrepreneuriat féminin. De plus, la création d'associations professionnelles autonomes et représentatives contribuerait à accroître les capacités des femmes entrepreneures et femmes cheffes d'entreprises d'accéder à l'information et au financement et permettrait de constituer un partenariat de poids face aux différents intervenants (partenaires techniques et financiers, ONG, etc.), particulièrement face aux pouvoirs publics. Raison pour laquelle l'Axe 3 de la SNEF vise également à favoriser l'émergence d'organisations professionnelles des femmes entrepreneures et femmes cheffes d'entreprises autonomes et représentatives et à promouvoir une interaction dynamique entre les différents acteurs intervenant dans le secteur de l'entrepreneuriat féminin.

L'Axe 3 de la SNEF couvre de ce fait six (6) composantes majeures :

- La promotion de l'éducation et la formation entrepreneuriale et le suivi-accompagnement entrepreneurial ;
- Le développement d'un entrepreneuriat féminin innovant ;
- L'élimination de la discrimination à l'égard des femmes rurales ;
- Le renforcement de l'entrepreneuriat féminin en milieu rural ;
- L'appui à la structuration des filières dépourvues d'organisations professionnelles des femmes entrepreneures et la mise sur pied d'une organisation professionnelle unique ;

- La promotion d'une interaction dynamique entre les différents acteurs intervenant dans le secteur de l'entrepreneuriat féminin.

### **Composante 1 (Axe 3.1) : Promotion de l'éducation et la formation entrepreneuriale et le suivi-accompagnement entrepreneurial**

Quatre (4) sous-composantes sont retenues pour cette composante :

- Promotion de l'éducation entrepreneuriale des femmes entrepreneures ;
- Promotion de la formation entrepreneuriale des femmes entrepreneures ;
- Acquisition de compétences adéquates par les femmes entrepreneures ;
- Formation des dirigeantes des organisations professionnelles.

#### ***Sous-composante 1 (Axe 3.1.1) : Promouvoir l'éducation entrepreneuriale***

Les actions à entreprendre :

- Concevoir et mettre en œuvre un programme d'éducation entrepreneuriale au profit des femmes et des jeunes filles ;
- Valoriser et mettre le programme d'éducation entrepreneuriale à disposition des acteurs concernés et/ou demandeurs ;
- Organiser régulièrement des sessions d'éducation à l'entrepreneuriat (gratuites ou à coût réduit) au profit des femmes entrepreneures et des dirigeantes des associations professionnelles.

#### ***Sous-composante 2 (Axe 3.1.2) : Promouvoir la formation entrepreneuriale***

Les actions à entreprendre :

- Concevoir et mettre en œuvre un programme de formation en entrepreneuriat avec différents modules répondant aux besoins des femmes entrepreneures/commerçantes. La formation comprendra :
  - Des modules généraux sur l'esprit d'entreprise, la préparation d'un plan d'affaires simplifié, la gestion financière, la gestion des ressources humaines, l'élaboration de projet bancable, les services financiers (services bancaires mobiles et en ligne), etc.
  - Des modules de formation en initiatives personnelles (confiance en soit, esprit d'équipe, autonomisation, orientation vers les résultats, techniques de négociation, techniques de ventes, recherche de partenariat, recherche de débouchés, etc.).
- Mettre ce programme de formation à disposition des acteurs concernés et/ou demandeurs ;
- Organiser régulièrement des sessions de formation (gratuites ou à coût réduit) au profit des femmes entrepreneures/commerçantes ;
- Organiser des formations de formateurs pour constituer un pool important de formateurs locaux sur divers thèmes pouvant former, conseiller et accompagner les femmes entrepreneures/commerçantes ;
- Créer un fonds national (auquel les partenaires techniques et financiers pourraient contribuer) pour financer la formation professionnelle ;

- Mettre sur pied des centres de formation professionnelle et exploiter le potentiel de formation sur le tas.

***Sous-composante 3 (Axe 3.1.3) : Aider les femmes entrepreneures à acquérir des compétences adéquates***

Les actions à mener :

- Mettre en place un dispositif ou une institution d'appui/accompagnement au niveau national et provincial en partenariat avec les associations/groupements des femmes entrepreneures pour : (i) Aider à renforcer les capacités juridiques : Code de la famille, Code du travail et de la sécurité sociale, égalités en droit, conventions OHADA, Statut de l'entrepreneur, Charte des PME/PMI (en adoption), etc., (ii) Aider à accéder aux dispositifs d'accompagnement non financiers (conseil, coaching, incubateur, etc.) et financiers, et (iii) Aider à établir et à maintenir des relations d'affaires avec les grandes entreprises et à développer des réseaux existants (fournisseurs, clients, etc.) ;
- Créer des centres de développement d'entreprises, coopératives d'accélérateurs et d'incubateurs féminins dans les 23 provinces ;
- Constituer une base des données de l'entrepreneuriat féminin ;
- Elaborer un plan de communication avec des actions précises et à des moments précis ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat féminin basé sur le digital ayant pour objectif de développer les connaissances et compétences des femmes entrepreneures et des jeunes filles ou désireuses d'entreprendre dans le domaine de l'entrepreneuriat basé sur le digital. Mais cela nécessite, entre autres, de renforcer les capacités et le partage des connaissances avec cette catégorie de la population, c'est-à-dire les femmes et les jeunes filles, mais aussi de veiller à l'accessibilité et la facilité d'utilisation des services numériques, notamment l'accès à l'Internet, car s'il y a une amélioration entre 2019 et 2020<sup>42</sup>, il reste très faible (moins de 15% de taux de pénétration) en raison, entre autres, de son coût (le Tchad a le coût d'accès à internet le plus élevé sur le continent) et de la fracture numérique existant entre les hommes et les femmes.

***Sous-composante 4 (Axe 3.1.4) : Formation des dirigeantes des organisations professionnelles***

Les actions à mener :

- Identifier et préparer un projet d'appui multisectoriel aux organisations professionnelles représentatives des femmes entrepreneures afin de les aider à mettre en place des plans d'action ;
- Former les cadres permanents et des élus des organisations des femmes entrepreneures sur les thématiques : partenariat au niveau national et international et développement de services aux membres.

**Composante 2 (Axe 3.2) : Développement d'un entrepreneuriat féminin innovant**

Deux (2) sous-composantes sont retenues pour cette Composante :

---

<sup>42</sup>. Digital Report 2020

- Amélioration de la capacité d'innovation des entreprises des femmes et promotion de la diffusion de la technologie ;
- Mise en réseaux des femmes entrepreneures et création de sites/portails.

***Sous-composante 1 (Axe 3.2.1) : Amélioration de la capacité d'innovation des entreprises des femmes et promotion de la diffusion de la technologie***

Les actions à mener :

- Elaborer et mettre en œuvre une politique ou une stratégie nationale d'innovation centrée sur la mise en place de programmes spécifiques de développement d'infrastructures technologiques ;
- Créer des pôles d'activité regroupant des entreprises, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et d'autres entités publiques et privées de manière à faciliter la collaboration sur des activités économiques complémentaires ;
- Mettre en place une veille technologique permettant aux entreprises de se tenir informées des dernières évolutions technologiques et de répondre aux besoins de l'innovation ;
- Aider les entreprises des femmes à améliorer leurs capacités technologiques et d'absorption en matière de production en créant des liens universités/centres de recherche-entreprises et en mettant en place un environnement technologique adéquat comme les installations de centres techniques, les laboratoires pour les tests et l'assurance qualité, etc. ;
- Elaborer des programmes d'initiation et de perfectionnement à l'utilisation des TIC dans le développement des activités et de l'exploitation de l'information.

***Sous-composante 2 (Axe 3.2.2) : Mise en réseaux de femmes entrepreneures et création de sites/portails***

Les actions à mener :

- Sensibiliser les femmes entrepreneures à former des réseaux virtuels des femmes/filles entrepreneures et des femmes/filles cheffes d'entreprises ;
- Aider les organisations professionnelles des femmes entrepreneures à organiser des visites d'échanges d'expérience avec d'autres organisations au niveau régional et international ;
- Aider les organisations professionnelles des femmes entrepreneures à mettre en place des sites/portails et à devenir des relais d'information pour leurs membres sur le droit des affaires, la fiscalité, les lois et règlements, etc. ;
- Créer un portail public sur les procédures et démarches administratives relatives à la création et gestion d'entreprise, les marchés publics, etc. ;
- Soutenir la mise en réseautage des groupements et associations car l'expérience démontre que la restructuration et le renforcement des capacités organisationnelles des femmes et des filles constituent une opportunité d'accès aux moyens de production pour l'entrepreneuriat féminin ;
- Promouvoir des liens entre les associations urbaines et rurales de femmes entrepreneurs afin d'accroître le flux d'informations et leur connectivité aux marchés (par exemple, en

facilitant la participation des femmes en milieu rural aux foires commerciales nationales et internationales).

### **Composante 3 (Axe 3.3) : Elimination de la discrimination à l'égard des femmes rurales**

Une sous-composante est retenue pour cette composante.

#### ***Sous-composante 1 (Axe 3.3.1) : Eliminer la discrimination à l'égard des femmes rurales***

Les actions à mener :

- En lien avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, tenir compte des problèmes particuliers qui se posent aux femmes rurales et du rôle important que ces femmes jouent dans la survie économique de leurs familles, notamment par leur travail dans les secteurs non-monétaires de l'économie et partant prendre toutes les mesures appropriées pour assurer l'application de ladite convention aux femmes rurales ;
- Prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans les zones rurales afin d'assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, leur participation au développement rural et à ses avantages et, en particulier, leur assurer le droit : (i) de participer pleinement à l'élaboration et à l'exécution des plans de développement à tous les échelons, (ii) d'avoir accès aux services adéquats dans le domaine de la santé, y compris aux informations, conseils et services en matière de planification de la famille, (iii) de bénéficier directement des programmes de sécurité sociale, (iv) de recevoir tout type de formation et d'éducation, scolaires ou non, y compris en matière d'alphabétisation fonctionnelle, et de pouvoir bénéficier de tous les services communautaires et de vulgarisation, notamment pour accroître leurs compétences, (v) d'organiser des groupes d'entraide et des coopératives afin de permettre l'égalité des chances sur le plan économique, qu'il s'agisse de travail salarié ou de travail indépendant, (vi) de participer à toutes les activités de la communauté, (vii) d'avoir accès au crédit ou aux prêts agricoles, ainsi qu'aux services de vulgarisation et aux technologies appropriées, et de recevoir un traitement égal dans les réformes foncières et agraires et dans les projets d'aménagement rural, et (viii) de bénéficier de conditions de vie convenables, notamment en ce qui concerne le logement, l'approvisionnement en électricité et en eau, les transports et les communications.

### **Composante 4 (Axe 3.4.) : Renforcement de l'entrepreneuriat féminin en milieu rural**

Une sous-composante est retenue pour cette composante.

#### ***Sous-composante 1 (Axe 3.4.1) : Appui à la création et au développement des entreprises des femmes en milieu rural***

Les actions à mener :

- Promouvoir une politique rurale et une politique de décentralisation équilibrées visant à responsabiliser et à appuyer les centres urbains secondaires afin qu'ils puissent assurer un rôle de pôles provinciaux de développement, la fixation des populations rurales par

l'amélioration des conditions locales de vie (éducation, santé, protection sociale, etc.) et la création d'activités productives et d'emplois rémunérateurs ;

- Appuyer la structuration des entreprises rurales ;
- Prendre des dispositions nécessaires pour faciliter la réinsertion des migrants et notamment des femmes migrantes de retour ;
- Soutenir le développement de l'agriculture et de l'élevage des femmes compte tenu du choc climatique ;
- Développer des compétences et la promotion des chaînes de valeur des filières porteuses ;
- Créer des centres de développement des coopératives gage d'un développement durable ;
- Appuyer la valorisation et la création de fermes biologiques intégrées des femmes ;
- Réaliser une session de formation des membres des organisations professionnelles féminines dans les techniques de transformation des produits locaux et les sous-produits de l'élevage ;
- Appuyer la création et le développement des AGR des femmes rurales dans les principales filières : production, transformation, conservation, commercialisation, etc. ;
- Décentraliser les dispositifs d'appui aux entreprises.

**Composante 5 (Axe 3.5) : Appui à la structuration des filières dépourvues d'organisations professionnelles de femmes entrepreneures et mise sur pied d'une organisation professionnelle unique**

Deux (02) sous-composantes sont retenues pour cette composante.

***Sous-composante 1 (Axe 3.5.1) : Appui à la structuration des filières dépourvues d'organisations professionnelles de femmes entrepreneures***

Les actions à mener :

- Encourager les femmes entrepreneures à s'organiser en associations/groupements professionnels ; soutenir la structuration des filières dépourvues d'associations/groupements professionnels représentatifs des femmes entrepreneures ; et les doter des textes statutaires, réglementaires et d'un code de déontologie professionnelle ;
- A terme, appuyer la mise en place d'une Association/Confédération professionnelle unique, interlocuteur vis-à-vis de l'Etat et notamment du Ministère de Commerce et de l'Industrie, par le regroupement des associations/groupements professionnels représentatifs des femmes entrepreneures au niveau national, avec une représentation dans les provinces ;
- Mettre sur pied une banque des données des associations/groupements professionnels des femmes entrepreneures au niveau national et provincial ;
- Promouvoir et encourager les visites d'échanges inter associations/groupements professionnels afin de leur permettre de partager leurs expériences.

***Sous-composante 2 (Axe 3.5.2) : Mise en place d'une organisation professionnelle unique***

Les actions à mener :

- A terme, appuyer la mise en place d'une Association/Confédération professionnelle unique, interlocuteur vis-à-vis de l'Etat et notamment du Ministère de Commerce et de l'Industrie, par le regroupement des associations/groupements professionnels représentatifs des femmes entrepreneures au niveau national, avec une représentation dans les provinces ;
- Aider l'Association/Confédération professionnelle unique à organiser des visites d'échanges d'expérience avec d'autres organisations au niveau régional et international.

**Composante 6 (Axe 3.6) : Promotion d'une interaction dynamique entre les différents acteurs intervenant dans le secteur de l'entrepreneuriat féminin**

Deux (2) sous-composantes sont retenues pour cette composante.

***Sous-composante 1 (Axe 3.6.1) : Parvenir à de meilleures relations entre les pouvoirs publics et les organisations professionnelles des femmes entrepreneures***

Les initiatives à prendre :

- Etre (l'Etat) à l'écoute des femmes entrepreneures en multipliant les rencontres et échanges avec elles, ce à travers la mise en place d'un point focal et l'organisation des séminaires et autres tables rondes. Ces rencontres et échanges devraient à terme rapprocher le secteur public et le secteur entrepreneurial féminin et instaurer la confiance ;
- Consulter (les pouvoirs publics) régulièrement les femmes entrepreneures. Bien évidemment, une telle consultation n'aurait de sens que si les préoccupations des femmes entrepreneures étaient intégrées dans les politiques nationales de développement.

***Sous-composante 2 (Axe 3.6.2) : Concertation entre les divers intervenants en faveur du secteur entrepreneurial féminin***

Les initiatives à prendre :

- Créer un cadre de concertation informel des institutions intervenant dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat féminin. Cette concertation pourrait regrouper la Direction de la Promotion du Secteur Privé du Ministère du Commerce et de l'Industrie, la Direction de du Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance, les projets et programmes intervenants dans l'appui au secteur entrepreneurial féminin et les organisations professionnelles des femmes entrepreneures ;
- Parallèlement, créer un cadre de concertation des bailleurs de fonds pour la promotion du secteur entrepreneurial féminin. Cela constituerait un grand effort vers une harmonisation de leurs interventions.

**AXE 4 : FACILITATION DE L'ACCES A L'INFORMATION, AUX MOYENS DE PRODUCTION ET AUX MARCHES**

Certaines revendications des femmes entrepreneures concernent une meilleure connaissance du marché (prix, demande, etc.), des formalités et des procédures à accomplir pour exercer légalement une activité et des procédures de sollicitation des marchés publics. D'autres revendications des femmes entrepreneures portent sur le prix des produits intermédiaires, l'approvisionnement continu en produits intermédiaires ou des possibilités d'améliorer la qualité

de leurs produits. Sur cette base, un des objectifs prioritaires de la SNEF devrait être le renforcement des facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneurs : l'accès des femmes entrepreneurs à l'information et l'accès aux moyens de production, y compris l'électricité (l'un des principales contraintes citées par les femmes entrepreneurs interrogées est le faible accès à l'électricité). Cet objectif est poursuivi à travers l'Axe 4 de la SNEF.

En outre, comme mentionné précédemment, l'un des handicaps des femmes entrepreneurs concerne une meilleure connaissance du marché des biens et services (prix, besoins réels, quantités demandées, etc.) et des procédures de sollicitation des marchés publics et privés, la réglementation de ceux-ci et les conditions financières et techniques requises pour répondre aux appels d'offre publics. En outre, les femmes entrepreneurs éprouvent des difficultés manifestes pour écouler régulièrement leurs produits. L'Axe 4 de la SNEF aborde aussi ses problématiques et vise à renforcer les facteurs déterminants des ventes des femmes entrepreneurs tels que l'accès aux marchés publics, au domestique et au marché régional et international. Il couvre quatre (4) composantes :

- Promotion de l'accès des femmes entrepreneurs à l'information ;
- Promotion de l'accès des femmes entrepreneurs aux moyens de production ;
- Promotion de l'accès des femmes entrepreneurs aux marchés publics ;
- Promotion de l'accès des femmes entrepreneurs au marché intérieur et au marché régional et international.

#### **Composante 1 (Axe 4.1) : Promotion de l'accès des femmes entrepreneurs à l'information**

Deux (2) sous-composantes sont retenues pour cette composante.

##### ***Sous-composante 1 (Axe 4.1.1) : Amélioration de l'accès des femmes entrepreneurs à l'information économique***

Les actions à entreprendre :

- Organiser des forums, stages, colloques et autres activités de communication au profit des femmes entrepreneurs et leurs organisations professionnelles ;
- Apporter un appui aux systèmes d'information économique existants en favorisant par exemple l'élargissement des canaux de diffusion de l'information et la réalisation de supports d'information et de vulgarisation, notamment sur les techniques de production et de vente, destinés aux femmes entrepreneurs ;
- Créer un centre d'informations commerciales pour que les femmes entrepreneurs et commerçantes disposent d'informations mises à jour sur l'évolution des prix des produits intermédiaires et des demandes de produits finis sur le marché local, régional ou international ;
- Encourager les prestataires de services techniques à s'investir dans l'information économique et la sensibilisation des femmes entrepreneurs et mettre en place des programmes de subvention contractuelle ou modulable.

***Sous-composante 2 (Axe 4.1.2) : Amélioration de l'accès des femmes entrepreneures à l'information juridique***

Les actions à entreprendre :

- Organiser des forums, stages, colloques et autres activités de communication au profit des femmes entrepreneures et leurs organisations professionnelles ;
- Mettre en œuvre des programmes de vulgarisation et de diffusion des textes juridiques (lois et règlements) relatifs à l'entreprise et aux marchés publics ;
- Créer un centre d'informations juridiques pour que les femmes entrepreneures disposent d'informations mises à jour sur l'évolution du cadre juridique des entreprises et des marchés publics ;
- Encourager les prestataires de services techniques à s'investir dans l'information juridique et la sensibilisation des femmes entrepreneures et mettre en place des programmes de subvention contractuelle ou modulable, car les services non financiers tels que l'information juridique et la sensibilisation se prêtent difficilement à une facturation aux usagers et doivent par conséquent être subventionnés.

**Composante 2 (Axe 4.2) : Promotion de l'accès des femmes entrepreneures aux moyens de production**

Trois (3) sous-composantes sont retenues pour cette composante.

***Sous-composante 1 (Axe 4.2.1) : Aider les femmes entrepreneures à s'équiper et à s'approvisionner régulièrement en produits intermédiaires***

Les actions à entreprendre :

- Réduire les droits de douanes sur les matières premières et autres biens d'équipements importés (les droits de douanes sont de 15,1% en moyenne !) qu'utilisent les MPME pour la production de biens de consommation durables, mais aussi les barrières non tarifaires qui affectent les échanges au sein de la CEMAC ;
- Eliminer progressivement les restrictions fiscales et douanières sur les importations de biens d'équipements et de matières premières essentielles et de produits intermédiaires, car elles limitent l'accroissement de la production et la distribution des produits intermédiaires ;
- Simplifier les procédures et réduire le coût de délivrance des autorisations d'exportation et d'importation de marchandises ;
- Investir dans les infrastructures (routes, transport, marchés, etc.), car les insuffisances en matière d'infrastructures et l'inorganisation des circuits de commercialisation rendent complexes les opérations d'approvisionnement en produits importés et même en produits locaux. Cela contribue à accroître les coûts de production des micros, petites et moyennes entreprises et donc de réduire leur compétitivité, mais aussi à expliquer pourquoi les importations directes de matières premières et d'équipements connaissent très souvent des

irrégularités d'approvisionnement, tandis que les approvisionnements locaux sont fréquemment perturbés, notamment par les difficultés du transport routier intérieur.

***Sous-composante 2 (Axe 4.2.2) : Aider les femmes entrepreneures à améliorer la qualité du produit final susceptible de soutenir la concurrence des importations***

Les actions à entreprendre :

- Aider les femmes entrepreneures à répondre au défi technologique car une grande partie d'entre elles sont incapables de fabriquer des produits de qualité faute de technologies de production performantes et adaptées. Pour ce faire, il faut mettre en place des programmes de « développement technologique » centrés sur le renforcement de la capacité technologique par l'information, l'éducation, le développement des compétences, la formation à l'utilisation de la technologie, la recherche-développement, etc.) et les investissements (acquisition et/ou développement de technologies performantes et adaptées) dans les principaux secteurs d'activités des femmes (production, transformation, conservation, commercialisation) ;
- Faciliter l'accumulation de capital et l'investissement des femmes entrepreneures par exemple en mobilisant l'épargne pour l'investissement et en encourageant les entrées de capitaux bancaires (les investissements de portefeuille, en particulier) dans les moyennes et grandes entreprises des femmes, car c'est par souci de minimiser les coûts d'investissement que les femmes entrepreneures optent généralement pour des technologies rudimentaires.

***Sous-composante 3 (Axe 4.2.3) : Améliorer l'accès des femmes entrepreneures à l'énergie***

Les actions à entreprendre :

- Susciter la motivation du Gouvernement tchadien à résoudre durablement les problèmes énergétiques et à renforcer la politique, les règlements et la gouvernance du secteur de l'énergie ;
- Accroître les investissements dans le secteur de l'énergie en levant des fonds aux niveaux national (en recourant par exemple au Partenariat Public-Privé), régional (notamment en levant des fonds sur le marché de la CEMAC) et international pour fournir un financement innovant et conséquent au secteur énergétique tchadien.

**Composante 3 (Axe 4.3) : Promotion de l'accès des femmes entrepreneures aux marchés publics**

Une sous-composante est retenue pour cette composante.

***Sous-composante 1 (Axe 4.3.1) : Amélioration de l'accès des femmes entrepreneures aux marchés publics***

Les actions à entreprendre :

- Structurer les MPME informelles des femmes pour faciliter leur formalisation ;
- Améliorer les conditions d'accès aux marchés publics pour les MPME par la diffusion des procédures et conditions d'accès auprès des MPME et leurs associations professionnelles ;

- Mettre en place un mécanisme pour faciliter le regroupement des MPME pour l'accès aux marchés publics ;
- Encourager le regroupement des MPME et le développement du lotissement de contrats, permettant à ces dernières de disposer des capacités financières suffisantes pour la réalisation des marchés publics ;
- Accorder un quota d'accès aux marchés publics et privés pour les MPME et prévoir un quota spécifique pour les MPME appartenant à des femmes ;
- Former les femmes entrepreneures aux procédures d'appels d'offres et exigences des marchés publics et en marketing, négociation des marchés et montage des dossiers (offre technique et financière) ;
- Mettre en place une plate-forme pour la publication des appels d'offre des marchés publics.

**Composante 4 (Axe 4.4) : Promotion de l'accès des femmes entrepreneures au marché intérieur et au marché régional et international**

Deux (02) sous-composantes sont retenues pour cette composante :

- Promotion et développement de l'accès des femmes entrepreneures au marché intérieur ;
- Promotion et développement de l'accès des femmes entrepreneures au marché régional et international.

***Sous-composante 1 (Axe 4.4.1) : Amélioration de l'accès des femmes entrepreneures au marché intérieur***

Les actions à entreprendre :

- Mettre en place des facilités financières (crédit fonds de roulement ou pour la constitution de stocks) pour les femmes impliquées dans le commerce en gros et demi-gros.
- Appuyer la collecte et la diffusion de l'information sur les marchés (offre, demande, prix des produits, etc.) ;
- Organiser des campagnes d'information sur les produits locaux ;
- Créer une usine de fabrication des emballages pour le conditionnement de différents produits transformés localement, organiser des campagnes d'information sur les produits locaux ;
- Promouvoir les technologies vertes, l'agriculture et les pratiques de l'industrie agroalimentaire durables auprès des femmes entrepreneurs, afin d'améliorer leur accès aux marchés en expansion qui sont respectueux de l'environnement ;
- Renforcer la protection des populations à faible revenu, principal client des femmes entrepreneures/commerçantes, et accroître leur résilience car l'érosion de leur pouvoir d'achat et partant, le faible niveau de la demande solvable est l'une des principales sources des difficultés que les femmes entrepreneures/commerçantes éprouvent pour écouler régulièrement leurs produits ;

- Améliorer la transparence et l'efficacité des circuits de commercialisation pour aider à développer les marchés intérieurs et s'assurer que les femmes et leurs organisations ont un accès équitable à l'information disponible sur les marchés ;
- Appuyer l'élaboration et homologation des normes et certification des produits nationaux ;
- Appuyer l'organisation de missions d'inspection et contrôle de qualité ;
- Créer et/ou renforcer les laboratoires de contrôle de qualité ;
- Appuyer la labellisation et la protection des droits de propriété des produits des femmes et des filles ;
- Améliorer la compétitivité des entreprises des femmes ;
- Développer l'aspect métrologie dans le commerce ;
- Intégrer des femmes dans les comités techniques de normalisation ;
- Soutenir la mise en œuvre d'une infrastructure qualité efficace au Tchad ;
- Intégrer des femmes dans le Conseil National de la Métrologie.

***Sous-composante 2 (Axe 4.4.2) : Améliorer l'accès des femmes au marché régional et international***

Les actions à entreprendre

- Mettre en œuvre la Stratégie nationale pour la mise en œuvre de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) dont l'objectif est d'identifier les opportunités commerciales et d'industrialisation, les contraintes ainsi que les mesures nécessaires pour profiter des marchés nationaux, régionaux et internationaux dans le contexte de la ZLECAf ;
- En rapport avec la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la mise en œuvre de la ZLECAf, organiser régulièrement des ateliers, séminaires et conférences de renforcement des capacités des acteurs, y compris les femmes entrepreneures et commerçantes, sur les thématiques de la ZLECAf telles l'utilisation du manuel sur les règles d'origine de la ZLECAf et le certificat d'origine de la ZLECAf ; les volets de la normalisation, de l'évaluation de la conformité et de la promotion de la culture qualité ; les défis et les perspectives d'utilisation des opportunités présentées par le commerce et la ZLECAf en faveur de l'entrepreneuriat des femmes et de l'égalité des sexes ;
- Parallèlement, former les femmes entrepreneures aux normes de qualité, aux procédures de commercialisation et au droit des affaires car l'une des principales difficultés d'accès au marché à l'échelle nationale, régionale et internationale des femmes est dû essentiellement au non-respect des normes et à la méconnaissance des circuits de commercialisation ;
- Renforcer les capacités de l'ANIE, de la CCIAMA, de la CNEF, de la DPSP, de la Maison de la Petite Entreprise et de toutes les structures d'appui aux entreprises en vue d'apporter une assistance technique aux MPME exportatrices, notamment en matière de formalités administratives, de marketing, etc. ;
- Simplifier les procédures d'exportation ;

- Encourager les organisations professionnelles féminines à aider leurs membres dans leurs activités d'exportation (en ayant des services d'information et de formation, en organisant des voyages d'étude ou d'échange d'expériences, en se connectant aux réseaux commerciaux, etc.) ;
- Appuyer les femmes entrepreneures en vue de leur participation aux foires et rencontres d'affaires au niveau national et international en vue de leur permettre de tisser des relations d'affaires, faire la promotion de leurs produits et les rendre visibles. Des subventions et exonérations fiscales et douanières doivent être attribuées à ces femmes qui auront marqué la différence par la qualité de leurs produits.
- Favoriser le regroupement des femmes entrepreneures exportatrices de produits locaux.

## **AXE 5 : PROMOTION DE L'ACCES A L'ASSURANCE ET LA PROTECTION SOCIALE**

Hormis l'amélioration du climat des affaires, un meilleur accès au financement, à l'information, aux moyens de production et aux marchés publics, les revendications des femmes entrepreneures portent sur la prévention des risques. C'est pourquoi l'objectif de l'Axe 5 de la SNEF est de contribuer à l'améliorer l'accès des femmes entrepreneures à l'assurance et la sécurité sociale. Cet axe couvre une seule composante.

### **Composante 1 (Axe 5.1) : Amélioration de la protection sociale des femmes entrepreneures**

Une sous-composante est retenue pour cette composante.

#### ***Sous-composante 1 (Axe 5.1.1) : Renforcement ou création de systèmes novateurs d'assurance et de protection sociale***

Les actions à entreprendre :

- Réaliser une étude pour mieux connaître les pratiques sociales traditionnelles d'entraide et de solidarité ou de prévention des risques des femmes entrepreneures (cotisations régulières ou ponctuelles en fonction des événements heureux ou malheureux survenant dans la vie des membres, tontines sociales, etc.), notamment leurs forces et leurs limites, et les systèmes de prévention (caisses d'entraide et de solidarité, mutuelles de santé, etc.) obéissant à des règles plus précises.
- Mettre en place des programmes de valorisation des systèmes traditionnels de solidarité et d'entraide pour améliorer la protection sociale des femmes entrepreneures ;
- Toutefois, étant donné les limites de ces systèmes, rechercher des solutions complémentaires ou alternatives. Là où n'existent pas de réseaux traditionnels de solidarité et d'entraide, un système de protection sociale plus formel peut être mis en place. On peut aussi imaginer bien d'autres formules. Ainsi par exemple, des mutuelles de santé créées par les femmes entrepreneures, pourraient être appuyées et renforcées par une intervention de l'Etat et par les organismes d'aide bilatéraux et multilatéraux ;
- Appuyer la création et le développement de la micro-assurance.

## **CHAPITRE 4 : CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE, SUIVI-EVALUATION, COMMUNICATION ET FINANCEMENT DE LA SNEF**

Ce chapitre présente, d'une part, le cadre institutionnel proposé pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (SNEF) au Tchad, notamment les principes directeurs le sous-tendent et le dispositif de pilotage et, d'autre part, le cadre institutionnel de suivi-évaluation de la Stratégie. Il aborde également les questions de la communication et du financement de la Stratégie.

### **4.1. Cadre institutionnel de mise en œuvre de la SNEF**

#### **4.1.1. Principes directeurs du cadre de mise en œuvre de la SNEF**

La mise en œuvre de la SNEF au Tchad s'appuiera sur les principes directeurs suivants :

- Adopter une approche participative et inclusive impliquant tous les différents acteurs concernés et tout particulièrement le Ministère du Commerce et de l'Industrie, le Ministère de la Femme et de la Protection de l'enfance, et le Ministère de la Formation Professionnelle ;
- Développer des formes de coopération et/ou de synergie entre les différents intervenants (pouvoirs publics, partenaires au développement, opérateurs de financement, organisations professionnelles des femmes entrepreneures, communautés locales, etc.) afin de réaliser des économies d'échelle et d'assurer une affectation optimale des ressources limitées dégagées pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin ;
- S'appuyer sur les potentialités nationales et internationales tant au niveau des appuis techniques qu'au niveau des appuis financiers (mise en place de dispositifs financiers novateurs ciblant exclusivement les femmes entrepreneures, commerçantes ou porteuses de projet de création d'entreprise) ;
- S'appuyer autant que possible sur des structures de concertation existantes pour éviter une multiplication des structures poursuivant des objectifs similaires.

L'efficacité de la SNEF dépend de la mise en place d'un plan d'actions cohérent. Ce dernier définit les résultats, les actions, les périodes d'exécution, les modalités, les acteurs, les indicateurs, les moyens de vérification et les suppositions critiques. Le plan d'actions est élaboré pour la période 2023-2027 (voir plus loin).

La mise en œuvre de la SNEF devra prendre en compte l'appui au Ministère de Tutelle, c'est-à-dire le Ministère du Commerce et de l'Industrie, au Comité National de Pilotage de l'Entrepreneuriat Féminin (CNPEF), aux Comités Provinciaux de l'Entrepreneuriat Féminin (CPEM) et tous les acteurs clés (les autres ministères sectoriels concernés, les organisations professionnelles et réseaux des femmes entrepreneures Tchadiennes au niveau national et provincial, les structures spécialisées telles que l'Agence Tchadienne de Normalisation, le Centre de Contrôle de Qualité des Denrées Alimentaires, etc.).

L'appui au Ministère du Commerce et de l'Industrie se fera d'une part par le renforcement des capacités des cadres impliqués dans la mise en œuvre de la SNEF et d'autre part par l'appui technique et financier à la Direction de la Promotion du Secteur Privé (DPSP) qui est la cellule nationale de mise en œuvre de la SNEF et par la création d'une division dédiée à la promotion de l'entrepreneuriat féminin. La DPSP devra être dotée de ressources humaines, matérielles et financières lui permettant de mettre en œuvre les décisions et orientations du CNPEF.

L'appui au CNPEF se fera par le biais de subventions et concernera : l'organisation de réunions périodiques sur les orientations du secteur, le développement de son expertise par la formation de ses membres et le financement des frais de fonctionnement, des équipements et autres besoins logistiques.

Le Comité National de Pilotage de l'Entrepreneuriat Féminin (CNPEF) est placé sous l'autorité du Ministère en charge de la promotion du secteur privé qui en assure la présidence. Il a pour rôle le suivi de l'exécution de la SNEF. Le CNPEF sera composé de l'ensemble des acteurs concernés par l'entrepreneuriat féminin :

- Les administrations du Ministère du Commerce et de l'Industrie (DPSP, DGI, DGC, DAC) ;
- La Direction de la Promotion Socio-économique de la Femme du Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance ;
- La Direction Générale des Impôts et la Direction Générale des Microfinances et des Entreprises du Ministère des Finances et du Budget ;
- Les autres ministères sectoriels impliqués (Economie, Planification du Développement et Coopération Internationale, Développement Agricole, Elevage, Administration Territoriale et Décentralisation, Formation Professionnelle, Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique, Economie Numérique, Affaires Foncières) ;
- Les représentants des structures étatiques spécialisées (ANIE, ATNOR, CECOQDA) ;
- Les représentants des organisations professionnelles du secteur privé (CNEF, CNPT, CCIAMA, RFET) ;
- Les représentants des associations professionnelles des établissements de crédit du Tchad (APECT) et des établissements de microfinance du Tchad (APEMF) ;
- Les représentants des organisations professionnelles et réseaux des femmes Tchadiennes entrepreneures au niveau national ;
- Les représentants des partenaires techniques et financiers.

Le Comité Provincial de l'Entrepreneuriat Féminin (CPEM) est présidé par Délégation Provinciale du Ministère du Commerce et de l'Industrie. Il a pour rôle le suivi de l'exécution de la SNEF au niveau provincial. Le CPEM sera composé de l'ensemble des acteurs concernés par l'entrepreneuriat féminin au niveau provincial, à savoir :

- La Délégation Provinciale du Ministère du Commerce et de l'Industrie ;

- Les autres délégations provinciales concernées (Femmes, Finances et Budget, Economie, Développement Agricole, Elevage, Administration Territoriale, Formation Professionnelle, Enseignement Supérieur, Economie Numérique ; Affaires Foncières) ;
- Les points focaux des institutions de microfinance ;
- Les organisations professionnelles et réseaux des femmes Tchadiennes entrepreneures au niveau provincial ou leurs points focaux.

#### **4.1.2. Cadre institutionnel de mise en œuvre de la SNEF**

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la SNEF comprendra les structures suivantes :

➤ Au niveau national

- Le Comité National de Pilotage de l'Entrepreneuriat Féminin (CNPEF) ;
- La Direction de la Promotion du Secteur Privé (DPSP) ;
- Les autres départements ministériels concernés (Direction de la Promotion Socio-économique de la Femme/Ministère de la Femmes, Direction Générale de l'Industrie, Direction Générale du Commerce, Direction de l'Action Coopérative, etc.) ;
- Les partenaires au développement (PNUD, UNCDF, UNFPA, Union Européenne, Banque Africaine de Développement, etc.) ;
- La Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (CNEF) ;
- La Chambre du Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat (CCIAMA) ;
- L'Agence Nationale des Investissements et des Exportations (ANIE) ;
- Les organisations professionnelles et réseaux des femmes Tchadiennes entrepreneures au niveau national ;
- Le Conseil national du patronat tchadien (CNPT) ;
- L'Association Professionnelle des Etablissements Financiers du Tchad (APECT) ;
- L'Association Professionnelle des Etablissements de Microfinance (APEMF).

➤ Au niveau provincial

- Le Comité Provincial de l'Entrepreneuriat Féminin (CPEM) ;
- La Délégation Provinciale du Ministère en charge du commerce, de l'industrie et de la promotion du secteur privé ;
- Les autres directions provinciales concernées (Femme, Formation professionnelle...) ;
- Les points focaux des institutions de microfinance ;
- Les organisations professionnelles et réseaux des femmes Tchadiennes entrepreneures au niveau provincial ou leurs points focaux.

Les rôles suivants sont dévolus aux différents organes :

- Le Comité National ou Provincial de Pilotage de l'Entrepreneuriat Féminin (CNPEF) et le Comité Provincial de l'Entrepreneuriat Féminin (CPEM), comme mentionné précédemment, ont pour rôle le suivi de l'exécution de la SNEF au niveau national et au niveau provincial, respectivement.

- La DSPSP ou la Délégation Provinciale du Ministère en charge du commerce, de l'industrie et de la promotion du secteur privé a pour missions :
  - Etre la Cellule nationale ou provinciale de mise en œuvre de la SNEF ;
  - Promouvoir l'entrepreneuriat féminin ;
  - Identifier et orienter les bailleurs de fonds potentiels dans le secteur de l'entrepreneuriat féminin ;
  - Mener de commun accord avec les autres acteurs concernés les études analytiques sur l'entrepreneuriat féminin sur terrain.
- Les points focaux des institutions de microfinance ont pour rôle de :
  - Prendre contacts avec des responsables des organisations de MPME féminines actives dans leurs localités ;
  - Instaurer la confiance auprès des MPME féminines ;
  - Faciliter et assurer la fiabilité des accords et remboursement des prêts.
- L'Organisation professionnelle ou le réseau représentatif des femmes Tchadiennes entrepreneures au niveau national ou provincial : Elle a pour missions :
  - Défendre les intérêts de ses membres ;
  - Renforcer les capacités de ses membres ;
  - Faire le lobbying en faveur de ses membres.

#### **4.2. Cadre institutionnel de suivi-évaluation de la SNEF**

Le cadre institutionnel de suivi-évaluation de la SNEF sera composé d'une seule structure : une Cellule Opérationnelle de Suivi-Evaluation (COSE). Structure autonome et transparente, la COSE sera chargée du suivi de l'efficacité de la mise en œuvre de la SNEF et de l'évaluation du niveau d'atteinte des objectifs. Pour ce faire, elle pourra réaliser les études nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie et/ou recourir aux services d'experts nationaux et internationaux et partant fournir aux décideurs (le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le CNPEF, en particulier), les données nécessaires à la prise de décisions par rapport à la mise en œuvre de la SNEF (par exemple, de procéder aux réajustements nécessaires), mais aussi aux autres acteurs concernés, les données permettant d'apprécier l'efficacité de l'exécution de la SNEF et les effets des activités réalisées.

Hormis l'évaluation du niveau d'atteinte des objectifs de la SNEF par la COSE, des évaluations seront conduites à mi-parcours et à la fin de l'exécution de la SNEF. Un manuel de suivi-évaluation viendra préciser le fonctionnement du dispositif de suivi-évaluation de la SNEF.

La Cellule Opérationnelle de Suivi-Evaluation est placée sous l'autorité du Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance et comprendra les structures suivantes :

- Le Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance ;
- Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et les autres agences du Système des Nations Unies (UNFPA, FAO, UNHCR...)
- Les autres partenaires techniques et financiers (PTF) ;

- La Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (CNEF) ;
- La Chambre du Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat (CCIAMA) ;
- L'Agence Nationale des Investissements et des Exportations (ANIE) ;
- L'Association Professionnelle des Etablissements Financiers du Tchad (APECT) ;
- L'Association Professionnelle des Etablissements de Microfinance (APEMF).

La Direction de la Promotion Socio-économique de la Femme du Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance sera responsable de la coordination des activités de la Cellule Opérationnelle de Suivi-Evaluation (COSE) et jouera parallèlement le rôle d'interface entre la COSE, le Ministère du Commerce et d'Industrie, la Direction de la Promotion du Secteur Privé et le Ministère de la Femme.

### **4.3. Stratégie de communication**

Pour rendre la SNEF visible et mettre en valeur ses résultats/acquis, une stratégie de communication adaptée (elle doit tenir compte du fort taux d'analphabétisme des femmes entrepreneures) et inclusive (elle doit toucher les femmes rurales et/ou vivant dans des zones isolées) sera élaborée et vulgarisée pour sa mise en œuvre. La stratégie de communication aura pour objectif d'assurer une large diffusion de la SNEF, des résultats atteints, des leçons apprises et des défis à relever auprès de toutes les parties prenantes et du public. Aussi les actions à mener sont les suivantes :

- Mettre en ligne le Document de la SNEF et les activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la SNEF sur le site du Ministère du Commerce et de l'Industrie pour permettre une bonne diffusion des informations sur la SNEF ;
- Editer et diffuser largement des exemplaires du Document de la SNEF et les mettre à la disposition de toutes les parties prenantes (ministères sectoriels et démembrés, PTF, organisations professionnelles du secteur privé, organisations professionnelles des femmes entrepreneures, ONG/OSC, etc.) et du public (bibliothèques et centres de documentation) ;
- Parallèlement, produire des brochures promotionnelles et des dépliants sur la SNEF et ses activités et les traduire en langues nationales ;
- Organiser des fora publiques autour des thèmes clés de la SNEF ;
- Produire de films documentaires et des reportages sur les activités réalisées et l'appel à la presse écrite et audiovisuelle pour présenter le Document de la SNEF et les activités ;
- Organiser des séances d'information et de sensibilisation des femmes entrepreneures et leurs organisations professionnelles, des responsables des services déconcentrés de l'Etat, des autorités provinciales et locales ainsi que des Maires des communes sur la SNEF ;
- Communiquer aussi via les réseaux sociaux et blogs ;
- Organiser des séances d'information sur la SNEF et ses résultats/acquis au niveau provincial, national et international ;
- Mettre en place d'un système d'information sur le prix au niveau de différents marchés ;
- Allouer des moyens conséquents aux activités de communication.

## 4.4. Financement de la SNEF

### 4.4.1. Budget

Le budget de la mise en œuvre de la SNEF est estimé à la somme de dix-huit milliards neuf cents dix millions francs CFA (18 910 000 000 FCFA). Le tableau ci-après donne des indications sur la répartition de ce budget selon les différentes composantes de la SNEF ainsi que la communication et le suivi-évaluation (voir Plan d'actions prioritaire).

**Tableau 3** : Budget de la SNEF par axes stratégiques (millions de F CFA)

Axes stratégiques	Coût total (millions de FCFA)
Axe 1 : Promotion d'un environnement favorable au développement de l'entrepreneuriat féminin	1 700
Axe2 : Promotion de l'accès aux financements et coaching des jeunes filles	9 260
Axe 3 : Renforcement des capacités entrepreneuriales et organisationnelles des femmes en milieu rural et urbain	4 895
Axe 4 : Facilitation de l'accès à l'information, aux moyens de production et au marché	2 175
Axe 5 : Promotion de l'accès à l'assurance et la protection sociale	250
Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de communication	200
Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources	30
Suivi-évaluation de la SNEF	400
<b>Total</b>	<b>18 910</b>

Source : auteurs

### 4.4.2. Stratégie de mobilisation des ressources

Le financement de la SNEF nécessite l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources étatiques et des ressources extérieures. Pour ce qui concerne la mobilisation des ressources extérieures, comme on peut le voir dans le tableau ci-après, les partenaires techniques et financiers intéressés par le financement des différents Axes de la SNEF pourraient être entre autres les agences du système des Nations Unies, la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne et certains organismes de coopération bilatérale.

**Tableau 4** : Bailleurs de fonds potentiels

Axes stratégiques	Bailleurs de fonds potentiels
Axe 1 : Promotion d'un environnement favorable au développement de l'entrepreneuriat féminin	Etat, Banque Mondiale, BAD, Union Européenne, SNU (PNUD, UNFPA, ONUDI)
Axe 2 : Promotion de l'accès aux financements et coaching des jeunes filles	Etat, Banque Mondiale, BAD, SNU (PNUD, UNCDF, UNFPA), AFD, USAID, GIZ
Axe 3 : Renforcement des capacités entrepreneuriales et organisationnelles des femmes en milieu rural et urbain	Etat, Banque Mondiale, BAD, SNU (PNUD, UNCDF, UNFPA, ONUDI), USAID, GIZ, AFD
Axe 4 : Facilitation de l'accès à l'information, aux moyens de production et au marché	Etat, Banque Mondiale, BAD, SNU (PNUD, UNCDF, UNFPA, FAO, IFAD), USAID, GIZ, AFD
Axe 5 : Promotion de l'accès à l'assurance et la protection sociale	Etat, Banque Mondiale, BAD, SNU (PNUD, UNCDF, UNFPA, ILO), USAID, GIZ, AFD
Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de communication et de la stratégie de mobilisation des ressources	Etat, SNU (PNUD, UNFPA)
Suivi-évaluation de la SNEF	Etat, SNU (PNUD, UNFPA)

Source : auteurs

**PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRE 2023-2027**

Axes stratégiques	Programmes	Projets	Objectif du projet	Indicateurs	Sources de vérification	Acteurs	Responsable de l'action/activité	Résultats	Délai	Budget (millions F CFA)
1. Promotion d'un environnement favorable au développement de l'entrepreneuriat féminin	1-1 Mise en place d'un cadre institutionnel national et provincial adéquat pour la mise en œuvre de la SNEF	1-1-1-1 Mise en place d'un CNPEF chargé de la mise en œuvre de la SNEF	Rendre la mise en œuvre de la SNEF efficace	Un CNPEF est mis en place et fonctionnel	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme  Autres ministères (finance et budget, formation professionnelle, administration du territoire...)  Autres acteurs concernés (CNEF, CCIAMA, ANIE, APECT, APEMF, organisations professionnelles des femmes entrepreneurs, PTF)	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Efficacité de la mise en œuvre de la SNEF	2023	350
		1-1-1-2 Création des services chargés de l'entrepreneuriat féminin au sein de la DPSP et au niveau de chaque province	Rendre la mise en œuvre de la SNEF efficace	Nombre de services créés et fonctionnels	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme  Autres ministères (finances, formation professionnelle, administration du territoire...)  Autres acteurs concernés (CNEF, CCIAMA, ANIE, APECT, APEMF, organisations professionnelles des femmes entrepreneurs, PTF)	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme	Efficacité de la mise en œuvre de la SNEF	2023	280
		1-1-1-3 Etablissement d'un Plan d'action national et des Plans d'action provinciaux de la SNEF	Rendre la mise en œuvre de la SNEF efficace	Un Plan d'action national et des Plans d'action provinciaux de la SNEF sont établis et mis en œuvre	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme  Autres ministères (finances, formation professionnelle, administration du territoire...)  Autres acteurs concernés (CNEF, CCIAMA, ANIE, APECT, APEMF, organisations professionnelles des femmes entrepreneurs, PTF)	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Efficacité de la mise en œuvre de la SNEF	2023	200
		1-1-1-4 Renforcement des capacités des structures de coordination	Rendre la mise en œuvre de la SNEF efficace	Nombre de structures de coordination dont les capacités ont été renforcées	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme  Autres ministères (finances, formation professionnelle, administration du territoire...)  Autres acteurs concernés (CNEF, CCIAMA, ANIE, APECT, APEMF, organisations professionnelles des femmes entrepreneurs, PTF)	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Efficacité de la mise en œuvre de la SNEF	2023	100
		1-1-2-1 Organisation des	Meilleure coordination des	Au moins une structure de	Rapports d'activités du	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Ministère du Commerce et de	Efficacité de la mise en œuvre de	2023	50

*Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad (SNEF) 2023-2027*

		rencontres périodiques du CNPEF	actions dans le secteur et efficacité	coordination des actions dans le secteur mise en place et fonctionnelle	CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF		l'Industrie	la SNEF		
		1-1-2-2 Organisation de rencontres de concertation à tous les niveaux entre les différents acteurs concernés	Meilleure coordination des actions dans le secteur et efficacité	Nombre de rencontres de concertation à tous les niveaux entre les différents acteurs concernés organisées	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie CNPEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Efficacité de la mise en œuvre de la SNEF	2023	50
		1-1-2-3 Planification du suivi-évaluation des activités à exécuter par les différents acteurs	Meilleure coordination des actions dans le secteur et efficacité	Nombre d'activités à exécuter par les différents acteurs dont le suivi-évaluation a été planifié	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Cellule Opérationnelle de Suivi Evaluation (COSE)	Ministère en charge de la Femme (Resp. COSE)	Efficacité de la mise en œuvre de la SNEF	2023	50
	1-2 Promotion d'un environnement favorable au développement de l'entrepreneuriat féminin en milieu rural et urbain et lutte contre l'informalité	1-2-1-1 Elaboration (participative) d'une réglementation plus souple, flexible et adaptée aux besoins de MPME	Doter le secteur entrepreneurial féminin d'un cadre réglementaire souple, flexible et adapté	Existence d'un cadre réglementaire souple, flexible et adapté aux besoins des MPME	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère des Finances et du Budget Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Autres ministères sectoriels (justice, administration du territoire, formation professionnelle...)	Ministère des Finances et du Budget Ministère du Commerce et de l'Industrie	Efficacité et viabilité accrues des MPME des femmes	2023-2024	100
		1-2-1-2 Vulgarisation des textes législatifs et réglementaires favorables à l'entrepreneuriat féminin	Favoriser une meilleure appropriation des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur de l'entrepreneuriat féminin	Nombre de textes législatifs et réglementaires favorables à l'entrepreneuriat féminin vulgarisés	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Ministère de la Justice Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (CNEF) CCIAMA Organisations des professionnelles des femmes entrepreneurs	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme CNEF	Efficacité et viabilité accrues des MPME des femmes	2023-2027	50
		1-2-1-3 Mise des différents outils législatifs et réglementaires ainsi que le code des marchés publics à la disposition des femmes entrepreneurs	Favoriser une meilleure appropriation des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur de l'entrepreneuriat féminin	Nombre d'outils législatifs et réglementaires et autres outils mis à la disposition des femmes entrepreneurs	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (CNEF) CCIAMA Organisations professionnelles des femmes entrepreneurs	Ministère du Commerce et de l'Industrie CNEF	Efficacité et viabilité accrues des MPME des femmes	2023-2027	50

*Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad (SNEF) 2023-2027*

	1-2-1-4 Extension du guichet unique de création d'entreprise dans toutes les provinces du pays et réduction des nombreuses procédures les délais et le coût	Rendre le guichet unique plus accessible aux utilisateurs, notamment les femmes entrepreneurs	Nombre de guichets uniques ouverts dans toutes les provinces du pays et fonctionnels	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Agence nationale des Investissements et des Exportations (ANIE) Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère des Finances et du Budget	ANIE Ministère du Commerce et de l'Industrie	Efficacité et viabilité accrues des MPME des femmes	2023-2027	150
	1-2-1-5 Mise en cohérence toutes les actions de développement, définir et mettre en œuvre toutes les réformes structurelles et législatives envisagées au niveau national	Amélioration des performances de l'économie et particulièrement le climat des affaires	Nombre d'actions de développement mises en cohérence et nombre de réformes structurelles et législatives envisagées au niveau national définies et mises en œuvre	Rapports d'activités du CNPEF et du CPACAT Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Conseil Présidentiel pour l'Amélioration du Climat des Affaires (CPACAT) Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Ministère de l'économie Ministère des Finance et du Budget Autres ministères ANIE	CPACAT Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère de l'Economie	Efficacité et viabilité accrues des MPME des femmes	2023-2027	50
	1-2-1-6 Vulgarisation des documents des stratégies et politiques nationales, les textes réglementaires et juridiques, la loi des Finances, le Code des marchés publics et tous les documents ayant une incidence sur le secteur des MPME auprès des acteurs concernés, notamment les associations professionnelles des femmes entrepreneurs	Appropriation des documents des stratégies et politiques nationales, de textes réglementaires et juridiques, et autres documents par les MPME, notamment les femmes entrepreneurs	Nombre de documents des stratégies et politiques nationales, de textes réglementaires et juridiques, et d'autres documents vulgarisés	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (CNEF) CCIAMA Organisations professionnelles des femmes entrepreneurs	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Efficacité et viabilité accrues des MPME des femmes	2023-2027	50
	1-2-1-7 Accélération de l'adoption de la charte de petites et moyennes entreprises	Appropriation de la charte des PME par les MPME, notamment les femmes	La charte de petites et moyennes entreprises est adoptée et vulgarisée	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Efficacité et viabilité accrues des MPME des femmes	2023-2027	25

*Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad (SNEF) 2023-2027*

			entrepreneures		SNEF						
		1-2-1-8	Accélération de l'adoption des statuts de l'entrepreneur	Appropriation des statuts de l'entrepreneur par les MPME, notamment les femmes entrepreneures	Les statuts de l'apprenant sont adoptés et vulgarisés	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	ANIE Ministère du Commerce et de l'Industrie	ANIE Ministère du Commerce et de l'Industrie	Efficacité et viabilité accrues des MPME des femmes	2023-2027	25
		1-2-1-9	Création de centres de développement d'entreprises, de coopératives, d'accélérateurs et d'incubateurs féminins dans les 23 provinces	Renforcement de l'offre de services aux MPME, notamment les femmes entrepreneures	Nombre de centres de développement d'entreprises, de coopératives, d'accélérateurs et d'incubateurs féminins dans les 23 provinces créés et fonctionnels	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (CNEF)	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Efficacité et viabilité accrues des MPME des femmes	2023-2027	60
		1-2-1-10	Lancer des projets/programmes de conscientisation des acteurs sur la nécessité d'œuvrer à l'émancipation des femmes	Lutte contre la discrimination à leur égard des femmes rurales et urbaines	Nombre de projets/programmes conçus et exécutés et nombre d'acteurs à tous les niveaux impliqués	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF Rapports des acteurs	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Autres ministères (économie, finances, etc.) Autres acteurs	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Emancipation accrue des femmes	2023-2027	100
		1-2-2-1	Réalisation d'une étude pour mieux connaître les raisons profondes du développement du secteur informel	Meilleure connaissance de la réalité du secteur informel, des caractéristiques des acteurs et de leurs stratégies	Existence d'une étude sur le secteur informel	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère de l'Economie Ministère des Finances Ministère en charge de la Femme Autres ministères INSEED	Ministère du Commerce et de l'Industrie INSEED	Réduction de la part du secteur informel dans l'économie	2023-2027	50
		1-2-2-2	Mise en œuvre des recommandations de l'étude	Lutte contre l'informalité	Nombre de recommandations mise en œuvre	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Autres ministères	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Réduction de la part du secteur informel dans l'économie	2023-2027	10
<b>Budget total (Axe prioritaire 1)</b>											<b>1 700</b>
2. Promotion de l'accès aux financements et coaching des jeunes filles	2-1 Facilitation du financement des entreprises des femmes, promotion de l'entrepreneuriat	2-1-1-1	Création et gestion de structures financières dédiées aux femmes	Faciliter le financement des entreprises des femmes	Nombre de dispositifs financiers dédiés aux femmes entrepreneures créés et fonctionnels	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère des Finances et du Budget Ministère en charge de la femme PTF	Ministère des Finances et du Budget	Meilleur accès des femmes entrepreneures au financement	2023-2027	3 400

*Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad (SNEF) 2023-2027*

	et coaching des filles	entrepreneures : AFPEF, FAEF, banque féminine...			suivi-évaluation de la SNEF					
	2-1-1-2 Réalisation d'une étude pour la création d'un Fonds d'aides pour les femmes entrepreneures et mise en œuvre des recommandations	Faciliter le financement des entreprises des femmes	Au moins une étude pour la création d'un Fonds d'aides pour les femmes entrepreneures est réalisée et ses recommandations mises en œuvre	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Ministère des Finances et du Budget PTF	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Renforcement des capacités des femmes entrepreneures	2024-2025	50	
	2-1-1-3 Mise en place de mécanismes d'épargne sécurisés	Faciliter le financement des entreprises des femmes	Nombre de mécanismes d'épargne sécurisés mis en place et fonctionnels	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Ministère des Finances et du Budget Etablissements financiers	Etablissements financiers	Meilleur accès des femmes entrepreneures au financement	2024-2027	1 000	
	2-1-1-4 Mise en place d'un Fonds de garantie des crédits	Faciliter le financement des entreprises des femmes	Existence d'un Fonds de garantie des crédits	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère des Finances et du Budget Etablissements financiers PTF	Ministère des Finances et du Budget	Meilleur accès des femmes entrepreneures au financement	2024-2025	2 300	
	2-1-1-5 Incitation des institutions financières à créer des procédures bancaires favorables aux femmes	Faciliter le financement des entreprises des femmes	Nombre d'institutions financières ayant créé des procédures bancaires favorables aux femmes	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère des Finances et du Budget Etablissements financiers	Ministère des Finances et du Budget Etablissements financiers	Meilleur accès des femmes entrepreneures au financement	2024-2027	50	
	2-1-1-6 Mise en place de mécanismes de subventions	Faciliter le financement des entreprises des femmes	Nombre de mécanismes de subventions mis en place et fonctionnels	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère des Finances et du Budget PTF	Ministère des Finances et du Budget	Meilleur accès des entreprises des femmes au financement	2024-2027	1 500	
	2-1-1-7 Création de nouvelles IMF et renforcement des IMF	Faciliter le financement des entreprises des femmes	Nombre de nouvelles IMF mises sur pied et nombre d'IMF	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère des Finances et du Budget Ministère en charge de la Microfinance	Ministère en charge de la Microfinance	Renforcement de l'offre de microfinance pour la promotion de	2023-2027	200	

*Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad (SNEF) 2023-2027*

	existantes intervenant pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin		existantes renforcées	Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	PTF	Ministère des Finances et du Budget	l'entrepreneuriat féminin		
	2-1-1-8 Renforcement des droits fonciers des femmes	Faciliter le financement des entreprises des femmes	Nombre de mesures de renforcement des droits fonciers des femmes prises et appliquées	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Ministère en charge des Affaires Foncières Ministère de la Justice	Ministère en charge des Affaires Foncières	Accroissement de la capacité des femmes de garantir un investissement	2023-2027	100
	2-1-1-9 Mise en place de dispositifs d'information sur les opportunités de financement en collaboration avec tous les acteurs	Faciliter le financement des entreprises des femmes	Nombre de dispositifs d'information sur les opportunités de financement mis en place et fonctionnels	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère des Finances et du Budget Ministère en charge de la Microfinance Etablissements financiers CCIAMA	Etablissements financiers	Meilleure connaissance des opportunités de financement	2023-2027	50
	2-1-1-10 Institution d'un concours de la banque la plus sensible au genre	Faciliter le financement des entreprises des femmes	Un concours de la banque la plus sensible au genre institué et lancé chaque année	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère des Finances et du Budget Ministère en charge de la Femme	Ministère en charge de la femme	Accroissement des possibilités de financement pour les femmes	2023-2027	25
	2-1-1-11 Instituer un salon des banques et des femmes entrepreneures	Faciliter le financement des entreprises des femmes	Un salon des banques et des femmes entrepreneures institué et lancé chaque année	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère des Finances et du Budget Ministère en charge de la Femme	Ministère des Finances et du Budget	Accroissement des possibilités de financement pour les femmes entrepreneures	2023-2027	25
	2-1-1-13 Mettre en place des programmes d'éducation financière	Faciliter le financement des entreprises des femmes	Nombre de programmes d'éducation financière conçus et mis en œuvre	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère de la Formation Professionnelle Ministère en charge de la Femme Autres ministères (enseignement supérieur, finances et du budget)	Ministère de la Formation Professionnelle Ministère de l'Enseignement Supérieur	Amélioration des connaissances et des pratiques femmes entrepreneures	2023-2027	100
	2-2-1-1 Identification des pistes novateurs pour financer la	Faciliter le financement de la création d'entreprises par	Nombre de pistes novateurs pour financer la création d'entreprises par les	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère des finances et du budget Ministère en charge de la femme	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Accroissement du nombre de créations d'entreprises par	2024-2027	50

*Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad (SNEF) 2023-2027*

		création d'entreprises par les jeunes filles	les jeunes filles	jeunes filles identifiées	Rapports de suivi-évaluation de la SNEF			les jeunes filles		
		2-2-1-2 Inciter les partenaires au développement à investir dans les domaines innovants	Faciliter le financement de la création d'entreprises des par les jeunes filles	Nombre de PTF ayant investi dans les projets innovants promus par les jeunes filles	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme PTF CCIAMA, CNEF, RFET	Ministère du Commerce et de l'Industrie CCIAMA CNEF	Accroissement du nombre de créations d'entreprises par les jeunes filles	2023-2027	10
		2-1-1-3 Formation des jeunes filles en montages de projets	Faciliter le financement de la création d'entreprises des par les jeunes filles	Nombre de jeunes filles formées en montages de projets	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Autres ministères (formation professionnelle, enseignement supérieur) CCIAMA, CNEF ANIE Prestataires de services techniques	Prestataires de services techniques CCIAMA CNEF ANIE	Renforcement des capacités des jeunes filles en montages de projets	2024-2027	100
		2-1-1-4 Création et mise en place de centres d'alphabétisation	Faciliter le financement de la création d'entreprises des par les jeunes filles	Nombre de centre d'alphabétisation créés	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Ministère de l'Education Nationale Autres ministères (formation professionnelle, enseignement supérieur)	Prestataires de services techniques Ministère en charge de l'Education Nationale	Renforcement des capacités des jeunes filles en montages de projets	2024-2027	100
		2-1-1-5 Mise en place d'un mécanisme de communication efficace, fiable et durable	Faciliter le financement de la création d'entreprises des par les jeunes filles	Existence d'un mécanisme de communication efficace, fiable et durable	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Autres ministères (formation professionnelle, enseignement supérieur) Prestataires de services techniques	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme CCIAMA, CNEF Prestataires de services techniques	Renforcement des capacités des jeunes filles en montages de projets	2024-2027	100
	<b>Budget total (Axe prioritaire 2)</b>									<b>9 260</b>
3. Renforcement des capacités entrepreneuriales et organisationnelles des femmes en	3-1 Promotion de l'éducation et la formation entrepreneuriale et le suivi-	3-1-1-1 Conception et mise en œuvre d'un programme d'éducation	Renforcer les facteurs déterminant de la compétitivité des femmes	Au moins un programme d'éducation entrepreneuriale est conçu et mis en	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Autres ministères (formation professionnelle, enseignement	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère de la Formation	Amélioration de la compétitivité des femmes entrepreneures	2024-2027	20

*Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad (SNEF) 2023-2027*

milieu rural et urbain	accompagnement entrepreneurial	entrepreneuriale	entrepreneures	œuvre	évaluation de la SNEF	supérieur) CCIAMA, CNEF Prestataires de services techniques	Professionnelle				
		3-1-1-2 Valorisation et mise en œuvre du programme à disposition des femmes	Renforcer les facteurs déterminant de la compétitivité des femmes entrepreneures	Preuves de la mise du programme à disposition des femmes entrepreneures	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Autres ministères (formation professionnelle, enseignement supérieur)	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère de la Formation Professionnelle	Amélioration de la compétitivité des femmes entrepreneures	2024-2027	20	
		3-1-1-3 Organisation de sessions d'éducation entrepreneuriale	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneures	Nombre de sessions d'éducation entrepreneuriale organisées et nombre de bénéficiaires	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Autres ministères (formation professionnelle, enseignement supérieur) Prestataires de services techniques	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère de la Formation Professionnelle Ministère en charge de la Femme	Amélioration de la compétitivité des femmes entrepreneures	2024-2027	50	
		3-1-2-1 Concevoir et mettre en œuvre un programme de formation en entrepreneuriat	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneures	Au moins un programme de formation en entrepreneuriat est conçu et mis en œuvre	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Autres ministères (formation professionnelle, enseignement supérieur) Prestataires de services techniques	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère de la Formation Professionnelle	Amélioration de la compétitivité des femmes entrepreneures	2024-2027	200	
		3-1-2-2 Mettre le programme de formation à disposition des femmes entrepreneures	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneures	Nombre de femmes bénéficiaires du programme de formation	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Autres ministères (formation professionnelle, enseignement supérieur) Prestataires de services techniques	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère de la Formation Professionnelle	Amélioration de la compétitivité des femmes entrepreneures	2024-2027	50	
		3-1-2-3 Organiser des sessions de formation	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneures	Nombre de sessions de formation organisées	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Autres ministères (formation professionnelle, enseignement supérieur) CCIAMA, CNEF PTF Prestataires de services techniques	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère de la Formation Professionnelle	Amélioration de la compétitivité des femmes entrepreneures	2024-2027	200	

*Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad (SNEF) 2023-2027*

	3-1-2-4 Organiser des sessions de formation des formateurs	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneurs	Nombre de sessions de formation des formateurs organisées	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Autres ministères (formation professionnelle, enseignement supérieur) Prestataires de services techniques	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère de la Formation Professionnelle	Amélioration de la compétitivité des femmes entrepreneurs	2024-2027	50
	3-1-2-8 Créer un Fonds national pour financer la formation professionnelle	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneurs	Existence d'un Fonds national de financement de la formation professionnelle	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère des Finances et du Budget Ministère en charge de la femme PTF	Ministère des Finances et du Budget	Amélioration de la compétitivité des femmes entrepreneurs	2024-2027	500
	3-1-3-1 Mettre en place un dispositif ou une institution d'appui/ accompagnement	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneurs	Existence d'un dispositif ou d'une institution d'appui/ accompagnement mis en place et fonctionnel	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Autres ministères (finances et budget, formation professionnelles, justice...) Prestataires de services techniques Etablissements financiers Organisations professionnelles des femmes entrepreneurs	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Amélioration de la compétitivité des femmes entrepreneurs	2024-2027	50
	3-1-3-2 Appuyer la création des centres de développement d'entreprises, coopératives d'accélérateurs et d'incubateurs d'entreprises des femmes dans les 23 provinces	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneurs	Nombre de centres de développement d'entreprises, coopératives d'accélérateurs et d'incubateurs d'entreprises des femmes dans les 23 provinces créés et fonctionnels	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme PTF	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Amélioration de la compétitivité des femmes entrepreneurs	2024-2027	100
	3-1-3-3 Promouvoir l'entrepreneuriat féminin basé sur le digital	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneurs	Nombre de dispositifs de promotion de l'entrepreneuriat féminin basé sur le digital mis en place	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Ministère des Postes et de l'Economie Numérique	Ministère des Postes et de l'Economie Numérique Ministère du Commerce et de l'Industrie	Amélioration de la compétitivité des femmes entrepreneurs	2024-2027	100
	3-1-4-1 Identifier et préparer un projet d'appui	Renforcer les facteurs déterminants de	Existence d'un projet d'appui multisectoriel aux	Rapports d'activités du CNPEF et des	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Amélioration de la compétitivité des femmes	2024	50

*Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad (SNEF) 2023-2027*

		multisectoriel aux organisations professionnelles	la compétitivité des femmes entrepreneurs	organisations professionnelles	CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Autres ministères (formation professionnelles, administration du territoire, justice...) CNEF, CCIAMA Prestataires de services technique	CNEF CCIAMA	entrepreneures		
		3-1-4-2 Former les cadres permanents et des élus des organisations professionnelles	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneurs	Nombre de cadres permanents et élus des organisations professionnelles formés	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Autres ministères (formation professionnelles, administration du territoire, justice...) Prestataires de services technique	Ministère du Commerce et de l'Industrie CNEF CCIAMA	Amélioration de la compétitivité des femmes entrepreneurs	2024-2027	60
3-2 Développement d'un entrepreneuriat féminin innovant	3-2-1-1	Elaborer et mettre en œuvre une politique ou une stratégie d'innovation	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneurs	Existence d'une politique ou une stratégie d'innovation	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Ministère des postes et l'Economie Numérique CNEF Organisations professionnelles des femmes entrepreneurs	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère des postes et l'Economie Numérique	Amélioration de la compétitivité des femmes entrepreneurs	2024	100
	3-2-1-2	Aider les entreprises des femmes à améliorer leurs capacités technologiques et d'absorption	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneurs	Nombre de femmes aidées/appuyées	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Ministère des postes et l'Economie Numérique Autres ministères (finances et budget, formation professionnelle...) CNEF, CCIAMA Organisations professionnelles des femmes entrepreneurs Prestataires de services techniques	Ministère des postes et l'Economie Numérique	Amélioration de la compétitivité des femmes entrepreneurs	2024-2027	200
	3-2-1-3	Elaborer et mettre en œuvre des programmes d'initiation et de perfectionnement à l'utilisation des TIC	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneurs	Nombre de programmes d'initiation et de perfectionnement à l'utilisation des TIC élaborés et mis en œuvre	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Ministère des postes et l'Economie Numérique CNEF Organisations professionnelles des femmes entrepreneurs	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère des postes et l'Economie Numérique	Amélioration de la compétitivité des femmes entrepreneurs	2024-2027	100
	3-2-2-1	Sensibiliser les femmes entrepreneurs à former des	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes	Nombre de femmes entrepreneurs sensibilisés et nombre de réseaux virtuels formés	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Ministère des postes et l'Economie Numérique	CNEF Organisations professionnelles des femmes	Amélioration de la compétitivité des femmes entrepreneurs	2023-2027	25

*Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad (SNEF) 2023-2027*

		réseaux virtuels	entrepreneures		Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	CNEF, CCIAMA Organisations professionnelles des femmes entrepreneures Prestataires de services techniques	entrepreneures CCIAMA			
	3-2-2-2 Aider les organisations professionnelles des femmes entrepreneures à mettre en place des sites/portails	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneures	Nombre de sites/portails mis en place	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Ministère des Postes et de l'Economie Numérique CNEF Organisations professionnelles des femmes entrepreneures Prestataires de services techniques	Ministère du Commerce et de l'Industrie CCIAMA CNEF	Amélioration de la compétitivité des femmes entrepreneures	2023-2027	50	
	3-2-2-3 Mettre en place un e-gouvernement	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneures	Existence d'un e-gouvernement	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Ministère des Postes et de l'Economie Numérique CNEF Organisations professionnelles des femmes entrepreneures	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Amélioration de la compétitivité des femmes entrepreneures	2024-2025	20	
	3-2-2-4 Soutenir la mise en réseautage des groupements et associations des femmes entrepreneures	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneures	Nombre de réseaux de groupements et associations des femmes entrepreneures mis en place	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme CNEF Organisations professionnelles des femmes entrepreneures Prestataires de services techniques	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme CNEF	Amélioration de la compétitivité des femmes entrepreneures	2023-2027	50	
	3-2-2-5 Promouvoir des liens entre les associations urbaines et rurales	Renforcer les facteurs déterminants de la compétitivité des femmes entrepreneures	Nombre d'associations urbaines mis en lien avec des associations rurales	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme CNEF Organisations professionnelles des femmes entrepreneures	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme CNEF ONGFCCET	Amélioration de la compétitivité des femmes entrepreneures	2023-2027	20	
	3-3 Elimination de la discrimination à l'égard des femmes rurales	3-3-1-1 Tenir compte des problèmes particuliers qui se posent aux femmes rurales et du rôle important	Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité des chances	Preuves de la prise en compte des problèmes particuliers qui se posent aux femmes rurales	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Autres ministères sectoriels (économie, développement agricole, élevage...) CNEF Associations et ONG des femmes	Ministère en charge de la Femme CNEF ONGFCCET	Meilleure inclusion des femmes	2023-2027	0 (Mise en œuvre de la convention sur l'élimination de toutes

*Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad (SNEF) 2023-2027*

		que ces femmes jouent dans la survie économique de leurs familles			SNEF	Organisations professionnelles des femmes entrepreneures				les formes de discrimination à l'égard des femmes)
		3-3-1-2 Prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans les zones rurales afin d'assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, leur participation au développement rural et à ses avantages	Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité des chances	Nombre de mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans les zones rurales prises et appliquées	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Autres ministères sectoriels (économie, développement agricole, élevage...) Associations et ONG des femmes Organisations professionnelles des femmes entrepreneures	Ministère en charge de la Femme	Meilleure inclusion des femmes rurales	2023-2027	0 (Mise en œuvre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes)
3-4 Renforcement de l'entrepreneuriat féminin en milieu rural	3-4-1-1 Promouvoir une politique rurale et une politique de décentralisation équilibrées	Renforcer le secteur entrepreneurial féminin en milieu rural	Preuves de la promotion d'une politique rurale et d'une politique de décentralisation équilibrées	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Ministère du développement agricole Ministère de l'Elevage Ministère de d'Administration du territoire et de la décentralisation Autres ministères (économie, transport, infrastructures, affaires foncières...) PTF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Ministère du développement agricole Ministère de l'Elevage Ministère de l'Elevage PTF	Emergence et développements plus soutenus de l'entrepreneuriat féminin en milieu rural	2023-2027	400	
	3-4-1-2 Appuyer la structuration des entreprises rurales	Renforcer le secteur entrepreneurial féminin en milieu rural	Nombre d'entreprises rurales structurées	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Ministère du développement agricole Ministère de l'Elevage Ministère de d'Administration du territoire et de la décentralisation Autres ministères (économie, transport, infrastructures, affaires foncières...) CNEF, CCIAMA	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Ministère du développement agricole CNEF CCIAMA	Emergence et développements plus soutenus de l'entrepreneuriat féminin en milieu rural	2024-2027	200	
	3-4-1-3 Prendre des dispositions nécessaires pour faciliter la	Renforcer le secteur entrepreneurial féminin en milieu	Nombre de mesures prises pour faciliter la réinsertion des migrants et	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Ministère du développement agricole	Ministère en charge de la Femme	Accroissement du nombre de migrants et notamment de	2024-2027	200	

*Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad (SNEF) 2023-2027*

		réinsertion des migrants et notamment des femmes migrantes de retour	rural	notamment des femmes migrantes de retour et nombre de bénéficiaires	Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère de l'Elevage Ministère de d'Administration du territoire et de la décentralisation Autres ministères (économie, transport, infrastructures, affaires foncières...)	femmes migrantes de retour réinsérées			
	3-4-1-4	Soutenir le développement de l'agriculture et de l'élevage des femmes compte tenu du choc climatique	Renforcer le secteur entrepreneurial féminin en milieu rural	Nombre de mesures prises pour soutenir le développement de l'agriculture et de l'élevage des femmes compte tenu du choc climatique et nombre de bénéficiaires	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Ministère du développement agricole Ministère de l'Elevage et des Productions Animales Ministère de d'Administration du territoire et de la décentralisation Autres ministères (économie, transport, infrastructures, affaires foncières...)	Ministère du développement agricole Ministère de l'Elevage et des Productions Animales	Développement de l'agriculture et de l'élevage des femmes	2024-2027	200
	3-4-1-5	Développer des compétences et la promotion des chaînes de valeur des filières porteuses	Renforcer le secteur entrepreneurial féminin en milieu rural	Nombre de mesures visant le développement des compétences prises et mises en œuvre et nombre des chaînes de valeur des filières porteuses promues	Rapports d'activités du CNPEF Rapports d'activités des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Ministère du développement agricole Ministère de l'Elevage et des Productions Animales Ministère de d'Administration du territoire et de la décentralisation Autres ministères (économie, transport, infrastructures, affaires foncières...)	Ministère du développement agricole Ministère de l'Elevage et des Productions Animales	Développement des filières porteuses	2024-2027	100
	3-4-1-6	Créer des centres de développement des coopératives en milieu rural gage d'un développement durable	Renforcer le secteur entrepreneurial féminin en milieu rural	Nombre de centres de développement des coopératives en milieu rural créés et fonctionnels	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Ministère du développement agricole Ministère de l'Elevage et des Productions Animales Ministère de d'Administration du territoire et de la décentralisation Autres ministères (économie, transport, infrastructures, affaires foncières...)	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Développement durable de l'entrepreneuriat féminin en milieu rural	2024-2027	200
	3-4-1-7	Appuyer la valorisation et la création de fermes biologiques intégrées des femmes	Renforcer le secteur entrepreneurial féminin en milieu rural	Nombre de fermes biologiques intégrées des femmes créées et fonctionnelles	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Ministère du développement agricole Ministère de l'Elevage et des Productions Animales Ministère de d'Administration du territoire et de la décentralisation Autres ministères (économie, transport,	Ministère du développement agricole Ministère de l'Elevage et des Productions Animales	Développement des pratiques agro-sylvo-pastorales biologiques intégrées des femmes	2024-2027	100

*Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad (SNEF) 2023-2027*

		3-4-1-8 Réaliser une session de formation des membres des organisations professionnelles féminine dans les techniques de transformation des produits locaux et les sous-produits de l'élevage	Renforcer le secteur entrepreneurial féminin en milieu rural	Au moins une session de formation des membres des organisations professionnelles féminine dans les techniques de transformation des produits locaux et les sous-produits de l'élevage est organisée.	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	infrastructures, affaires foncières...) Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Ministère du développement agricole Ministère de l'Elevage et des Productions Animales Ministère de d'Administration du territoire et de la décentralisation Autres ministères (économie, transport, infrastructures, affaires foncières...) PTF	Ministère du développement agricole Ministère de l'Elevage et des Productions Animales Ministère de la Formation Professionnelle	Efficacité accrue de la filière transformation des produits locaux et des sous-produits de l'élevage	2024-2027	30
		3-4-1-9 Appuyer la création et le développement des AGR des femmes rurales dans les principales filières : production, transformation, conservation, commercialisation, etc.	Renforcer le secteur entrepreneurial féminin en milieu rural	Nombre d'AGR des femmes rurales dans les principales filières créées ou développées	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Ministère du développement agricole Ministère de l'Elevage et des Productions Animales Ministère de d'Administration du territoire et de la décentralisation Autres ministères (économie, transport, infrastructures, affaires foncières...) PTF	Ministère du développement agricole Ministère de l'Elevage et des Productions Animales Ministère du Commerce et de l'Industrie	Autonomisation économique et financière des femmes rurales	2024-2027	500
		3-4-1-10 Décentraliser les dispositifs d'appui au secteur privé	Développer le secteur entrepreneurial féminin en milieu rural	Nombre de dispositifs d'appui au secteur privé décentralisés	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Autres ministères (économie, économie, femme, finances et budget...)	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Décentralisation des dispositifs d'appui au secteur privé	2023-2027	500
	3-5 Appui à la structuration des filières dépourvues d'organisations professionnelles et mise sur pied d'une organisation professionnelle unique	3-5-1-1 Encourager les femmes entrepreneures à s'organiser et soutenir la structuration des filières dépourvues de d'organisations professionnelles	Renforcer les capacités des organisationnelles des femmes entrepreneures	Nombre d'organisations des femmes entrepreneures créées dans les filières dépourvues de d'organisations professionnelles	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme CNEF Organisations professionnelles des femmes entrepreneures	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme CNEF	Existence d'organisations des femmes entrepreneures dans les filières jadis dépourvues de d'organisations professionnelles	2023-2027	50
		3-5-1-2 A terme, appuyer la mise en place d'une	Renforcer les capacités des organisationnelles	Existence d'une Association/ Confédération	Rapports d'activités du CNPEF et des	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Meilleure défense des intérêts du secteur de	2023-2027	50

*Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad (SNEF) 2023-2027*

	Association/ Confédération	des femmes entrepreneures	unique	CPEF Rapports de suivi- évaluation de la SNEF	CNEF Organisations professionnelles des femmes entrepreneures	Ministère en charge de la femme	l'entrepreneuriat féminin		
	3-5-1-3 Mettre en place une banque de données des organisations professionnelles des femmes entrepreneures	Renforcer la capacité de défense des intérêts des femmes entrepreneures	Existence d'une banque de données des organisations professionnelles des femmes entrepreneures	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi- évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme CNEF Organisations professionnelles des femmes entrepreneures	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme	Meilleure connaissance de la réalité des organisations professionnelles des femmes entrepreneures	2023- 2027	20
	3-5-1-4 Promouvoir et encourager les visites d'échanges entre organisations professionnelles des femmes entrepreneures	Renforcer la capacité de défense des intérêts des femmes entrepreneures	Nombre de visites d'échanges entre organisations professionnelles des femmes entrepreneures organisées	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi- évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme CNEF Organisations professionnelles des femmes entrepreneures	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme CNEF	Renforcement des capacités des organisations professionnelles des femmes entrepreneures	2023- 2027	50
	3-5-1-5 Aider l'Association unique à organiser des visites d'échanges d'expérience à l'international	Renforcer la capacité de défense des intérêts des femmes entrepreneures	Nombre de visites d'échanges d'expérience à l'international organisées	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi- évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme CNEF	Des visites d'échanges d'expérience de l'Association unique à l'international sont organisées	2026- 2027	100
	3-5-2-1 A terme, appuyer la mise en place d'une Association unique	Renforcer la capacité de défense des intérêts des femmes entrepreneures	Existence d'une Association unique	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi- évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme CNEF Organisations professionnelles des femmes entrepreneures	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Renforcement des capacités organisationnelles du secteur	2026	20
	3-5-2-2 Aider l'Association/ Confédération professionnelle unique à organiser des visites d'échanges d'expérience avec d'autres	Renforcer les capacités des femmes entrepreneures	Nombre de visites d'échanges avec d'autres organisations au niveau régional et international organisées	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi- évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme CNEF, CCIAMA Organisations professionnelles des femmes entrepreneures	Ministère du Commerce et de l'Industrie CNEF CCIAMA	Efficacité accrue des organisationnelles du secteur	2026	20

*Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad (SNEF) 2023-2027*

		organisations au niveau régional et international								
	3-6 Promotion d'une interaction dynamique entre les différents acteurs	3-6-1-1 Etre (Etat) à l'écoute des femmes entrepreneurs en multipliant les rencontres avec elles	Renforcer les capacités des femmes entrepreneurs	Nombre de rencontres organisées et nombre de femmes entrepreneurs participantes	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Autres ministères (femmes, économie, finances et budget...)	Ministère du Commerce et de l'Industrie CNEF CCIAMA	Renforcement des relations entre les pouvoirs publics et les organisations professionnelles des femmes entrepreneurs	2024-2027	20
		3-6-1-2 Consulter régulièrement (Pouvoirs publics) les femmes entrepreneurs	Renforcer la concertation entre les acteurs du secteur	Nombre de consultations organisées	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Autres ministères (économie, finances et budget ...) Autres acteurs concernés (CNEF, CCIAMA, ANIE) Associations professionnelles des femmes entrepreneurs	Ministère du Commerce et de l'Industrie CNEF CCIAMA	Les femmes entrepreneurs sont régulièrement consultées par les pouvoirs publics		20
		3-6-2-1 Création d'un cadre de concertation informel entre les différents intervenants	Renforcer la concertation entre les acteurs du secteur	Existence d'un cadre de concertation informel entre les différents intervenants	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Autres ministères (économie, finances et budget ...) Autres acteurs concernés (CNEF, CCIAMA, ANIE) Associations professionnelles des femmes entrepreneurs PTF	Ministère du Commerce et de l'Industrie CNEF CCIAMA	Meilleure concertation entre les différents intervenants	2023	50
		3-6-2-2 Création d'un cadre de concertation informel des bailleurs de fonds	Renforcer la concertation entre les acteurs du secteur	Existence d'un cadre de concertation informel des bailleurs de fonds	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Autres ministères (économie, finances et budget ...) PTF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme	Meilleure coordination des interventions des bailleurs de fonds dans le secteur	2023	50
<b>Budget total (Axe prioritaire 3)</b>										<b>4 895</b>
4. Facilitation de l'accès à l'information, aux moyens de production et aux marchés	4-1 Promotion de l'accès des femmes à l'information	4-1-1-1 Organiser des forums, stages, colloques et autres activités de communication	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneurs	Nombre de forums, stages, colloques et autres activités de communication organisés	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Autres ministères (économie, finances et budget...) CNEF, CCIAMA Organisations professionnelles des femmes entrepreneurs	Ministère du Commerce et de l'Industrie CNEF CCIAMA	Meilleur accès des femmes entrepreneurs à l'information économique	2023-2027	50

*Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad (SNEF) 2023-2027*

	4-1-1-2 Apporter un appui aux systèmes d'information économique existants	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneurs	Nombre de systèmes d'information économique existants renforcés	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Autres ministères (économie, finances et budget...) CNEF, CCIAMA Organisations professionnelles des femmes entrepreneurs	Ministère du Commerce et de l'Industrie CNEF CCIAMA	Meilleur accès des femmes entrepreneurs à l'information économique	2024-2027	100
	4-1-1-3 Créer un centre d'information commerciales pour les femmes entrepreneurs	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneurs	Existence d'un centre d'information commerciales pour les femmes entrepreneurs	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Autres ministères (économie, finances et budget) CNEF Organisations professionnelles des femmes entrepreneurs	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Meilleur accès des femmes entrepreneurs à l'information économique	2024	50
	4-1-1-4 Encourager les prestataires de services techniques à s'impliquer dans l'information économique et la sensibilisation	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneurs	Nombre de prestataires de services techniques impliqués dans l'information économique et la sensibilisation	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme CNEF Organisations professionnelles des femmes entrepreneurs Prestataires de services techniques	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Meilleur accès des femmes entrepreneurs à l'information économique	2023-2027	100
	4-1-2-1 Organiser des forums, stages, colloques et autres activités de communication	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneurs	Nombre de forums, stages, colloques et autres activités de communication organisés et nombre de participants	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Ministère de la justice Prestataires de services techniques	Ministère de la justice Ministère en charge de la femme	Meilleur accès des femmes entrepreneurs à l'information juridique	2023-2027	50
	4-1-2-2 Concevoir et mettre en œuvre un programme de vulgarisation et de diffusion des textes juridiques	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneurs	Existence d'un programme de vulgarisation et de diffusion des textes juridiques	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Ministère de la justice Prestataires de services techniques	Ministère de la justice Ministère en charge de la femme	Meilleur accès des femmes entrepreneurs à l'information juridique	2024	100
	4-1-2-3 Créer un centre d'informations juridiques	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneurs	Existence d'un centre d'informations juridiques	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Ministère de la justice Prestataires de services techniques	Ministère de la justice Ministère en charge de la femme	Meilleur accès des femmes entrepreneurs à l'information juridique	2024	60

*Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad (SNEF) 2023-2027*

		4-1-2-4 Encourager les prestataires de services techniques dans l'information juridique et la sensibilisation	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneurs	Nombre de prestataires de services techniques impliqués dans l'information juridique et la sensibilisation	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Ministère de la justice Prestataires de services techniques	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Meilleur accès des femmes entrepreneurs à l'information juridique	2024-2027	50
4-2 Promotion de l'accès des femmes aux moyens de production	4-2-1-1 Réduire les droits de douanes sur les matières premières et autres biens d'équipements importés	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneurs	Nombre de mesures de réduction des droits de douanes prises et appliquées	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère des Finances et du Budget Ministère en charge de la femme	Ministère des Finances et du Budget	Meilleur accès des femmes entrepreneurs aux moyens de production	2024-2027	25	
	4-2-1-2 Eliminer progressivement les restrictions sur les importations et bien d'équipements et matières premières	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneurs	Nombre de restrictions sur les importations et bien d'équipements et matières premières éliminées	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère des Finances et du Budget Ministère en charge de la femme	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Meilleur accès des femmes entrepreneurs aux moyens de production	2024-2027	25	
	4-2-1-3 Simplifier les procédures et réduire le coût de délivrance des autorisations d'importer/exporter	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneurs	Nombre de procédures simplifiées et nombre de mesures de réduction du coût de délivrance des autorisations d'importer/exporter prises et appliquées	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère des Finances et du Budget Ministère en charge de la femme	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère des Finances et du Budget	Meilleur accès des femmes entrepreneurs aux moyens de production	2024-2027	25	
	4-2-1-4 Investir dans les infrastructures	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneurs	Montant des investissements dans les infrastructures réalisés	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Autres ministères (économie, finances et budget, transport...)	Ministère des Finances et du Budget	Meilleur accès des femmes entrepreneurs aux moyens de production	2024-2027	-	
	4-2-2-1 Aider les femmes entrepreneurs à répondre au défi technologique	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneurs	Nombre de mesures favorisant l'accès des femmes entrepreneurs à la technologie prises et appliquées	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme ATNOR CECOQDA	ATNOR CECOQDA	Meilleur accès des femmes entrepreneurs aux moyens de production	2024-2027	50	

*Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad (SNEF) 2023-2027*

					évaluation de la SNEF					
	4-2-2-2 Faciliter l'accumulation de capital et l'investissement des femmes entrepreneurs	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneurs	Nombre de mesures facilitant l'accumulation de capital et l'investissement des femmes entrepreneurs prises et appliquées	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Ministère des Finances et du Budget Etablissements financiers PTF	Etablissements financiers	Meilleur accès des femmes entrepreneurs aux moyens de production	2024-2027	50	
	4-2-3-1 Susciter la motivation du Gouvernement à résoudre les problèmes d'électricité	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneurs	Nombre d'initiatives prises pour susciter la motivation du Gouvernement à résoudre les problèmes d'électricité	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère de l'Energie PTF Association des consommateurs	Ministère de l'Energie	Meilleur accès des femmes entrepreneurs aux moyens de production	2023-2027	10	
	4-2-3-2 Accroître les investissements dans le secteur de l'énergie	Renforcer les facteurs déterminants de la production des femmes entrepreneurs	Montant des investissements dans le secteur de l'énergie	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère des Finances et du Budget Ministère de l'Energie PTF	Ministère de l'Energie	Meilleur accès des femmes entrepreneurs aux moyens de production	2023-2027	-	
4-3 Promotion de l'accès des femmes aux marchés publics	4-3-1-1 Structurer les MPME informelles des femmes pour faciliter leur formalisation	Renforcer les facteurs déterminants du chiffre d'affaires des femmes entrepreneurs	Nombre de MPME informelles des femmes structurées	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Ministère des Finances et du Budget Autres ministères (économie, administration territoriale...)	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Meilleur accès des femmes entrepreneurs aux marchés publics	2023-2025	50	
	4-3-1-2 Améliorer les conditions d'accès aux marchés publics pour les MPME	Renforcer les facteurs déterminants du chiffre d'affaires des femmes entrepreneurs	Nombre de mesures visant l'amélioration des conditions d'accès aux marchés publics pour les MPME prises et appliquées	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Ministère des Finances et du Budget Autres ministères (économie, administration territoriale...)	SGG Ministère des Finances et du Budget	Meilleur accès des femmes entrepreneurs aux marchés publics	2023-2025	50	
	4-3-1-3 Mettre en place un mécanisme pour faciliter le regroupement de	Renforcer les facteurs déterminants du chiffre d'affaires des femmes	Un mécanisme pour faciliter le regroupement de MPME pour l'accès aux marchés publics	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-	SGG Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Ministère des Finances et du Budget	SGG Ministère des Finances et du Budget	Meilleur accès des femmes entrepreneurs aux marchés publics	2024	10	

*Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad (SNEF) 2023-2027*

		MPME pour l'accès aux marchés publics	entrepreneures	mis en place et opérationnel	évaluation de la SNEF	Autres ministères (économie, administration territoriale...)				
		4-3-1-4 Encourager les regroupements des MPME et le développement de lotissement de contrats	Renforcer les facteurs déterminants du chiffre d'affaires des femmes entrepreneurs	Nombre de regroupements des MPME réalisés et nombre de lotissement de contrats développés	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	SGG Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Ministère des Finances et du Budget Autres ministères (économie, administration territoriale...)	SGG Ministère des Finances et du Budget	Meilleur accès des femmes entrepreneurs aux marchés publics		50
		4-3-1-5 Accorder un quota aux marchés publics et privés pour les MPME et prévoir un quota spécifique pour les MPME appartenant à des femmes	Renforcer les facteurs déterminants du chiffre d'affaires des femmes entrepreneurs	Un quota pour les MPME mis en place et appliqué et une discrimination positive en faveur des MPME des femmes instaurée et mise en œuvre	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	SGG Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Ministère des Finances et du Budget Autres ministères (économie, administration territoriale...)	SGG Ministère des Finances et du Budget	Meilleur accès des femmes entrepreneurs aux marchés publics	2023	-
		4-3-1-6 Former les femmes entrepreneurs aux procédures d'appels d'offre	Renforcer les facteurs déterminants du chiffre d'affaires des femmes entrepreneurs	Nombre de femmes entrepreneurs formées aux procédures d'appels d'offre	SGG Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	SGG Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Autres ministères (formation professionnelle, finances et budget...) Prestataires de services techniques	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Meilleur accès des femmes entrepreneurs aux marchés publics	2023-2027	50
		4-3-1-7 Mettre en place une plateforme pour la publication des appels d'offre	Renforcer les facteurs déterminants du chiffre d'affaires des femmes entrepreneurs	Une plateforme pour la publication des appels d'offre mise en place et fonctionnelle	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère de Finances et du Budget Ministère en charge de la femme	Ministère des Finances et du Budget	Meilleur accès des femmes entrepreneurs aux marchés publics	2023-2027	100
	4-4 Promotion de l'accès des femmes au marché intérieur et au marché régional et international	4-4-1-1 Mettre en place des facilités financières pour les femmes impliquées dans le commerce en gros et demi-gros	Renforcer les facteurs déterminants de l'accès des femmes au marché intérieur	Nombre de facilités financières pour les femmes impliquées dans le commerce en gros et demi-gros mises en place	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère de Finances et du Budget Ministère en charge de la femme	Ministère des Finances et du Budget	Meilleur accès des femmes entrepreneurs au marché intérieur	2023-2027	100
		4-4-1-2 Appuyer la collecte et la	Renforcer les facteurs	Un dispositif de collecte et de	Rapports d'activités du	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Ministère du Commerce et de	Meilleur accès des femmes	2023-2027	50

*Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad (SNEF) 2023-2027*

		diffusion de l'information sur les marchés (offre, demande, prix des produits, etc.)	déterminants de l'accès des femmes au marché intérieur	diffusion de l'information sur les marchés est mis en place.	CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère de l'économie Ministère de l'Agriculture Ministère de l'Elevage Autres ministères	l'Industrie	entrepreneures au marché intérieur		
	4-4-1-3	Organiser des campagnes d'information sur les produits locaux	Renforcer les facteurs déterminants de l'accès des femmes au marché intérieur	Nombre de campagnes d'information sur les produits locaux organisées	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère de l'économie Ministère de l'Agriculture Ministère de l'Elevage Autres ministères	Ministère du Commerce et de l'Industrie CNEF CCIAMA	Meilleur accès des femmes entrepreneures au marché intérieur	2023-2027	50
	4-4-1-4	Créer une usine de fabrication des emballages pour le conditionnement de différents produits transformés localement, organiser des campagnes d'information sur les produits locaux	Renforcer les facteurs déterminants de l'accès des femmes au marché intérieur	Une usine de fabrication des emballages pour le conditionnement de différents produits transformés localement, organiser des campagnes d'information sur les produits locaux est créée et fonctionnelle	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère des Finances et du Budget Autres ministères	Ministère des Finances et du Budget	Meilleur accès des femmes entrepreneures au marché intérieur	2023-2027	200
	4-4-1-5	Renforcer la promotion des populations à faible revenu	Renforcer les facteurs déterminants de l'accès des femmes au marché intérieur	Nombre de mesures de renforcement de la promotion des populations à faible revenu prises et appliquées	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère de l'Economie Ministère des Finances et du Budget Autres ministères	Ministère de l'Economie Ministère des Finances et du Budget	Meilleur accès des femmes entrepreneures au marché intérieur	2024-2027	50
	4-4-1-6	Améliorer la transparence et l'efficacité des circuits de commercialisation	Renforcer les facteurs déterminants de l'accès des femmes au marché intérieur	Nombre de mesures d'amélioration de la transparence et l'efficacité des circuits de commercialisation prises et appliquées	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère des Infrastructures Ministère des Transports	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Meilleur accès des femmes entrepreneures au marché intérieur	2024-2027	50
	4-4-1-7	Appuyer l'élaboration et l'homologation	Renforcer les facteurs déterminants de	Nombre de normes et certifications des produits nationaux	Rapports d'activités du CNPEF et des	Ministère du Commerce et de l'Industrie ATNOR	ATNOR CECOQDA	Meilleur accès des femmes entrepreneures au	2024-2027	50

*Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad (SNEF) 2023-2027*

	des normes et certification des produits nationaux	l'accès des femmes au marché intérieur	élaborées et homologuées	CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	CECOQDA		marché intérieur		
	4-4-1-8 Appuyer l'organisation de missions d'inspection et contrôle de qualité	Renforcer les facteurs déterminants de l'accès des femmes au marché intérieur	Nombre de missions d'inspection et contrôle de qualité organisées	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie ATNOR CECOQDA	Ministère du Commerce et de l'Industrie ATNOR CECOQDA	Meilleur accès des femmes entrepreneures au marché intérieur	2024-2027	50
	4-4-1-9 Créer et/ou renforcer les laboratoires de contrôle de qualité	Renforcer les facteurs déterminants de l'accès des femmes au marché intérieur	Nombre de laboratoires de contrôle de qualité créés et/ou renforcés	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère des Finances et du Budget Autres ministères	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère des Finances et du Budget	Meilleur accès des femmes entrepreneures au marché intérieur	2024-2027	50
	4-4-1-10 Appuyer la labellisation et la protection des droits de propriété des produits des femmes et des filles	Renforcer les facteurs déterminants de l'accès des femmes au marché intérieur	Nombre de droits de propriété des produits des femmes et des filles labélisés et protégés	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie ATNOR CECOQDA	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Meilleur accès des femmes entrepreneures au marché intérieur	2024-2027	50
	4-4-1-11 Améliorer la compétitivité des entreprises des femmes	Renforcer les facteurs déterminants de l'accès des femmes au marché intérieur	Nombre de mesures d'amélioration de la compétitivité des entreprises des femmes prises et mises en œuvre	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère de l'Economie Ministère des Finances et du budget Autres ministères	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère de l'Economie	Meilleur accès des femmes entrepreneures au marché intérieur	2024-2027	25
	4-4-1-12 Développer l'aspect métrologie dans le commerce	Renforcer les facteurs déterminants de l'accès des femmes au marché intérieur	Nombre de mesures visant à développer l'aspect métrologie dans le commerce prises et mises en œuvre	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère de l'Economie Ministère des Finances et du budget Autres ministères	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Meilleur accès des femmes entrepreneures au marché intérieur	2024-2027	25
	4-4-1-13 Intégrer les femmes dans	Renforcer les facteurs	Nombre de femmes intégrées dans les	Rapports d'activités du	Ministère du Commerce et de l'Industrie ATNOR	Ministère du Commerce et de	Meilleur accès des femmes	2024-2027	-

*Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad (SNEF) 2023-2027*

	les comités techniques de normalisation	déterminants de l'accès des femmes au marché intérieur	comités techniques de normalisation	CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	CECOQDA	l'Industrie	entrepreneures au marché intérieur		
	4-4-1-14 Soutenir la mise en œuvre d'une infrastructure de qualité efficace au Tchad	Renforcer les facteurs déterminants de l'accès des femmes au marché intérieur	Nombre de femmes intégrées dans les comités techniques de normalisation	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie ATNOR CECOQDA	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Meilleur accès des femmes entrepreneures au marché intérieur	2024-2027	-
	4-4-1-15 Intégrer des femmes dans le Conseil National de la Métrologie	Renforcer les facteurs déterminants de l'accès des femmes au marché intérieur	Nombre de femmes intégrées dans le Conseil National de la Métrologie	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Meilleur accès des femmes entrepreneures au marché intérieur	2024-2027	-
	4-4-2-1 Mettre en œuvre la Stratégie nationale pour la mise en œuvre de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf)	Renforcer les facteurs déterminants de l'accès des femmes au marché régional et international	Preuves de la mise œuvre la Stratégie nationale pour la mise en œuvre de la ZLECAf	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Autres ministères	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère des Finances et du Budget	Meilleur accès des femmes entrepreneures au marché régional et international	2024-2027	100
	4-4-2-2 Organiser régulièrement des ateliers, séminaires et conférences de renforcement des capacités des acteurs sur les thématiques de la ZLECAf	Renforcer les facteurs déterminants de l'accès des femmes au marché régional et international	Nombre des ateliers, séminaires et conférences de renforcement des capacités des acteurs sur les thématiques de la ZLECAf régulièrement organisés	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF, CCIAMA Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme CNEF Organisations professionnelles des femmes entrepreneures Prestataires de services techniques	Ministère du Commerce et de l'Industrie CNEF CCIAMA	Meilleur accès des femmes entrepreneures au marché régional et international	2024-2027	0 (Budget SN ZLECAf)
	4-4-2-3 Former les femmes entrepreneures aux normes de qualité et aux procédures de commerce	Renforcer les facteurs déterminants de l'accès des femmes au marché régional et international	Nombre de femmes entrepreneures formées aux normes de qualité et aux procédures de commerce	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme Autres ministères ATNOR CECOQDA	CNEF ATNOR CECOQDA	Meilleur accès des femmes entrepreneures au marché régional et international	2024-2027	50

*Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad (SNEF) 2023-2027*

					SNEF	Prestataires de services techniques				
		4-4-2-4 Renforcer les capacités de l'ANIE, la CCIAMA, la CNEF, la DPSP, ATNOR, CECOQDA...	Renforcer les facteurs déterminants de l'accès des femmes au marché régional et international	Nombre de structures dont les capacités ont été renforcées	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF  Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie  Autres ministères (formation professionnelle, enseignement supérieur...)  PTF	Ministère du Commerce et de l'Industrie  PTF	Meilleur accès des femmes entrepreneures au marché régional et international	2024-2027	100
		4-4-2-5 Simplifier les mesures d'exportation	Renforcer les facteurs déterminants de l'accès des femmes au marché régional et international	Nombre de mesures d'exportation simplifiées	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF  Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie  Ministère des Finances et du Budget	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Meilleur accès des femmes entrepreneures au marché régional et international	2024-2027	20
		4-4-2-6 Appuyer les organisations professionnelles des femmes entrepreneures en vue de leur participation aux foires et rencontres d'affaires	Renforcer les facteurs déterminants de l'accès des femmes au marché régional et international	Nombre d'organisations professionnelles des femmes entrepreneures appuyées	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF  Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie  Ministère en charge de la Femme  CCIAMA  CNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie  Ministère en charge de la Femme  CCIAMA  CNEF	Meilleur accès des femmes entrepreneures au marché régional et international	2024-2027	50
		4-4-2-7 Favoriser le regroupement des femmes entrepreneures exportatrices	Renforcer les facteurs déterminants de l'accès des femmes au marché régional et international	Nombre de regroupements des femmes entrepreneures exportatrices réalisés	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF  Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie  Ministère en charge de la femme  CNEF  Organisations professionnelles des femmes entrepreneures	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Meilleur accès des femmes entrepreneures au marché régional et international	2024-2027	50
<b>Budget total (Axe prioritaire 4)</b>										<b>2 175</b>
5. Promotion de l'accès à l'assurance et la protection sociale	5-1 Renforcer ou créer des systèmes d'assurance protection sociale	5-1-1-1 Réaliser une étude sur les pratiques traditionnelles d'entraide et de solidarité	Renforcer les facteurs déterminants de protection sociale des femmes entrepreneures	Existence d'une étude sur les pratiques traditionnelles d'entraide et de solidarité	Rapports d'activités du CNPEF  Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie  Ministère en charge de la femme  Autres ministères (économie, développement agricole, élevage...)  INSEED	Ministère en charge de la femme	Meilleur accès des femmes entrepreneures à l'assurance et la protection sociale	2024	60
		5-1-1-2 Mettre en place des programmes de valorisation des	Renforcer les facteurs déterminants de protection sociale	Nombre de programmes de valorisation des systèmes	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie  Ministère en charge de la Femme  Autres ministères (économie,	Ministère en charge de la femme	Meilleur accès des femmes entrepreneures à l'assurance et la	2024-2027	40

*Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad (SNEF) 2023-2027*

		systèmes traditionnels de solidarité et d'entraide	des femmes entrepreneurs	traditionnels de solidarité et d'entraide mis en œuvre	Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	développement agricole, élevage...) Etablissements financiers et compagnies d'assurance		protection sociale		
		5-1-1-3 Rechercher et mettre en œuvre des solutions complémentaires et novatrices	Renforcer les facteurs déterminants de protection sociale des femmes entrepreneurs	Nombre de solutions complémentaires et novatrices identifiées et mises en œuvre	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Ministère des Finances et du Budget Autres ministères (économie, développement agricole, élevage...) Etablissements financiers et compagnies d'assurance	Ministère en charge de la femme	Meilleur accès des femmes entrepreneurs à l'assurance et la protection sociale	2024-2027	150
<b>Budget total (Axe prioritaire 5)</b>										<b>250</b>
6. Suivi-évaluation de la SNEF	6-1 Mise en place et fonctionnement de la COSE	6-1-1-1 Mettre en place la COSE	Assurer l'efficacité de la mise en œuvre de la SNEF	Existence d'un COSE	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme PNUD et autres agences du SNU Autres PTF CNEF, CCIAMA, ANIE, APECT, APEMF	Ministère en charge de la Femme	Efficacité de la mise en œuvre de la SNEF	2023-2027	50
		6-1-1-2 Assurer le fonctionnement de la COSE	Assurer l'efficacité de la mise en œuvre de la SNEF	Niveau de fonctionnalité de la COSE	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme PNUD et autres agences du SNU Autres PTF CNEF, CCIAMA, ANIE, APECT, APEMF	Ministère en charge de la Femme	Efficacité de la mise en œuvre de la SNEF	2023-2027	100
	6-2 Suivi-évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre de la SNEF et du niveau d'atteinte des résultats	6-2-1-1 Réaliser régulièrement des missions d'inspection, de contrôle, d'audit et de suivi de la mise en œuvre de la SNEF	Assurer l'efficacité de la mise en œuvre de la SNEF	Nombre de missions d'inspection, de contrôle, d'audit et de suivi de la mise en œuvre de la SNEF réalisées	Rapports d'activités du CNPEF et des CPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	COSE Ministère en charge de la Femme	COSE Ministère en charge de la Femme	Efficacité de la mise en œuvre de la SNEF	2023-2027	200
		6-2-2-1 Réaliser des missions d'évaluation à mi-parcours et à la fin de la mise en œuvre de la SNEF	Assurer l'efficacité de la mise en œuvre de la SNEF	Existence d'évaluations à mi-parcours et à la fin de la mise en œuvre de la SNEF	Rapport d'évaluation à mi-parcours Rapport d'évaluation finale	Ministère du Commerce et de l'Industrie Consultants indépendants PTF	Consultants indépendants	Efficacité de la mise en œuvre de la SNEF	2025 et 2027	50
<b>Budget total (Suivi-évaluation)</b>										<b>400</b>
7. Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de communication	7-1 Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication	7-1-1-1 Elaborer une stratégie de communication	Renforcer la visibilité de la SNEF et de ses résultats/acquis	Existence d'une stratégie de communication	Rapports d'activités du CNPEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Autres acteurs concernés (ministères	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Efficacité de la mise en œuvre de la SNEF	2023-2024	50

*Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin au Tchad (SNEF) 2023-2027*

					Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	sectoriels, CNEF, CCIAMA, organisations professionnelles des femmes entrepreneures) PTF				
		7-1-1-1 Mettre en œuvre la stratégie de communication	Renforcer la visibilité de la SNEF et de ses résultats/acquis	La stratégie de communication est mise en œuvre	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Autres acteurs concernés (ministères sectoriels, CNEF, CCIAMA, organisations professionnelles des femmes entrepreneures) PTF	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Efficacité de la mise en œuvre de la SNEF	2024-2027	150
<b>Budget total (Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de communication)</b>										<b>200</b>
8. Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources	8-1 Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources	8-1-1-1 Elaborer une stratégie de mobilisation des ressources	Atteindre un fort taux de mobilisation financière	Existence d'une stratégie de mobilisation des ressources	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Autres acteurs concernés (ministères sectoriels, CNEF, CCIAMA, organisations professionnelles des femmes entrepreneures) PTF	Ministère de l'Economie et du Plan Ministère du Commerce et de l'Industrie	Efficacité de la mise en œuvre de la SNEF	2023-2024	10
		8-1-2-1 Mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources	Atteindre un fort taux de mobilisation financière	La stratégie de mobilisation des ressources est mise en œuvre	Rapports d'activités du CNPEF Rapports de suivi-évaluation de la SNEF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la femme Autres acteurs concernés (ministères sectoriels, CNEF, CCIAMA, organisations professionnelles des femmes entrepreneures) PTF	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère en charge de la Femme CCIAMA CNEF	Efficacité de la mise en œuvre de la SNEF	2024-2027	20
<b>Budget total (Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources)</b>										<b>30</b>
<b>BUDGET TOTAL DE LA SNEF</b>										<b>18 910</b>

## **CONCLUSION**

Le processus d'élaboration de la Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin (SNEF) au Tchad a démarré avec l'analyse de la réalité du secteur de l'entrepreneuriat féminin et s'est achevée avec la formulation des objectifs spécifiques et des axes stratégiques, la proposition d'un cadre institutionnel de mise en œuvre, de suivi-évaluation et de financement (il intègre notamment la création d'un Comité National de Pilotage de l'Entrepreneuriat Féminin, de Comités Provinciaux de l'Entrepreneuriat Féminin et d'une Cellule Opérationnelle de Suivi-Evaluation) et l'élaboration d'un Plan d'Actions Prioritaires pour la période 2022-2026. La SNEF a été validée par les principaux acteurs concernés au cours d'un atelier national technique organisé à N'Djaména les 12 et 13 juillet 2022.

C'est dans cette perspective qu'il faut inscrire les prochaines et dernières étapes du processus, à savoir : l'adoption de la SNEF et sa mise en œuvre par le Gouvernement. La forte mobilisation des principaux acteurs concernés, tels que le Ministère en charge du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé, le Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance et les organisations professionnelles des femmes entrepreneures et l'appui sans faille du Programme des Nations Unies pour le Développement durant tout le processus d'élaboration et de validation de la SNEF, laissent croire que l'appropriation de la SNEF par les différents acteurs est un acquis. Ce qui constituera un facteur important pour son implémentation et le développement de l'entrepreneuriat féminin au Tchad.

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

1. Plan National de Développement (PND) 2017-2021, Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement, août 2017
2. Politique Nationale Genre, Ministère de la Femme, de la Protection de la Petite Enfance et de la Solidarité Nationale, décembre 2016
3. Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) 2014-2018, Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, décembre 2013
4. Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté : DSRP 2 : 2008-2011, avril 2008
5. Document de Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé au Tchad 2018-2021
6. Document de Politique Nationale Genre
7. Programme de pays du PNUD pour le Tchad (2017-2021)
8. Plan cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD) 2017-2021
9. « Vision 2030, le Tchad que nous voulons »
10. Premier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH1), INSEED, 1993
11. Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2), INSEED, 2009
12. Profil de pauvreté au Tchad en 2011. Troisième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECSIT3), INSEED, Rapport final, juin 2003
13. Conditions de vie des ménages et pauvreté au Tchad en 2018/2019. Quatrième Enquête sur les Conditions de vie des ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT4), INSEED, Rapport Général, janvier 2021.
14. Rapport National sur la Pauvreté Multidimensionnelle au Tchad, Rapport final, INSEED, août 2015.
15. Enquête par grappes à indicateurs multiples, MICS6-Tchad, 2009.
16. Plan quinquennal de mise en œuvre de la Politique Nationale Genre 2019-2023, Ministère de la Femme, de la Protection de la Petite Enfance et de la Solidarité Nationale
17. Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre au Tchad, Ministère de l'Action sociale, décembre 2011
18. Plan d'Actions Prioritaires 2016-2020 de la 2<sup>ème</sup> étude diagnostique sur l'intégration du commerce au Tchad (PAP/EDIC II), Rapport final, Ministère de l'Economie, du Commerce et du Développement Touristique.
19. Environnement de l'Investissement Privé au Tchad, BAD, 2012
20. Plan Quinquennal de Développement de l'Agriculture au Tchad, Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation, avril 2013
21. Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle au Tchad (PNEFP), Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, avril 2014
22. Rapport sur l'état du secteur privé tchadien et la mise en place d'un forum de dialogue Etat-secteur privé (FODEF) au Tchad, mai 2007
23. Etude diagnostique sur l'intégration du commerce au Tchad (EDIC II), Ministère du Commerce et de l'Industrie, novembre 2013
24. Stratégie Nationale de Développement des Petites et Moyennes Entreprises en RDC
25. Stratégie Nationale de Microfinance en RDC 2008 – 2012

26. "Contribution des initiatives de microfinance à la lutte contre la pauvreté féminine en République Démocratique du Congo" (Y. Congo & al.). Paper presented at the First European Research Conference on Microfinance, Brussels (Belgium), June 2-4, 2009.
27. "Characteristics and Economic Strategies of Micro-enterprises in Sub-Saharan Africa: The Case of Burkina Faso" (Y. Congo). Paper presented at WASME's conference on "Changing world, Changing roles: the future of micro-enterprises", New Delhi (India), November 15-18, 2000.
28. "Rôles et dynamiques des micro-entreprises en milieu rural et urbain d'Afrique subsaharienne : le cas du Burkina Faso" (Y. Congo). Rapport de recherche. Centre d'Economie Sociale, Université de Liège, février 1996.
29. "6 réalités sur les inégalités entre hommes et femmes dans le monde rural au Tchad", Oxfam et al., octobre 2013.
30. "Inégalités de genre au Tchad et conséquences du Covid-19", Global Development, octobre 2021.
31. "Tchad : Les avantages économiques d'une société post Covid-19 soucieuses de l'égalité des genres", Banque Mondiale, septembre 2020.
32. Déclaration et Programme d'Action de Beijing, ONU, 1995.
33. Accord portant création d'une Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), UA, 2018.
34. Famille et entreprise. Histoires de vie de micro et petits entrepreneurs africains, CIDR, 1995.
35. Petits entrepreneurs de Côte d'Ivoire, des professionnels en mal de développement, Fauré Y.-A., Karthala, 1994.
36. Evaluation du secteur de la Micro-entreprise et stratégie au Burkina Faso, Grant W. et al., Tomes 1 & 2, Rapport technique GEMINI, 1991.
37. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ONU/CEDEF, 1995.
38. Femmes urbaines du petit commerce et Oxfam Tchad, Oxfam, 1991.